



ACCM (Arles Crau Camargue Montagnette)

Eau Potable

2020

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



Table des matières

EDITORIAL:	4
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	5
LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE	6
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES	7
LES TEMPS FORTS ET LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES CETTE ANNEE	8
Fait marquants / travaux Sites :	8
Fait marquants / travaux Réseaux :	9
Fond de travaux :	9
Travaux ACCM (Arles) :	9
LE CONTRAT	10
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	11
Les avenants du contrat	11
Les conventions du contrat	11
- Convention d'achat d'eau de Vauvert à ACCM (commune des Saintes-Maries-de-la-Mer) en date du 19 mars 2013,	11
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	12
PRESENTATION DE L'ORGANISATION ACCM EAU SAS	13
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	14
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	17
LE PATRIMOINE DE SERVICE	18
VOTRE PATRIMOINE	19
LE RESEAU	19
Répartition par matériau	19
Répartition par diamètre	19
LES COMPTEURS	20
LE SERVICE AUX USAGERS	21
VOS BRANCHEMENTS	22
LES VOLUMES CONSOMMES	22
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS	23
LA RELATION AVEC LES CLIENTS :	23
LES TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2021 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3	23
LE VEHICULE ITINERANT	23
	23
LES DEMANDES D'URBANISME	23
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	24
CAPACITE DE STOCKAGE	25
LE RENDEMENT DE RESEAU	25
DONNEES POUR LE CALCUL DU RENDEMENT IDM (INDICATEUR DU MAIRE)	27
GLOBAL ACCM : 73,23%	27
CALCUL RENDEMENT D'ARLES : 72,90%	27



.....	27
CALCUL RENDEMENT SAINTES-MARIES-DE-LA-MER : 89,11%	27
.....	27
CALCUL RENDEMENT BOULBON : 67,45%	28
.....	28
CALCUL RENDEMENT TARASCON : 84,32%	28
.....	28
CALCUL RENDEMENT SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES: 73,00 %	28
.....	28
CALCUL RENDEMENT SAINT-MARTIN DE CRAU : 60,84 %	29
.....	29
L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)	30
L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)	30
L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)	31
LA CONSOMMATION ENERGETIQUE	31
LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS	31
LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	32
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2020	33
SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2020	33
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION	34
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE	34
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	35
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	36
LES INTERVENTIONS REALISEES	39
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	40
Mise en sécurité de nos réservoirs	40
L'Origine des fuites	40
SUPERVISION/EXTRANET	41
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	42
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	44
LE CARE	50
LE CARE	51
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	52
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	52
ANNEXES	56
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	57
TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSMDATA	58
L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC	58
L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data	59
Evolution et aménagement à prévoir	59
ATTESTATIONS D'ASSURANCES	62
Attestation Dommages aux Biens	62
Responsabilité civile	62
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)	62
Attestation Tous risques chantiers	63
LE PATRIMOINE DE SERVICE	64
LE PATRIMOINE DE SERVICE	65
Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes	65



Les installations de production	68
Les ouvrages de stockage	68
Installations de surpression	69
Le réseau	70
Les équipements de réseau	72
Les compteurs	73
LE SERVICE AUX USAGERS	74
LA GESTION CLIENTELE	75
LA FACTURE 120 M ³	80
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	85
LES VOLUMES D'EAU	86
LES INDICATEURS	96
CONSOMMATION D'ENERGIE	108
LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE.....	109
L'EAU BRUTE	110
L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION	110
L'EAU DISTRIBUEE.....	112
NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE	113
METABOLITES DE PESTICIDES.....	115
NITRATES.....	116
MANGANESE	116
CVM	117
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	118
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE	119
LES INTERVENTIONS REALISEES	126
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	127
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	150
LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT.....	154
LES SYNOPTIQUES DE RESEAU	160
LE GLOSSAIRE	165
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	171



EDITORIAL:



Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui rend compte de l'activité et de l'engagement du groupe Saur sur votre territoire.

Il reprend les éléments techniques, organisationnels et financiers qui vous permettent, ainsi qu'à vos services, un suivi régulier du service de l'eau et des indicateurs de performance que nous avons définis ensemble.

Nous apportons une attention toute particulière à cette gouvernance partagée du service de l'eau, sous votre autorité. Elle nous permet d'avancer collégialement sur des pistes d'amélioration de la performance spécifiques à votre territoire. La transparence que nous devons à notre délégant constitue le socle de notre engagement.

L'année 2020 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. A vos côtés, les collaborateurs du groupe SAUR se sont mobilisés pour assurer la mission d'importance vitale de continuité des services de l'eau et de l'assainissement.

Protéger la ressource, prévenir les conséquences des aléas climatiques, vous accompagner dans la transition écologique de votre territoire, être auprès de vous lorsque survient une crise : le groupe Saur est pleinement dans son rôle de défense de l'eau, au bénéfice de votre territoire.

La communication de ce RAD doit être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'eau, pour le bien de tous.

Nos équipes locales sont toujours à votre écoute et à votre disposition. A travers elles, et en mon nom, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez tous les jours pour servir votre territoire, pour le développement duquel vous vous engagez quotidiennement.

Patrick Blethon
Président Exécutif de Saur



Pierre MULLER

Le Directeur Territorial BOUCHES-DU-RHONE

« Saur est une entreprise engagée pour défendre l'eau. Elle est également un acteur investi dans l'économie locale, au travers des emplois que nous générons, des entreprises, commerces, et services publics que nous contribuons à maintenir. Nous voulons le meilleur pour le service de l'eau, et le meilleur pour les habitants de votre territoire. Cette responsabilité nous engage. »

Etabli par le **CPO**

Approuvé par la Direction Territoriale **BOUCHES-DU-RHONE**

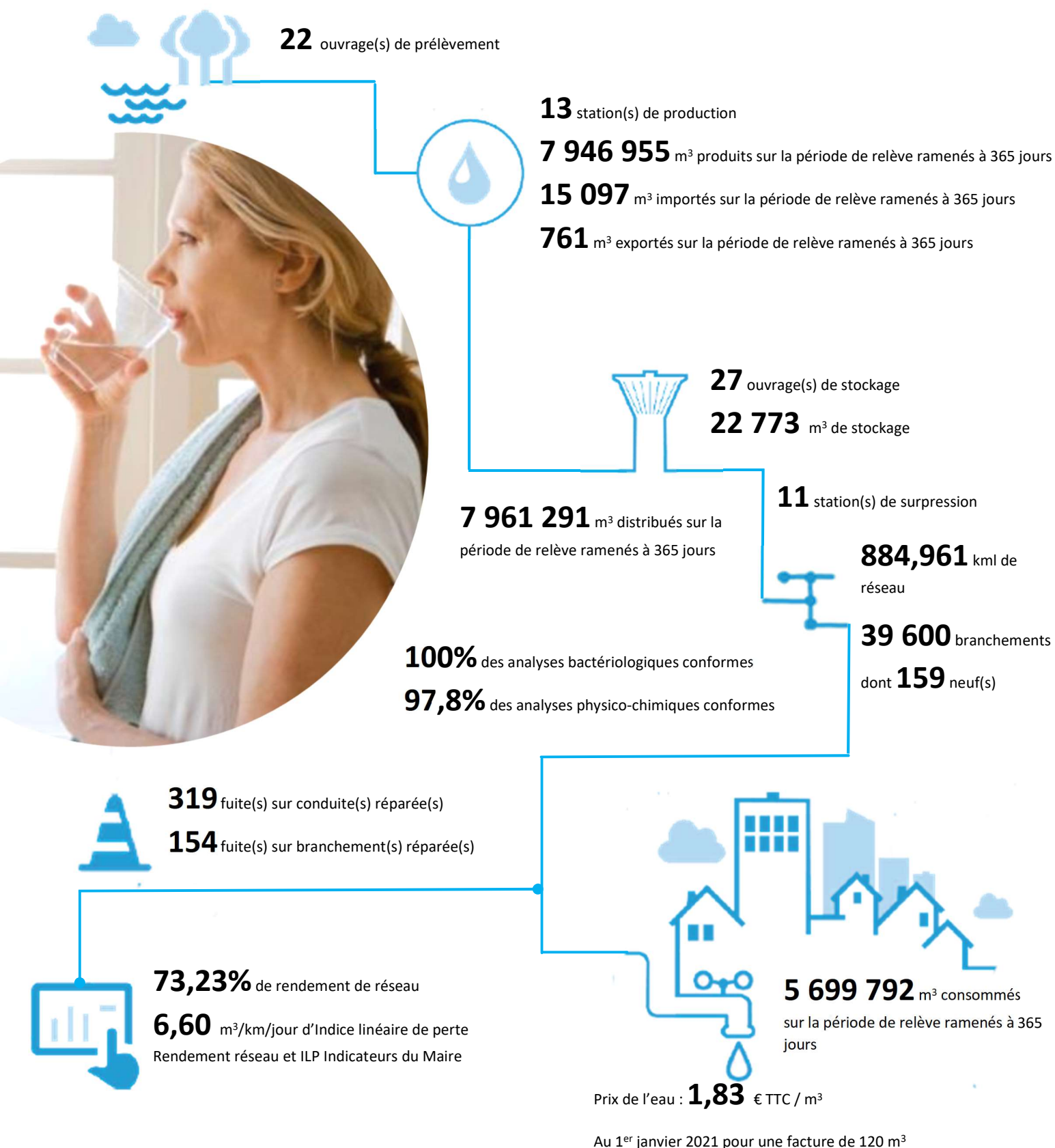


1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres
clés de l'année d'exercice*

LES CHIFFRES CLES DE CETTE ANNEE





COMPARATIF DES CHIFFRES CLES

	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit sur la période de relèvement ramenée à 365 jours (m³)	8 391 459	7 946 955	-5,3%
Volume importé sur la période de relèvement ramenée à 365 jours (m³)	17 390	15 097	-13%
Volume exporté sur la période de relèvement ramenée à 365 jours (m³)	487	761	56,3%
Volume distribué sur la période de relèvement ramenée à 365 jours (m³)	8 408 362	7 961 291	-5,3%
Volume consommé sur la période de relèvement ramenée à 365 jours (m³)	5 825 119	5 699 792	-2,2%
Rendement de réseau (%)	71,92%	73,23%	1,8%
Indice linéaire de perte (m³/km/jour)	7,29	6,60	-9,5%
Linéaire de réseau (kml)*	887,333	884,961	-0,3%
Nombre de branchement	39 403	39 600	0,5%
Taux d'analyses bactériologiques conformes (%)	99,53%	100%	0,5%
Taux d'analyses physico-chimiques conformes (%)	98,23%	97,8%	-0,4%
Nombre de fuite sur conduite réparée	289	319	10,4%
Nombre de fuite sur branchement réparée	121	154	27,3%
Prix de l'eau au 1 ^{er} janvier de l'année suivante pour une facture de 120 m³ (€ TTC / m³)	1,8	1,83	1,7%

*Le chiffre peut évoluer en fonction des mises à jour cartographiques et des travaux neufs (renouvellement ou extension) liés aux plans de recollement et recatégorisation d'un lotissement en privé.



LES TEMPS FORTS ET LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES CETTE ANNEE

L'année 2020 aura été pour tous une année très particulière marquée par la crise de la COVID 19. Face à cette pandémie, le gouvernement a pris plusieurs décrets en mars 2020. Parmi ces mesures, le confinement généralisé de la population et la limitation des déplacements ont contrarié la pleine réalisation de nos activités dans le cadre de l'exécution de nos contrats.

Nous avons adapté nos organisations et nos modes de fonctionnement pour réaliser les tâches indispensables à la continuité de service tout en assurant la préservation de la santé de nos collaborateurs et en maintenant la qualité de ce service essentiel pour les abonnés.

Cette crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle et les mesures de confinement associées ont entraîné des reports et des décalages dans la réalisation de certaines de nos prestations et dans notre capacité à tenir nos engagements contractuels.

Fait marquants / travaux Sites :

- Finalisation de la remise en service du forage APIC sur Boulbon début Octobre dans le cadre des travaux de renouvellement de la canalisation du forage Roque d'Acier.
- Le forage a été équipé d'un variateur de fréquence avec régulation sur mesure de pression afin de s'adapter au débit de consommation. L'entièreté du réseau du colombier a été alimenté par le forage APIC pendant toute la durée des travaux (environ 2 mois). Désormais il alimente l'antenne qui part vers les Bouisses.
- D'importantes modifications ont été également apportées au forage Roque d'acier afin de le fiabiliser :
 - Pose d'un module radio pour la communication entre le déferriseur et le réservoir afin de supprimer la ligne aérienne qui posait de nombreux problèmes (entretien coûteux, problèmes de communication avec le réservoir et sécurité moindre).
 - Pose de cartes d'extensions Sofrel sur le champ captant afin de remonter les informations des compteurs et sondes de niveaux ajoutées sur chaque tête de forages.
 - Renouvellement et enterrement des câbles d'alimentations des pompes entre les têtes de forages et le déferriseur, des câbles de signal ont également été ajoutés afin de remonter les données des cartes d'extensions vers le Sofrel du déferriseur. Le système de déferrisation obsolète a été totalement by-passé en accord avec les résultats d'analyse de fer.
- Etude préalable pour renouvellement de l'armoire électrique et automatisme.
- Passage caméra sur le forage 10 à Saint Hyppolite dans le cadre du renouvellement de la pompe de forage. Le passage caméra a permis de mettre en évidence un colmatage important du forage nécessitant une régénération préalable à la remise en service de ce dernier.
- La chloration par javel liquide sur le forage de la Clastre à Boulbon a été remplacé par du chlore gazeux pour faciliter l'exploitation.
- Mise en place d'un fonctionnement sur régulation de pression sur les forages de la Clastre et Colombier à Boulbon pour les lavages de réservoir. En effet, le lavage de ces deux réservoirs nécessitait de mettre les forages en marche forcée et de créer une décharge sur un poteau incendie (pertes d'eau et opération risquée, risque de coup de bélier).
- Finalisation du renouvellement optimisé des exhaures au Sénébier.
- Aide et assistance pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable avec EGIS, réalisation des synoptiques, export de données, renseignements, échanges...
- Etude d'optimisation de la régulation sur la partie Mazet Raphèle.
- La 3ème pompe de reprise de Saint Hyppolite a été renouvelée, permettant ainsi de sécuriser la production avec désormais 3 pompes de 700 m3/h.



Fait marquants / travaux Réseaux :

- Détection par corrélation et réparation d'une fuite sur la canalisation de refoulement DN 500 entre la station de production de Saint Hyppolite et le réservoir de Margaillan le 15 Janvier 2020.
- Renouvellement, dilatation et dévoiement de 400 m de canalisation en partie public en sortie du surpresseur des Bouisses qui passait en partie en domaine privé.
- En Avril 2020, nous avons réalisé les essais de maillages de secours entre les communes de Tarascon, Saint Pierre de Mézoargue et Boulbon. Les essais n'avaient encore jamais été réalisés auparavant par l'ancien délégataire alors que les maillages et systèmes de secours étaient bien existant. Ces essais ont permis de valider le fonctionnement de ces secours qui sont désormais opérationnels en cas de pannes.
- Finalisation, présentation et validation des plans d'actions recherche de fuites pour Arles et Saint Martin de Crau par l'agence de l'eau, étude et chiffrage pour la pose de 5 débitmètres supplémentaire sur Saint Martin et 15 sur Arles.
- Réparation de la Fuite DN500 au niveau du canal du Craponne sur la Rte de Servanne à Arles. Fuite sur la conduite en acier.
- Au cours du mois de décembre 2020 à la suite du coup de froid nous avons eu de nombreuses casses de canalisation sur des vieilles fontes grises ainsi que des PVC avec pour les plus importantes des débits importants :
 - Rue du Dr Albert Schweitzer à Griffeuille, fonte DN 200, débit de fuite 40 m3/h
 - Rue Gustave Eyglument à Trinquetaille, fonte DN 60, débit de fuite 30 m3/h
 - Chemin de la Draille du Beurre, Camargue sud, PVC DN 100, débit de fuite 50 m3/h
 - Rte de Cacharel aux Saintes Maries de la Mer, PVC DN 140, débit de fuite 40 m3/h

Fond de travaux :

- Draille de Frustier : 500ml
- Rue Claudius Bard : 55ml
- Chemin de Compostelle : 50ml
- Rue Prospère Mérimée : 205ml
- Rue des Sirènes : 100ml
- Mas d'Albaron : 40ml
- Rue Godefroid : 29ml
- Rue Fanton : 18ml
- Rue Muscadelle : 100ml

⇒ Total : **1 097** ml renouvelés en 2020

Travaux ACCM (Arles) :

- Rue des Lavandis (AEP)
- Avenue Bachaga Boualem (EU)
- Rue Gustave Eyglument (AEP et EU)
- Chemin des Minimes (AEP et EU)
- Four qui Passe (AEP et EU)



2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'eau potable du contrat ACCM est délégué à ACCM EAU SAS dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 février 2016, arrivera à échéance le 1 février 2028.

Une société dédiée a été créée pour réaliser l'exploitation du service d'eau potable « ACCM Eau ».

A noter que le contrat en 2016 ne concernait que les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer. Les 4 autres communes n'ont été intégrées qu'à partir du 1^{er} mars 2017.

Remplacement du Président d'ACCM Eau M. HAZARD par M. PEGOUD.

Les avenants du contrat

Avenant n°1 - 2016/09 : transfert au bénéfice d'ACCM Eau de l'ensemble des droits et obligations souscrits par SAUR au titre du contrat de délégation de service public du contrat d'eau potable.

Avenant n°2 au marché n° 2014-85 : actualisation des modalités de reversement des recettes.

Avenant n°3 : Modification des horaires d'ouverture au public et de la facture eau potable

Avenant n°4 au marché n° 2014-85 : Annexe n°25 Convention de mandat

Les conventions du contrat

- Convention d'achat d'eau de Vauvert à ACCM (commune des Saintes-Maries-de-la-Mer) en date du 19 mars 2013,
- Conventions avec les opérateurs radiophoniques pour accès aux ouvrages ACCM pour l'entretien des équipements de téléphonie.

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.

PRÉSENTATION DE
L'ENTREPRISE

ACCM EAU SAS, une
organisation et une méthode

À MARNE-LA-VALLÉE

Sébastien, Chargé gestion des réseaux | Annick, Expert CPO | Laurent, Directeur de production | Antoine, Dessinateur projeteur | Sandra, Chargée clientèle | Mickaël, Electromécanicien | Richard, Directeur régional | Anne-Sophie

PRESENTATION DE L'ORGANISATION ACCM EAU SAS

La société ACCM EAU SAS, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** et **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de 60 **AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel** regroupe l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée
- Une organisation et des outils innovants
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISE DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS REEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

LE MEILLEUR DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE VOTRE
COLLECTIVITE ET DE L'INDUSTRIE.

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

ACCM EAU SAS innove en partenariat avec des sociétés spécialisées, afin de relever les défis de demain : gestion de la ressource, gestion du patrimoine, sécurisation de la ressource et de la distribution et suivi permanent de la qualité de l'eau.

Grâce à ce partenariat, nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires et nous créons de nouveaux services pour mieux préserver la ressource en eau, le patrimoine et l'environnement afin de répondre aux 4 grands enjeux de la politique de l'eau.

→ 4 enjeux : des solutions innovantes



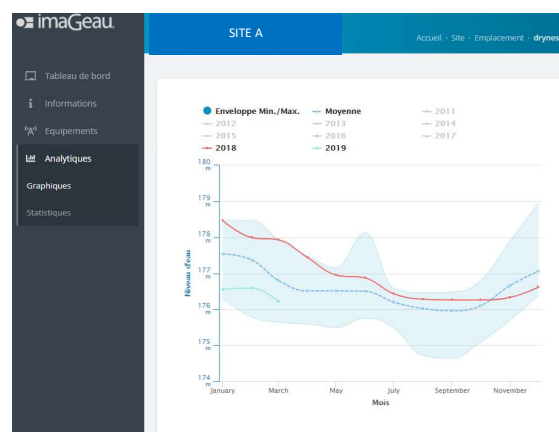
ENJEU 1 GESTION, SURVEILLANCE ACTIVE ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE - EMI

① MAITRISER ET SURVEILLER VOTRE RESSOURCE EN EAU

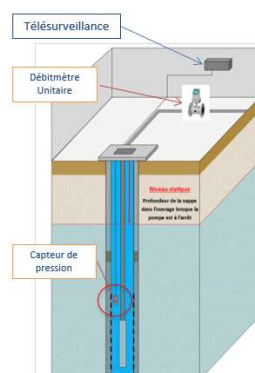
Les données issues des ouvrages de production (puits, forage) et d'observation (piézomètre) vous sont mises à disposition sous **EMI** ou « Interface de gestion des données environnementales » (courbe de niveau, courbe enveloppe, suivi du biseau salé...).

EMI permet :

- De gérer **en continu et de sécuriser** la ressource en connaissant parfaitement ses aspects qualitatifs et quantitatifs et leur évolution dans le temps ;
- De mieux **anticiper** les risques de sécheresse et de dégradation de la ressource ;
- De **pérenniser** la ressource et d'optimiser son exploitation (vérification du débit spécifique, rabattement...).



Exemple de suivi du risque sécheresse (courbe enveloppe)



AquaStandard – Control ou Sécurité



Aqua 3D



② AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE EN DETECTANT LES FUITES PLUS RAPIDEMENT

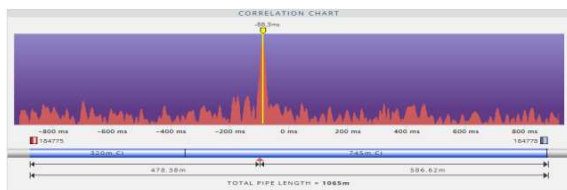
EAR® (Ecoute Active de Réseaux) permet :

- d'assurer une localisation précise des fuites et de les réparer au plus vite
- une écoute acoustique fiable en continu des réseaux.



ENIGMA3M® permet :

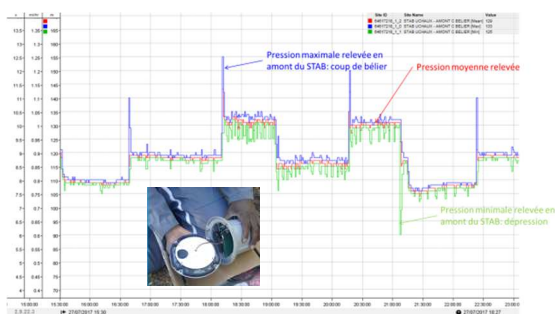
- des écoutes acoustiques **géolocalisées**
- des **corrélations systématiques de nuit** pour déterminer l'emplacement précis des fuites



③ PRESERVER VOTRE PATRIMOINE ET LIMITER LES VOLUMES DE PERTE PAR UNE SURVEILLANCE EN CONTINUE DES PHENOMENES TRANSITOIRES

CELLO4S® permet :

- de suivre en continu les **phénomènes transitoires** et l'évolution des **pressions** dans les conduites
- proposer des solutions pour limiter les **à-coups hydrauliques** qui fragilisent le réseau



ENJEU 2 SECURISATION ET SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

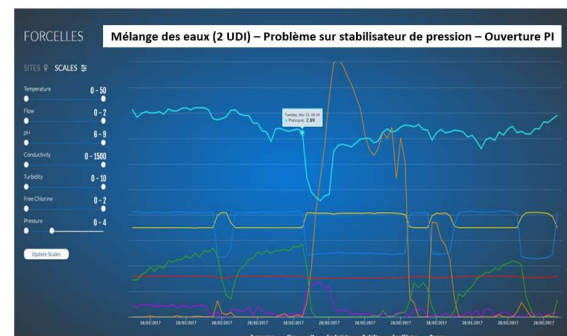
④ AMELIORER EN TEMPS REEL LA PERFORMANCE ET LA FIABILITE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU

Intellitect® (sondes multiparamètres) permet :

- D'assurer la détection rapide d'anomalies ou de zones de défaillances critiques ;
- D'anticiper les dysfonctionnements ;
- De sécuriser 24h/24 la distribution d'eau aux abonnés ;
- D'obtenir une meilleure maîtrise de la qualité de l'eau et de son évolution dans les réseaux.



Réseau « sentinelle » : sécurisation de l'eau distribuée aux abonnés



Exemple de suivi d'évènement en réseau de distribution



⑤ GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'EAU : R&D

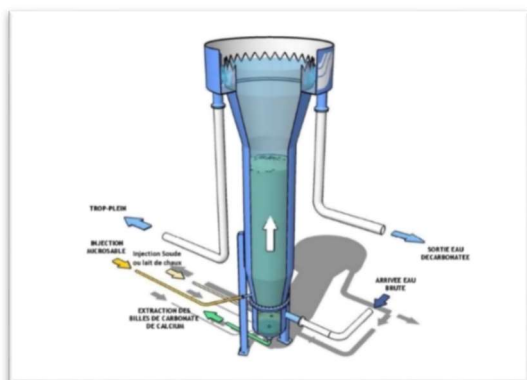
Les procédés de la R&D de ACCM EAU SAS :

- **Le CarboPlus®** permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau (dont les métabolites de pesticides) et des résidus médicamenteux à un coût maîtrisé.



Le CarboPlus® est l'outil le plus adapté pour éliminer les sous-produits de dégradation de pesticides ou métabolites (Métolachlore ESA et OXA, Alachlore OXA). Ces molécules considérées comme « pertinentes » par l'ANSES vont faire l'objet d'un suivi et d'une limite de qualité dans les eaux distribuées à 0.1 µ/l. Elles sont très présentes dans les eaux de surface ou souterraines qui nous servent à la production d'eau potable.

- Le Calcyle® est une solution visant à **réduire significativement la dureté de l'eau**. Ce traitement permet de protéger le réseau de distribution et de diminuer la gêne occasionnée par des eaux trop dures chez le consommateur.



ENJEU 3 MAITRISE DE LA CONSOMMATION ET NOUVEAUX SERVICES AUX ABONNES

⑥ MIEUX INFORMER LES CLIENTS GRACE A UNE TELERELEVÉ REELLEMENT INTER-OPERABLE

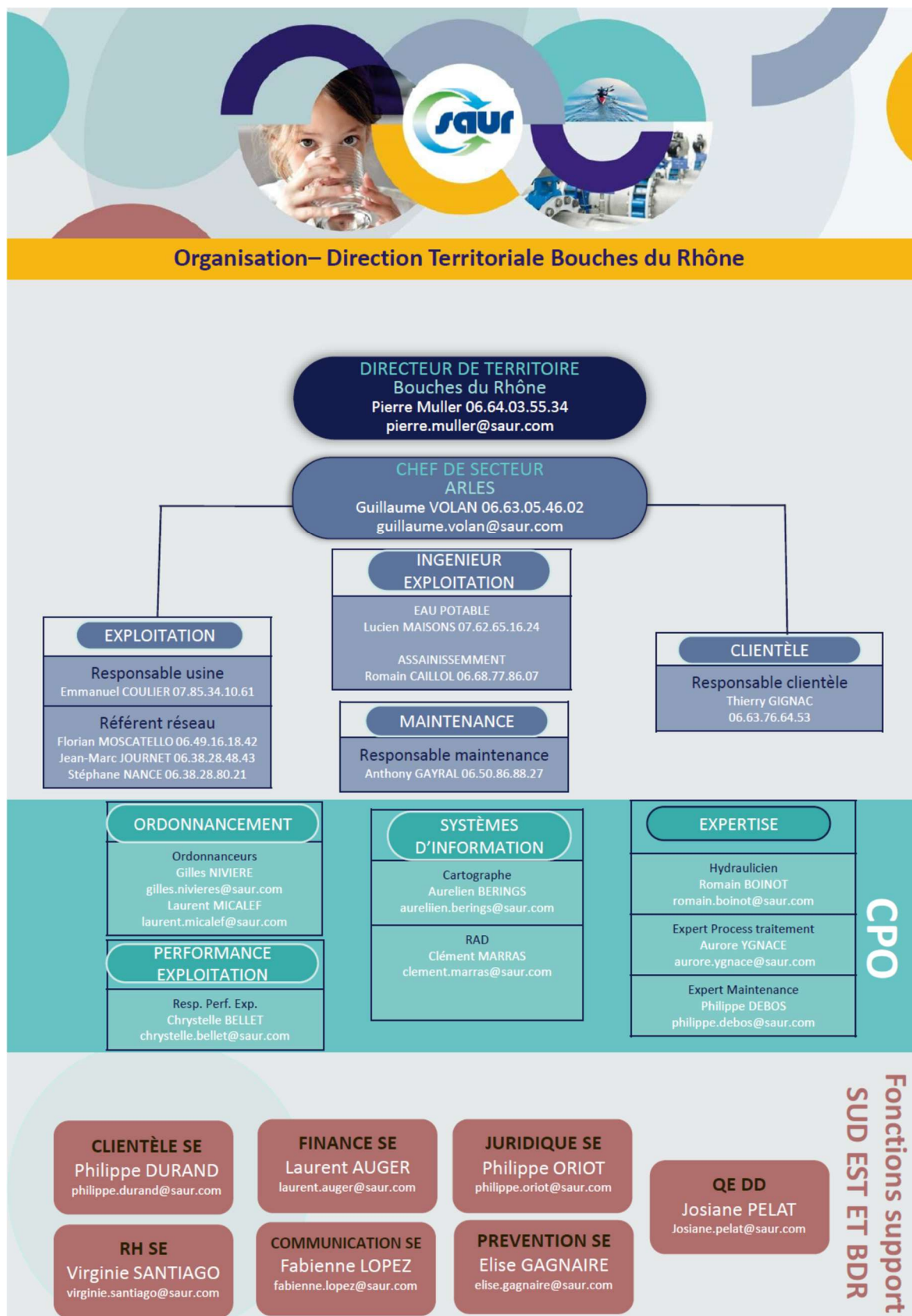
Grâce au suivi fin de la consommation des compteurs d'eau, la **Télérelève** permet :

- Aux consommateurs particuliers : de suivre au quotidien leurs consommations d'eau et d'être alerté en cas de consommation anormale.
- Aux consommateurs professionnels : de grouper leurs compteurs sur un même espace de suivi et de disposer d'un accompagnement personnalisé à la réduction de leur consommation par des bilans horaires.
- A la collectivité : au travers d'un portail dédié, de garder la maîtrise de son parc de télérelève en toute transparence, de suivre plus finement l'évolution des rendements de réseaux sectorisés et de maîtriser les consommations de ses compteurs communaux.



**PURE INNOVATION :
NOS SOLUTIONS AU SERVICE
DE L'EAU**

LES REPRESENTANTS DU CONTRAT





4.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous
surveillance*

VOTRE PATRIMOINE

SYNTHÈSE DE VOTRE PATRIMOINE	
Ouvrage(s) de prélèvement	22
Station(s) de production	11
Station(s) de surpression	9
Ouvrage(s) de stockage	25
Volume de stockage (m³)	22 453
Linéaire de conduites (kml)	884,961

Linéaire de réseau par commune :

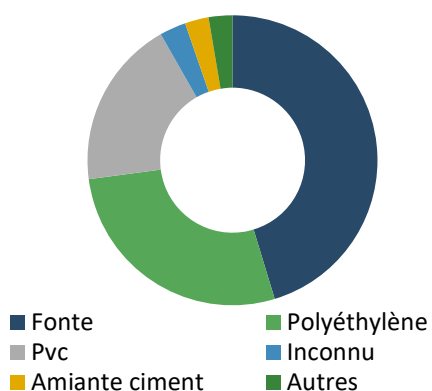
- Arles : 559,9 km
- Boulbon : 22,2 km
- Saint-Martin-de-Crau : 97,5 km
- Saint-Pierre-de-Mézoargues : 8,0 km
- Les Saintes-Maries-de-la-Mer : 89,0 km
- Tarascon : 108,3 km.

LE RESEAU

Le réseau de distribution se compose de conduites de transport (également appelées feeders) d'un diamètre en général supérieur à 300 mm et de conduites de distribution.

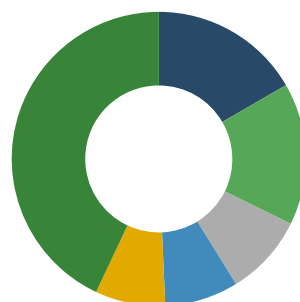
Dans les graphiques de répartition du linéaire par diamètre et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

Répartition par matériau



Matériau	Valeur (%)
Fonte	45,31
Polyéthylène	27,61
Pvc	18,83
Inconnu	2,95
Amiante ciment	2,64
Autres	2,66

Répartition par diamètre



■ 100 ■ 63 ■ 110 ■ 150 ■ 200 ■ Autres

Diamètre (mm)	Linéaire Total (ml)	Proportion
0	13503	1,53%
20	245	0,03%
25	140	0,02%
32	705	0,08%
33	56	0,01%
40	9673	1,09%
42	23	0,00%
50	17727	2,00%
60	26640	3,01%
63	138503	15,65%
75	4378	0,49%
80	24854	2,81%
90	19064	2,15%
100	147127	16,63%
110	78830	8,91%
125	34382	3,89%
140	12236	1,38%
150	71754	8,11%
160	39651	4,48%
175	449	0,05%
180	62591	7,07%
200	68220	7,71%
250	24709	2,79%
300	35602	4,02%
315	799	0,09%
350	1200	0,14%
355	639	0,07%
400	32013	3,62%
450	1348	0,15%
Total général	884961	100%



LES COMPTEURS

- Il y a au total 39 582 compteurs. 3 800 compteurs ont été renouvelés sur l'année 2020.

- Arles : 2 377,
- Boulbon : 68,
- Saintes-Maries-de-la-Mer : 374,
- Saint-Martin-de-Crau : 6,
- Saint-Pierre de Mézoargues : 193,
- Tarascon : 782.

- L'objectif de l'année 2021 est de renouveler tous les compteurs de plus de 15 ans, soit environ 4 800 compteurs

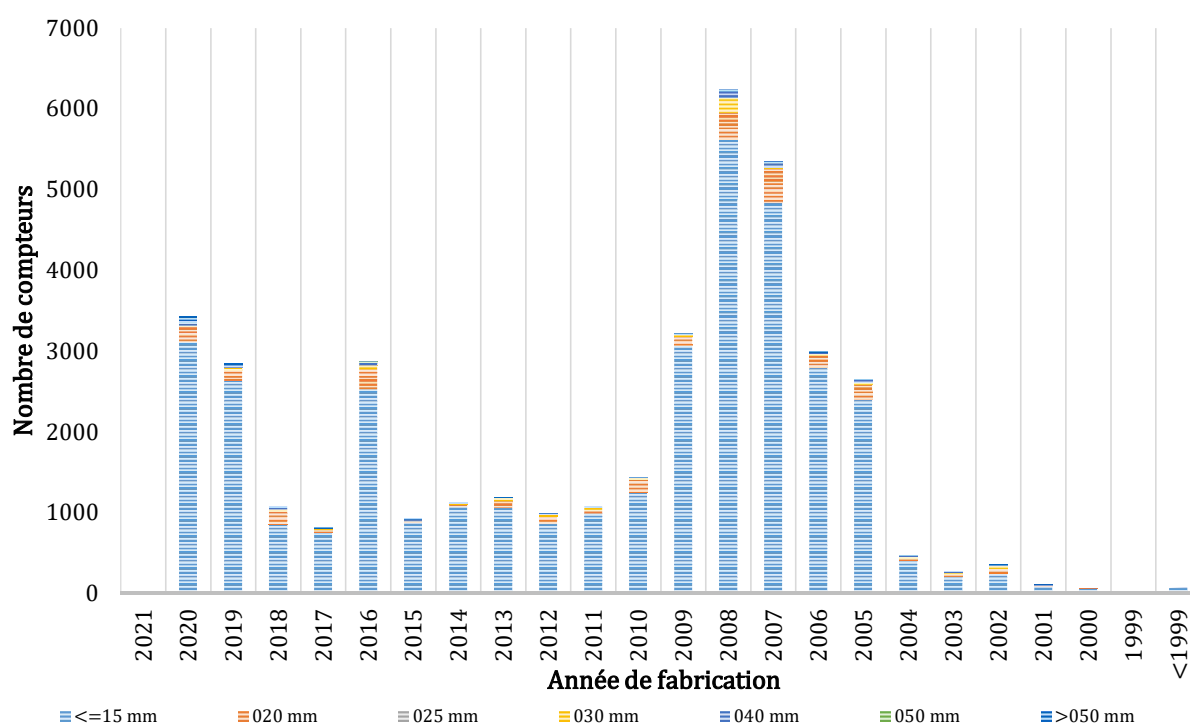
Impact COVID



Reliquat 2020
reporté en
2021

Commune	2016	2017	2018	2019	2020
Arles	691	414	594	405	2377
Boulbon		7	36	41	68
Saintes-Maries-de-la-Mer		250	63	574	374
Saint-Martin-de Crau		36	301	362	193
Saint-Pierre de Mézoargues		-	-	-	6
Tarascon		33	316	241	782
TOTAL		740	1 310	1 623	3800

Répartition par âge et par diamètre (état au 19/04/2021) :





5.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



VOS BRANCHEMENTS

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution privé d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau et un compteur.

Le Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Cas général :

1 Client = 1 Branchement = 1 Compteur

Cas particuliers :

1 Client = 1 Branchement = 2 Compteurs

⇒ Compteur domestique

⇒ Compteur arrosage

1 Client = n Branchements = x compteur

⇒ Mairie = 1 Compteur

⇒ Salle des fêtes = 1 Compteur

⇒ Piscine = 2 Compteurs

	2019	2020
Nombre de branchements	39 403	39 600
Dont Arles	23 926	24 018
Dont Boulbon	759	755
Dont Saint Pierre de Mézoargues	52	53
Dont les Saintes-Maries-de-la-Mer	2 966	2 992
Dont Saint-Martin de Crau	5 457	5 525
Dont Tarascon	6 243	6 257
Nombre de clients	39 064	39 197
Dont Arles	23 697	23 740
Dont Boulbon	747	748
Dont Saint Pierre de Mézoargues	52	53
Dont les Saintes-Maries-de-la-Mer	2 926	2 951
Dont Saint-Martin de Crau	5 431	5 489
Dont Tarascon	6 211	6 216

Ce chiffre prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

159 branchements neufs ont été réalisés sur ACCM en 2020.

LES VOLUMES CONSOMMES

Volume consommé sur la période de relèvement : Volume d'eau potable consommé par les clients du périmètre de votre contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros et / ou les volumes exportés.

Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, ce volume sera ramené sur 365 jours.

➔ Volume consommé hors VEG = Volume relevé + Volume estimé des clients*

Volume facturé : Volume consommé, mise à jour des corrections administratives éventuelles (dégrèvements, réajustements, annulations et réémissions de factures, ...).

ATTENTION ➔ Volume consommé hors VEG ≠ volume facturé

Le présent rapport fait apparaître le volume consommé. Le décompte de gestion fait apparaître le volume facturé.

Volume consommé hors VEG (m³)	2019	2019
ACCM	6 077	5 692 584
Arles	3 700	3 403 917
Les-Saintes-Maries-de-la-Mer	511 215	462 034
Boulbon	93 201	91 194
Saint-Pierre-de-Mézoargues	9 540	11 153
Saint-Martin-de-Crau	764 580	755 429
Tarascon	998 557	968 857

Les dates barycentre de relèvement clientèle des années n et n-1 sont les suivantes :

- Arles : 15/10/2019 au 08/10/2020,
- Les Saintes-Maries-de-la-Mer : 23/11/2019 au 29/11/2020,
- Tarascon : 22/11/2019 au 15/12/2020,
- Saint-Pierre-de-Mézoargues : 22/11/2019 au 17/10/2020,
- Boulbon : 13/11/2019 au 01/11/2020,
- Saint-Martin-de-Crau : 09/12/2019 au 01/12/2020.

Dans le chapitre suivant « bilan de l'activité », ces volumes seront ramenés sur 365 jours, ce qui permettra d'avoir une réelle comparaison avec l'année 2018.

LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

	Facturation encaissement*	Produit	Qualité de service*
Arles	8	1	22
Boulbon	0	1	1
Saintes-Maries-de-la-Mer	1	1	1
Saint-Martin-de-Crau	3	0	5
Tarascon	13	3	6
TOTAL	25	6	35

*Les réclamations portant sur la Qualité du service et la Facturation/Encaissement sont communes au services de l'eau potable et de l'assainissement

Au total, 52 réclamations ont été adressées à ACCM Eau en 2020.

LA RELATION AVEC LES CLIENTS :

Le centre d'appels est ouvert de 8h à 19 h du lundi au vendredi au numéro suivant :

04-90-99-52-14

En dehors de ces plages, vous pouvez nous joindre au numéro d'astreinte 04 90-99-50-89 .

Vous pouvez vous rendre au point d'accueil :
8 rue Aimé et Eugénie Cotton
13200 ARLES

Ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 19h

LE VEHICULE ITINERANT



- Permanence aux Saintes-Maries-de-la-Mer : tous les vendredis de 8h à 12h sur le parking du complexe sportif Marius Aillet
- Permanence sur les hameaux d'Arles : tous les jeudis de 8h à 12h
 - o Hameau de Raphaële 1^{er} jeudi du mois – place des Micocouliers derrière la mairie annexe
 - o Hameau Le Sambuc 2^{ème} jeudi du mois – parking mairie annexe
 - o Hameau Mas-Thibert 3^{ème} jeudi du mois – place Jacques Gueyraud – face à la mairie annexe
 - o Hameau Salin-de-Giraud 4^{ème} jeudi du mois – place Carle Naudot (Place du marché)
- Permanence à Tarascon : tous les mercredis de 8h à 12h sur la place du colonel Berrurier,
- Permanence à Saint-Martin-de-Crau : tous les mardis de 8h à 12h sur la place François MITTERAND

LES DEMANDES D'URBANISME

336 réponses à des demandes de permis de construire ont été réalisées en 2020 : Arles 174, Saint-Martin-de-Crau 87, les Saintes-Maries-de-la Mer 19, Tarascon 35, Saint-Pierre de Mézoargues 3, Boulbon 18.

LES TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2021 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3

Les tarifs et factures spécimen sont intégrées en annexe.



6.

**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNEE**
Un regard sur notre activité



Le volume prélevé est le volume issu des ouvrages de prélèvement d'eaux brutes (captage, puit etc...)

Le volume produit est le volume issu des ouvrages du service et introduit dans le réseau de distribution.

Le volume importé est le volume d'eau en provenance d'un service d'eau extérieur.

Le volume exporté est le volume d'eau livré à un service d'eau extérieur.

Le volume mis en distribution correspond à la somme des volumes produits et importés, auxquels on retranche le volume exporté.

Le volume consommé autorisé est la somme du volume consommé hors VEG sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purgés, nettoyage de réservoirs, ...).

Les volumes présentés dans les sections ci-dessous sont extrapolés sur la période de relève de chaque commune et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.

Synthèse des volumes (m ³) transitant dans le réseau	2019	2020
Volumes produits	8 391 459	7 946 955
Volumes importés	17 390	15 097
Volumes exportés	487	761
Volumes mis en distribution	8 408 362	7 961 291
Volumes consommés	5 825 119	5 699 792
Volumes de service	221 973	130 365

Les volumes de service avaient sensiblement augmenté en 2019 à la suite de différents constats et à la pose de compteurs dans le cadre du plan d'amélioration des volumes non comptés ». Ces volumes ont donc diminué en 2020 et représentent 1,6% des volumes produits.

CAPACITE DE STOCKAGE

Synthèse des volumes mis en distribution	
Capacité de stockage (en m ³)*	22 773
Volume mis en distribution moyen/jour (en m ³)	21 812
Capacité d'autonomie (en j)	1,04

*Le calcul de l'autonomie ne prend pas en compte le volume des bâches d'eau brute.

LE RENDEMENT DE RESEAU

Le rendement d'un réseau compare les volumes d'eau introduits en amont et ceux consommés en aval par les usagers. La différence correspond aux volumes non comptabilisés dont les fuites de réseau.

ACCM	2019	2020
Rendement primaire (%)	69,28%	71,59%
Rendement IDM (%)	71,92%	73,23%

L'objectif de rendement « grenelle » sur ACCM en 2020 est de $65 + (18,05/5) = 68,61\%$.

Le rendement par sous-service :

ARLES

	2017	2018	2019	2020
Rendement primaire (%)	71,92 %	66,14 %	68,92 %	71,71 %
Rendement IDM (%)	72,80 %	68,30 %	71,12 %	72,90 %

L'objectif de rendement « grenelle » sur Arles en 2020 est de $65 + (17,22/5) = 68,44\%$.

LES-SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

	2017	2018	2019	2020
Rendement primaire (%)	77,56 %	79,45 %	83,4 %	87,10 %
Rendement IDM (%)	80,73 %	82,61 %	86,86 %	89,11 %

L'objectif de rendement « grenelle » sur Les Saintes-Maries-de-la-Mer en 2020 est de $65 + (14,28/5) = 67,86\%$.

TARASCON

	2017	2018	2019	2020
Rendement primaire (%)	78,17%	69,67%	79,40 %*	82,59 %*
Rendement IDM (%)	78,59%	72,05%	82,06 %*	84,32 %*

L'objectif de rendement « grenelle » sur Tarascon en 2020 est de $65 + (23,84/5) = 69,77\%$.

*A partir de 2019, le rendement de réseau est calculé uniquement pour la commune de Tarascon. Auparavant, le rendement était global avec Tarascon et Saint-Pierre-de-Mézoargues.





SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES

	2019	2020
Rendement primaire (%)	69,50 %	70,87 %
Rendement IDM (%)	73,10 %	73,00 %

Pour la seconde année, le rendement de réseau de Saint-Pierre-de-Mézoargues est calculé indépendamment de la commune de Tarascon. Auparavant, le rendement était global avec Tarascon et Saint-Pierre-de-Mézoargues.

L'objectif de rendement « grenelle » sur Saint-Pierre-de-Mézoargues en 2020 est de $65 + (4,35/5) = 65,87 \%$.

BOULBON

	2017	2018	2019	2020
Rendement primaire (%)	65,71 %	61,72 %	68,03 %	64,40 %
Rendement IDM (%)	68,05 %	67,38 %	71,79 %	67,45 %

L'objectif de rendement « grenelle » sur Boulbon en 2020 est de $65 + (12,24/5) = 67,45 \%$.

SAINT-MARTIN DE CRAU

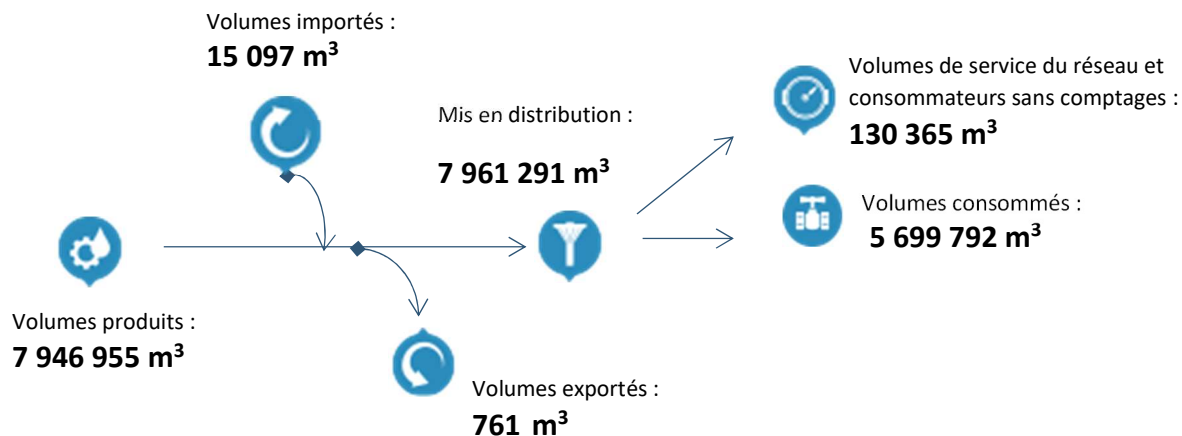
	2017	2018	2019	2020
Rendement primaire (%)	61,97 %	55,02 %	55,77 %	57,79 %
Rendement IDM (%)	62,46 %	59,42 %	59,74 %	60,84 %

L'objectif de rendement « grenelle » sur Saint-Martin-de-Crau en 2020 est de $65 + (22,78/5) = 69,56 \%$.

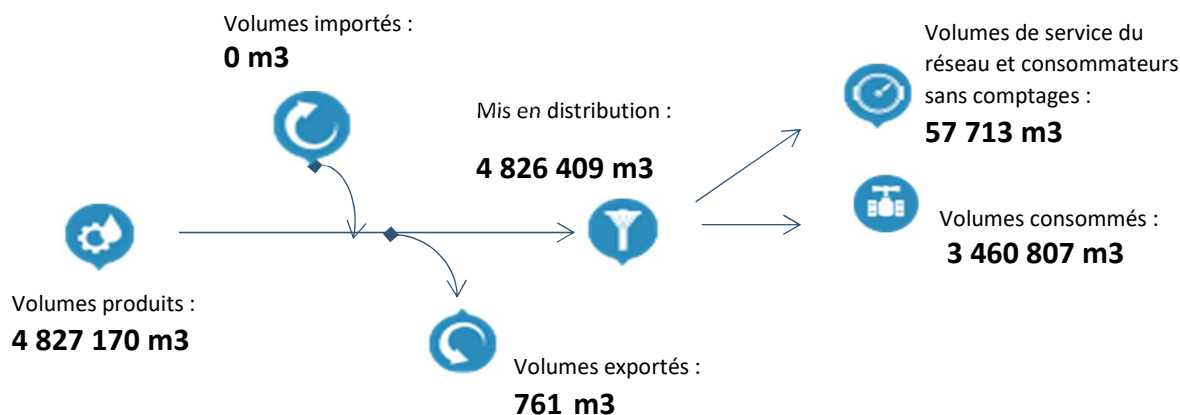
De manière générale, le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau : une politique de **gestion patrimoniale adaptée** permet d'optimiser les performances de vos réseaux. **SAUR a fourni à ACCM un rapport sur les canalisations à renouveler.**

DONNEES POUR LE CALCUL DU RENDEMENT IDM (INDICATEUR DU MAIRE)

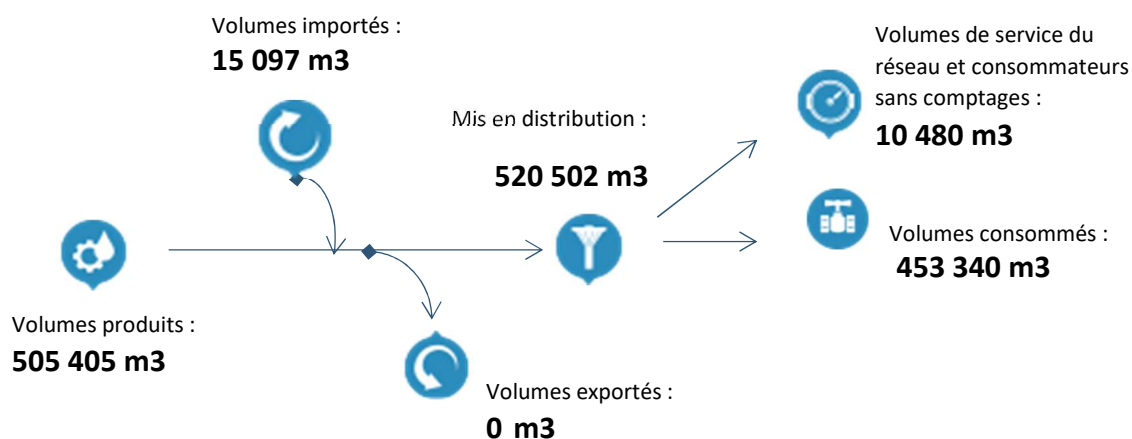
GLOBAL ACCM : 73,23%



CALCUL RENDEMENT D'ARLES : 72,90%

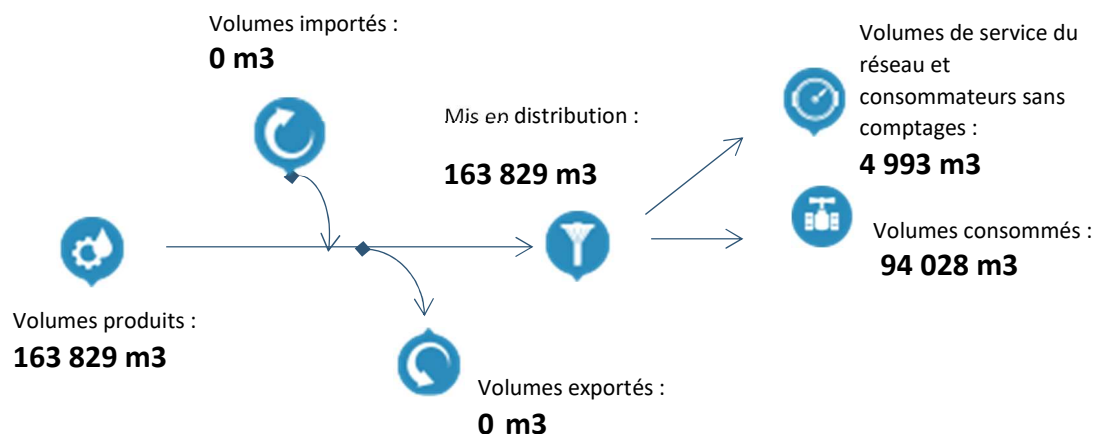


CALCUL RENDEMENT SAINTES-MARIES-DE-LA-MER : 89,11%

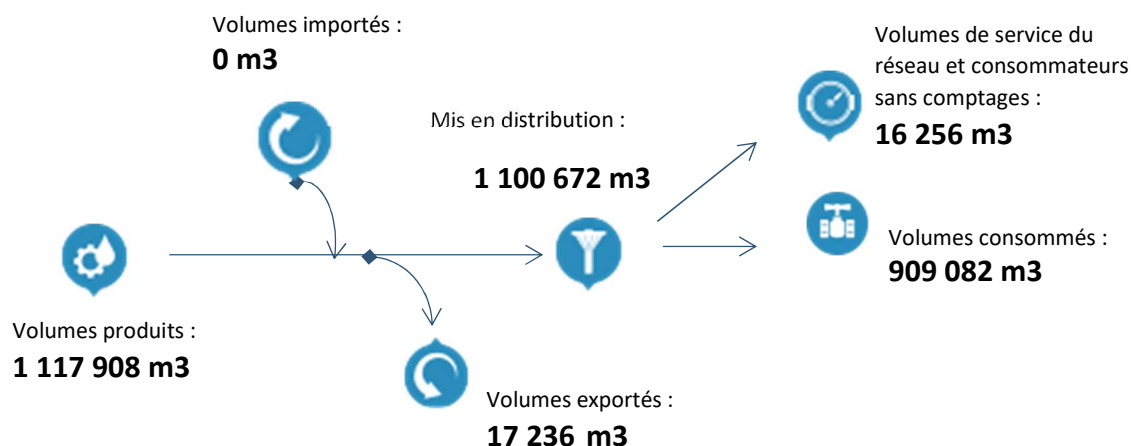




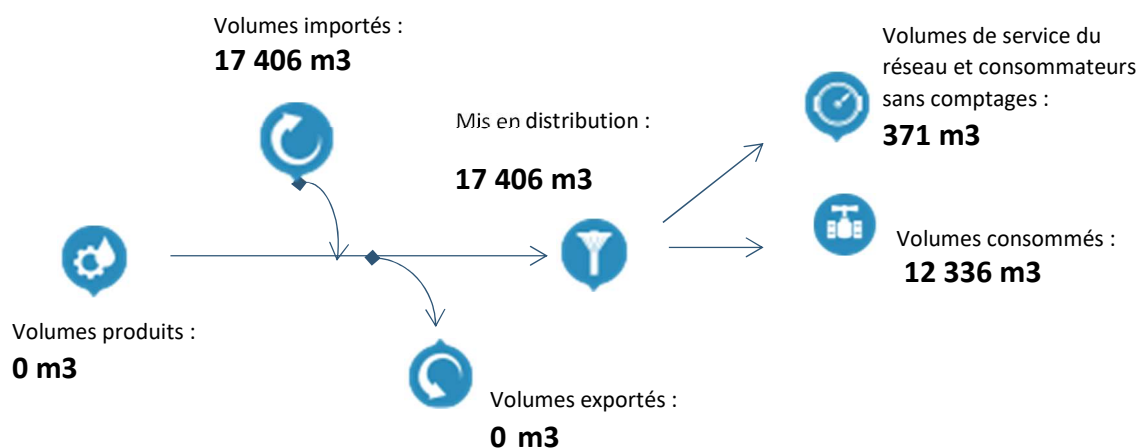
CALCUL RENDEMENT BOULBON : 67,45%



CALCUL RENDEMENT TARASCON : 84,32%

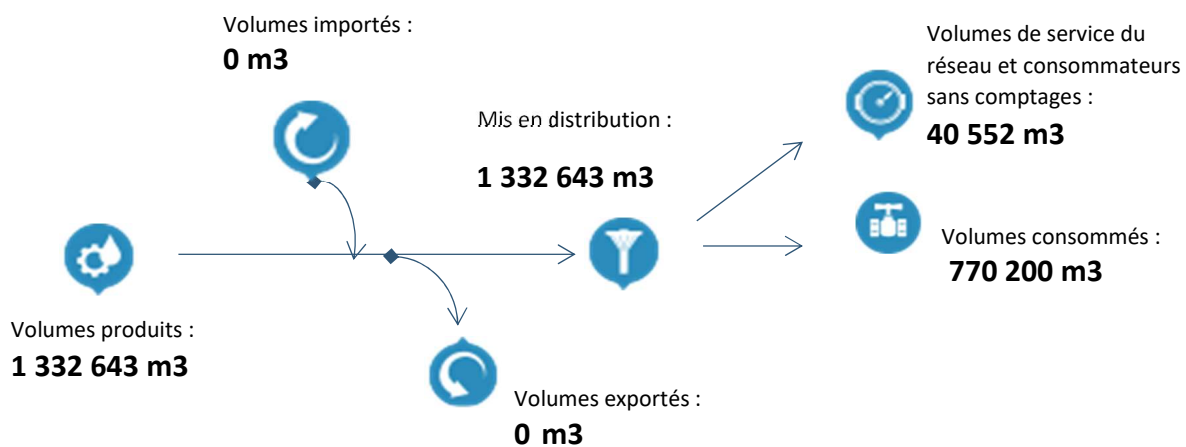


CALCUL RENDEMENT SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES: 73,00 %





CALCUL RENDEMENT SAINT-MARTIN DE CRAU : 60,84 %





L'INDICE LINEAIRE DE PERTES (ILP)

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) indique le volume perdu par jour et par kilomètre de réseau.

Il permet de mieux traduire la performance du réseau selon sa nature.

ACCM	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes (en m ³ /km/j)	8,17	7,29	6,60

Indice linéaire de pertes par sous-service :

Arles	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes (en m ³ /km/j)	7,95	7,16	6,40

Les-Saintes-Maries-de-la-Mer	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes (en m ³ /km/j)	3,38	2,28	1,74

Tarascon	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes (en m ³ /km/j)	8,30	5,65	4,43

Saint-Pierre-de-Mézoargues	2019	2020
Indice linéaire de pertes (en m ³ /km/j)	1,33	1,61

Boulbon	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes (en m ³ /km/j)	5,67	4,60	6,59

Saint-Martin-de-Crau	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes (en m ³ /km/j)	14,28	15,62	14,66

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.



L'INDICE LINEAIRE DE VOLUME NON COMPTE (ILVNC)

L'Indice Linéaire de volume non compté (ILVNC) indique le ratio de volume non compté par jour, par kilomètre de réseau.

ACCM	2017	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/j)	8,85	7,01	6,81

Indice linéaire des volumes non comptés par sous-service :

Arles	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/j)	8,47	7,48	6,62

Saintes-Maries-de-la-Mer	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/j)	4,00	2,66	1,91

Tarascon	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/j)	9,00	6,25	4,72

Saint-Pierre-de-Mézoargues	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/j)	1,50	1,74

Boulbon	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/j)	6,66	3,95	7,21

Saint-Martin-de-Crau	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (en m ³ /km/j)	15,83	16,47	15,04

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.



L'INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION (ILC)

L'Indice Linéaire de consommation (ILC) indique le ratio de volume consommé par jour, par km.

	2018	2019	2020
Indice linéaire de consommation (m ³ /km/jour)	17,86	18,67	18,05

Ce ratio est utilisé pour évaluer la conformité du rendement de réseau. Il est également utilisé pour mesurer les écarts entre services dans le comparateur inter services.

ILC par sous-service :

- Arles : 17,22 m³/j/km,
- Les Saintes-Maries-de-la-Mer : 14,28 m³/j/km,
- Tarascon : 23,84 m³/j/km
- Saint-Pierre-de-Mézoargues : 4,35 m³/j/km
- Boulbon : 12,24 m³/j/km
- Saint-Martin-de-Crau : 22,78 m³/j/km

LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS

	2019	2020
Chlore	5 048 kg	5 230 kg
Polychlorure d'aluminium (floculant)	24 020 kg	18 000 kg
Hypo-chlorure de sodium (javel)	1 550 kg	3 360 kg



LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice :

(Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie)

	2019	2020
Consommation en KWh	3 047 055*	2 940 103

**Des régularisations de factures de la part du fournisseur d'énergie ont amené le total 2019 à être corrigé par rapport aux chiffres indiqués dans le Rapport Annuel de l'année dernière.*

Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO₂, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, ACCM EAU SAS a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives





LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

*La qualité de l'eau, notre
priorité*



L'eau potable est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi régulier et rigoureux. ACCM EAU SAS œuvre chaque jour afin de vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Le code de la santé publique (CSP, articles L1321-1 à 10 et R1321-1 à 63) précise les dispositions à respecter par la personne publique responsable de la production et de la distribution des eaux.

Ce chapitre présente les résultats de conformité de l'eau par rapport à la réglementation, en distinguant les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.

Par ailleurs, il vous est présenté en annexe la problématique du CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), rappelant le contexte réglementaire et les actions à réaliser en cas de non-conformités. ACCM EAU SAS vous accompagnera dans la gestion de cette problématique le cas échéant.

SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX BRUTES EN 2020

Les eaux brutes constituent la ressource et peuvent être issues d'eaux souterraines (sources, forages) ou d'eaux de surface (rivières, lacs, barrages ...).

Nature de l'analyse	2019	2020
Bactériologique	11	14
Physico-chimique	11	14
Nombre d'échantillons analysés (ARS)	11	14

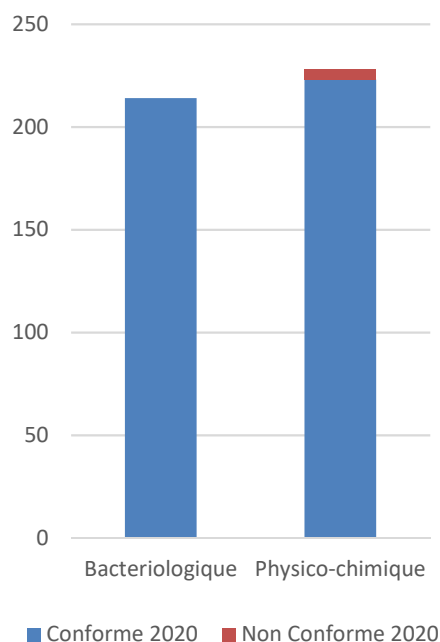


SYNTHESE QUALITATIVE DES EAUX DISTRIBUEES ET TRAITEES EN 2020

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	99,5%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	98,2%	97,8%

Nombre total de non-conformités	2019	2020
Bactériologiques	1	0
Physico-chimiques	4	5

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non-conformes tout type de point compris



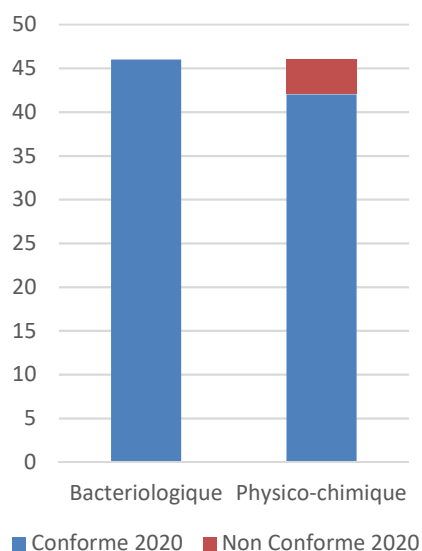
L'EAU AU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

Les eaux au point de mise en distribution sont les eaux considérées comme représentatives de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). Ces eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	100%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	95,65%	91%

Nombre total de non-conformité eau au point de mise en distribution	2019	2020
Bactériologiques	0	0
Physico-chimiques	2	4

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point mis en distribution

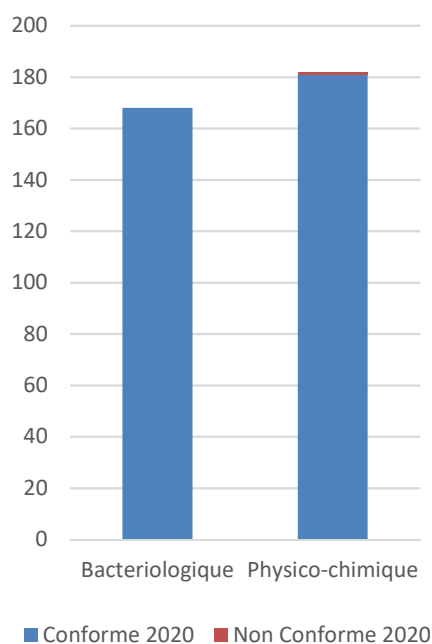
CONFORMITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Les eaux distribuées sont les eaux disponibles chez les clients après passage dans le réseau de distribution.

Taux de conformité	2019	2020
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire bactériologique	99,4%	100%
Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire physico-chimique	98,9%	99%

Nombre total de non-conformité eau distribuée	2019	2020
Bactériologiques	1	0
Physico-chimiques	2	1

Le détail des non-conformités est présenté en annexe.



Nombre d'analyses conformes et non conformes au point Eau distribuée



8.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau



LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2020

QUALITE DE L'EAU		
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico chimiques.	Somme des volumes consommés et des volumes vendus en gros (m³)
100%	97,8%	5 700 553
Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur.	Pourcentage ou nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques, réalisés par l'ARS dans le cadre du Contrôle Sanitaire, ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire, en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution jugé conforme selon la réglementation en vigueur	Ramenés sur 365 jours

PERFORMANCE DE RESEAU			
P104.3 : Rendement du réseau de distribution (%)	Somme des volumes produits et des volumes importés (m³)	P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Volume prélevé dans le milieu naturel
73,23%	7 962 052	35	8 031 440
Rendement = (Volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros)X100. Volume consommé autorisé = Volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau	Données de consolidation	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	Données de consolidation (Sur l'année civile)



PERFORMANCE DE RESEAU			
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de desserte au 31/12 (km)	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
0,52 %	22,961	884,961	110
Rapport du linéaire de réseau (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de desserte.	Données de consolidation	Données de consolidation	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B, C, voir tableau détail joint en fin de chapitre.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m³/km/j)	P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	P110.3 : Indice linéaire de consommation	Linéaire de réseau de desserte (km)
6,60	6,81	18,05	884,961
Indice = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365j. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, défaut de comptage, ...) et d'autres part des pertes réelles (fuites sur conduites, sur réseau, au réservoir, ...).	(Volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur de réseau de desserte / 365j Volume mis en distribution = Production + volume acheté en gros – volume vendu en gros	Indice = (Volume consommé autorisé + V exporté) / longueur de réseau de desserte / 365 j	Données de consolidation

SERVICE A L'USAGER			
D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1 (€)	D102.0 : Prix TTC du service d'eau potable au m³ pour 120 m³ au 01/01/N (€)	D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par le service public d'eau potable	D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours)
1,83	1,80	85 180	2
		Données de consolidation. Sont considérées le nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel



SERVICE A L'USAGER	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 abonnés	P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
0,15	96,5 %
Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

SERVICE A L'USAGER				
P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'eau potable	Montant des impayés au 31/12/2020 (€ HT)	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1(hors travaux) (€)	P155.1 : Taux des réclamations du service de l'eau potable pour 1 000 abonnés	Nombre d'abonnés desservis
7,69 %	459 034,01	5 966 600	0,3	39 600
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation.	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.	Données de consolidation.

SOLIDARITE		
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité de l'eau (€)	Montants en Euro des abandons de créances (€)	Volumes consommés y compris VEG (m³)
33 580	14 276	5 700 553
€ HT	€ HT	Données de consolidation. Remis sur 365 jours



9.

LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Tout au long de l'année, ACCM EAU SAS réalise des opérations sur les installations et le réseau de la collectivité afin d'assurer la bonne distribution de l'eau.

Synthèse du Nombre d'interventions par type	2019	2020
Nettoyage des réservoirs	25	30
Linéaire inspecté (kml)	240	588
Nombre de fuites trouvées	139	260
Réparation fuites/casses sur conduite	289	319
Réparation fuites/casses sur branchement	121	154
Interventions d'entretien	37	212

Mise en sécurité de nos réservoirs

Lors d'une intervention de lavage de réservoir sur tour dans la Manche, nous avons malheureusement eu à déplorer l'accident mortel d'un de nos agents. Des mesures conservatoires ont été prises immédiatement afin de supprimer ce risque et ACCM EAU SAS a mobilisé ses experts en Prévention des Risques dans un groupe de travail national pour réévaluer nos procédures d'intervention en hauteur et définir les préconisations de sécurisation des réservoirs.

Sur ces bases, il s'avère que l'accessibilité de ces ouvrages présente des carences possibles au regard des normes actuelles. Par conséquent, un état des lieux de tous les ouvrages de stockage vis-à-vis du risque de chute de hauteur sera réalisé.

Nous serons amenés à vous présenter les conclusions de ces diagnostics accompagnées quand cela s'avèrera nécessaire, de l'estimation des travaux de mise en

sécurité (voies d'accès, protections collectives...). Nous sommes convaincus de l'importance que vous accordez à cette exigence de sécurité à déployer dans vos ouvrages.

L'Origine des fuites

Il peut s'agir par exemple de fissures de canalisation, de colliers de prise en charge défectueux ou de joints détériorés. L'instrumentation des réseaux via la pose de capteurs permanents ou temporaires reliés à la télégestion, permet d'affiner et d'accroître les techniques de corrélations acoustiques. Ces techniques permettent de détecter les fuites plus rapidement.

Le vieillissement du réseau est l'un des principaux facteurs de dégradation du réseau. Une politique de gestion patrimoniale adaptée permet d'optimiser les performances de vos réseaux.



SUPERVISION/EXTRANET

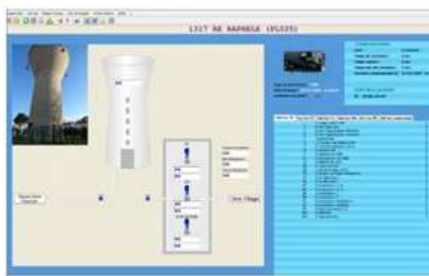
Un accès à la supervision et à l'extranet « CPO-online » a été fourni à la collectivité dès juin 2016 et juin 2017. Les accès aux données de télégestion, qualité de l'eau, SIG et clientèle sont fonctionnels.

Les outils de mobilité déployés auprès des agents, les équipements des sites équipés de télésurveillance « temps réel » permettent à la collectivité d'avoir des informations en direct via un accès par identifiant/mot de passe.

Un écran 55 pouces et un PC dédié à la supervision des sites d'eau potable ont été mis en place à ACCM et à ACCM Eau. De plus, un ingénieur « reporting » basé sur Arles alimente régulièrement les bases de données permet de répondre à la collectivité en cas de problèmes.



Supervision en temps réel



- **191 sites sur ACCM**
 - 165 en LACBUS
 - 26 en SOFBUS
- **Mise à jour pour le premier semestre 2021**

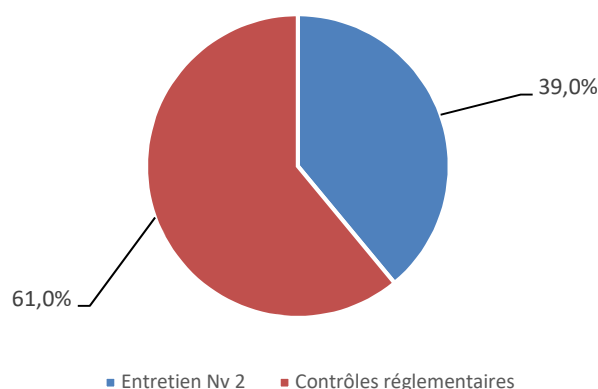




LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance permettent de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

Nombre d'interventions de maintenance	2019	2020
Entretien niveau 2	12	28
Contrôles réglementaires	46	44



Les interventions de maintenance

Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...).

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventive : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2019	2020
Curatif	12	27
Préventif*	1 121	1 201

Contrôles réglementaires : permettent de vérifier la conformité des installations et des équipements ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers



*Dont les interventions de pilotages et suivi de routines des ouvrages suivantes :

Type	2019	2020
Pilotage installation AEP sans traitement	228	244
Pilotage installation AEP traitement simple	736	769
Pilotage installation AEP Traitement complet	150	133
Vérification, entretien, étalonnage des équipements de mesure	4	4
Entretien 1er niveau équipements électromécaniques	3	49



Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fond contractuel

Un Fonds Contractuel de Renouvellement consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement, et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel.

ACCM AEP DSP Contrat du : 01/02/2016 au : 01/02/2028 - Clause de renouvellement : G+C Dotations non actualisées du compte au : 31/12/2020	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	...	2027	2028	Total (€)
Dotations (€)	166 458	198 395	198 395	198 395	198 395	198 395	198 395	198 395	198 395	17 346	2 366 149

ACCM AEP DSP Contrat du : 01/02/2016 au : 01/02/2028 - Clause de renouvellement : G+C Coefficients du compte au : 31/12/2020	2016	2017	2018	2019	2020
Dernier coefficient connu de la dotation	1,000000	0,990600	1,010408	1,041073	1,051016
Dernier coefficient connu de report de solde	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000	1,000000

ACCM AEP DSP Contrat du : 01/02/2016 au : 01/02/2028 - Clause de renouvellement : G+C Bilan financier du compte au : 31/12/2020	2016	2017	2018	2019	2020	Total (€)
Dotation actualisée (€)	166 458	196 530	200 460	206 544	208 516	978 508
Report de solde actualisé (€)	0	52 601	139 631	184 436	206 088	
Non Programmé au contrat	PARTIEL	13 780				13 780
	TOTAL		4 678	6 119	21 321	32 118
Programmé au contrat	PARTIEL		1 474			1 474
	TOTAL	113 857	95 720	149 504	178 772	857 582
Total renouvellement (€)	113 857	109 500	155 656	184 891	341 050	904 954
Solde (€)	52 601	139 631	184 435	206 088	73 555	

Le détail des opérations est présenté en annexe.



10.

LES PROPOSITIONS
D'AMELIORATION
*Améliorer votre
patrimoine, une priorité*



Sécurité

L'étude de vulnérabilité des sites ACCM a été réalisée et présentée en 2019 ; étude qui permet de dresser une liste des priorités des sites à sécuriser vis-à-vis de leur vulnérabilité.

Stations

Mesures de niveau de nappe phréatique : à ce jour, les forages de Mazet à Arles, Mas Payan à Saint-Martin-de-Crau et Apic à Boulbon n'ont pas de mesure de niveau de nappe. Il conviendrait de les équiper pour surveiller l'évolution des nappes et compléter le suivi des ressources du territoire ACCM.

Une solution développée par IMAGEAU pour suivre les évolutions des nappes phréatiques a été proposée à ACCM. Dans le cadre du suivi des ouvrages de prélèvements, il serait souhaitable d'intégrer tous les forages dans l'application EMI développé par Imageau. La plupart des forages sont déjà équipés de sondes de niveau et de compteur, il serait donc possible de les intégrer rapidement.

De même, une inspection caméra de tous les forages devra être programmée, les forages sont vieillissants.

Boulbon

Surpresseur des Bouisses :

Mise en place d'un analyseur de chlore pour le surpresseur des Bouisses, en effet ce dernier étant désormais alimenté par le forage d'Apic, cela permettrait d'optimiser le dosage d'injection de chlore en sortie du forage.

Arles

Station de Saint-Hippolyte :

Le renouvellement des ballons anti-bélier n'est pas réalisable. Il faudrait créer un accès (trappes ou skydôme) sur le toit afin de pouvoir les renouveler.

Réservoir de Margaillan :

Ce réservoir n'est pas complètement clôturé, compte tenu de la présence d'une propriété riveraine avec des accès communs. Il conviendrait de sécuriser le site avec des clôtures.

Réservoir de Raphèle :

Non clôturé complètement, l'accès au site est libre à ce jour par le lotissement

Réservoir de Saliers :

Non clôturé, l'accès au site est libre à ce jour. Génie civil de la cuve en mauvais état.

Accélérateur de la Major :

La mise en place d'une régulation de pression par variateurs pour éviter le fonctionnement en continu serait intéressante. La création d'une bache de reprise au niveau de l'accélérateur de la Major serait judicieuse (un réservoir existant avait été supprimé). En effet, cette station est équipée de pompe en ligne qui ont besoin d'une pression d'alimentation suffisante en amont. De ce fait, si le niveau du réservoir de Margaillan descend en dessous de 3,8 m ces pompes en lignes se désamorcent et le quartier de la Hauteure en centre-ville n'est plus alimenté. Le volume total des réservoirs de Margaillan n'est donc pas exploitable et l'autonomie est donc limitée. Une bache de reprise avec des pompes en aspiration classique permettrait d'utiliser le volume total de ce réservoir.



Station d'Albaron-le Paty :

Cette station comporte réellement deux stations de surpression car les réseaux d'Albaron et du Paty ne pouvaient à l'époque accepter la même pression. Les réseaux ayant été renouvelés, une simplification pourrait être envisagée pour n'avoir qu'un groupe de pompage pour tout le réseau. ACCM Eau travaillera sur cela en 2021 et fera des propositions à ACCM si besoin.

Les-Saintes-Maries-de-la-Mer :

Station Senebier :

- La protection du site de production dans le cadre de la DUP est en cours.
- Renouvellement et optimisations des surpresseurs des hameaux par des pompes sur variation de vitesses avec régulation sur consigne de pression, alimentation d'une partie des hameaux par le (ou les) surpresseur(s) pour permettre un meilleur renouvellement de l'eau, une pression plus élevée pour les abonnés et une économie d'énergie.
- Renouvellement et optimisations des pompes de reprises vers le réservoir du cimetière, par des pompes sur variations de vitesse. En effet, les pompes d'exhaures ont été renouvelées en variation de vitesse afin de s'adapter au process de la station. Une variation de vitesse sur les reprises permettrait de lisser le débit et le niveau dans la bache de reprise en adéquation avec le débit des exhaures,
- Déplacement à l'extérieur et mise aux normes des cuves de coagulant (type aluminium dit PAX) avec double enveloppe, coffret de dépotage, renouvellement des pompes doseuses mécaniques par des pompes doseuses électromécaniques asservie à la turbidité eau brute, changement de réactif.
- Renouvellement optimisé de l'armoire électrique et de l'automate avec supervision centralisée pour optimiser le fonctionnement de la station,
- La création d'une dalle béton et d'un inverseur de source pour la réception d'un groupe électrogène de secours en cas de panne électrique,
- Une fuite sur la toiture coule dans le local pompe en cas de fortes pluies et dégrade le génie civil.

Réservoir du cimetière :

Le risque d'inondation de la station de surpression du Cimetière persiste lors d'évènements pluvieux. Il serait donc judicieux d'envisager l'installation d'un clapet anti-retour et d'un poste de refoulement des eaux pluviales, au niveau de cette station.

Tarascon

Réservoir La montagnette

Il serait nécessaire de rajouter un analyseur de chlore au réservoir de la montagnette pour suivre le taux de chlore.

Station La motte à Tarascon :

- Modification du système de chloration. En effet actuellement l'injection de chlore se fait en amont de la bache de reprise et la prise d'eau pour l'injection se fait après la bache de reprise sur la conduite de refoulement vers le réservoir de la montagnette. Si bien que de l'eau déjà chlorée est re-chlorée. Il faut réaliser un piquage en amont sur les deux conduites de forages avec une pompe eau motrice puis réinjecter avant la bache. La prise d'eau pour l'analyseur pourra également être déplacée au niveau du compteur en sortie d'usine pour une meilleure qualité des valeurs,
- Mise en place d'un système de refroidissement de l'armoire électrique plus performant afin d'éviter l'usure prématurée de l'appareillage électronique.

Station de pompage du Roubian à Tarascon :

Un agriculteur/éleveur de chèvre est en activité au sein du périmètre rapproché. Il conviendrait de régulariser cette situation.



Saint-Martin-de-Crau

Station Val boisé et station du lion d'or :

Les pompes de Val boisé et Lion d'or tournent en même temps régulièrement ce qui rend difficile la gestion des pompages et des réseaux. Une modification de l'automatisme avec un doublement des chlorations sur chaque site serait à envisager.

Saint-Pierre de Mézoargues

Rajouter un surpresseur de capacité adaptée à la consommation actuelle pour éviter surpression et dépense énergétique.

Réseau

- Un plan d'action des volumes non comptés est lancé et se poursuivra en 2021 (pose compteurs sur hydrants, purges etc.). Des prises d'eau sur les hydrants sont pratiques courantes bien que non autorisées excepté pour les pompiers, en particulier sur la ville d'Arles. Une communication est à faire et la mise en place de bornes de puisages sur le territoire ACCM est à envisager,
- Des canalisations et branchements en plomb sont encore présents (en faible quantité) sur ACCM. En 2021, il est prévu un recensement précis de ces éléments.

Arles

- Une canalisation placée sous le pont de Trinquetaille alimente toute la zone de Camargue Nord. En cas de casse sur cette conduite, il n'y a aucun secours pour la zone. Une conduite de secours en parallèle permettrait de limiter les risques.
- Le réseau de distribution en aval du réservoir de Mas Thibert présente des problèmes importants d'encrassement et de colmatage par le calcaire, notamment au niveau des compteurs. Cela entraîne des interventions fréquentes pour manque d'eau chez les abonnés. Il serait souhaitable de réaliser une pose de canalisation et un maillage côté « rue du château d'eau » et « rue du stade » avec la sortie du réservoir afin de créer un bouclage (DN100) et améliorer la circulation de l'eau :
 - o Modifier ou reprendre le maillage existant entre la canalisation DN400 et le réseau de distribution avec pose d'un stabilisateur,
 - o Reprendre le maillage entre la canalisation DN400 et le réseau de distribution avec un stabilisateur au niveau de la « draille de Frustier » pour sécuriser le réseau en cas de problème sur l'alimentation du réservoir.
- Suite à la casse de canalisation DN400 encourue en Mai 2015 sur le Boulevard Emile Combe (devant l'ancien collègue Frederic Mistral) qui a provoqué des manques d'eau en centre-ville et en zone Nord, il serait intéressant de renouveler la canalisation en fonte 125 au niveau de la rue de la Cavalerie en diamètre 200 et de mailler cette conduite avec la fonte en DN400 Rue Jules Ferry. Cela permettrait en cas de casse en amont sur la canalisation en DN400, d'alimenter la zone Nord de manière suffisante.
- Afin de sécuriser l'alimentation du réseau sur la partie « Camargue Nord », il serait intéressant de mailler les réseaux de Salier et d'Albaron au niveau de la route des Figares et de la départementale 37. Cela permettrait d'alimenter l'un ou l'autre réservoir en cas de casse sur le réseau.
- La canalisation en fonte DN 60 au niveau du chemin des Templiers en zone nord pourrait être renouvelée par une fonte en diamètre 100 afin de sécuriser l'alimentation de ce secteur en cas de casse sur une artère principale.
- Conduite Chemin de Compostelle (Trinquetaille) : ACCM Eau réalise régulièrement des purges sur cette conduite car les abonnés se plaignent d'avoir de l'eau rouge. La conduite est en acier DN 50mm sur environ 40 ml. Un renouvellement de cette conduite serait intéressant.



- Suite à une fuite sur la vanne DN 350mm « Rue des Cormorans », la coupure d'eau a impacté tout le quartier de Barriol, privant d'eau plus de 500 personnes durant toute une journée. Il serait judicieux, pour sécuriser l'alimentation du quartier de Barriol de réaliser des maillages structurants : un premier maillage au niveau de l'Avenue Bachaga Said Boualem à la sortie du pont côté Barriol entre la canalisation fonte DN 200mm qui descend vers Barriol et la canalisation fonte DN 400mm qui arrive du centre-ville. Ce maillage serait intéressant car il permettrait d'alimenter le quartier de Barriol directement depuis l'arrivée de la canalisation en DN 400mm. Cela permettrait de renforcer la défense incendie et de sécuriser le réseau en cas de casse. De plus, cela pourrait être une occasion de rajouter un débitmètre de sectorisation pour optimiser la recherche de fuite sur ce secteur.
- Un second maillage : La conduite en fonte DN 400 qui arrive du secteur Fourchon et qui vient se mailler avec le réseau de Barriol, au niveau du chemin de Maillanen, ne permet pas une réelle sécurisation de Barriol. En effet, depuis ce maillage, une canalisation en DN 200 part vers Gaspard Monge ce qui est un diamètre relativement suffisant. En revanche la conduite qui part vers l'Avenue Louis Vissac n'est qu'en PEHD de diamètre 63mm. Cette conduite est sous dimensionnée. Il serait intéressant de la renouveler et de la dilater en DN 300 jusqu'à la rue Marie Rose Flandrin Pons afin de venir se mailler sur la canalisation en fonte DN 300 qui arrive de Barriol. Cela permettrait même de réalimenter une partie du centre-ville d'Arles en cas de casse sur les feeders en béton (DN 600 et 700) qui arrivent de Margaillan, côté Pont de Crau.
- De plus, la canalisation DN 350 qui passe Rue des Cormorans entre les Rue des Courlis et la Rue Deflo Novi passe en partie privative dans le jardin des particuliers à une profondeur importante. Nous sommes intervenus plusieurs fois pour réparer des fuites sur ce tronçon. Il serait intéressant de renouveler cette conduite et de la dévoyer sur le domaine public.

Les Saintes-Maries-de-la-Mer

- La convention d'import d'eau de Vauvert vers le hameau de Pin Fourcat est caduque. Il conviendrait de régulariser cette situation (en cours). Aucun secours n'existe pour les habitants du hameau de Pin Fourcat en cas de problème d'alimentation par Vauvert. La conduite d'adduction est située en domaine privée et non géographiquement repérée.
- Deux maillages entre les conduites 300 et 200 mm d'adduction et distribution depuis l'usine de traitement jusqu'au réservoir du centre-ville ont été réalisés pour sécuriser partiellement la distribution. En effet les conduites principales d'adduction et de distribution sont majoritairement implantées sur des parcelles privées sans servitudes et sans géoréférencement. Des entreprises ont été consultées pour tenter de repérer géographiquement cette conduite, mais les techniques se heurtent à des contraintes diverses qui rendent difficile la progression. L'action est néanmoins poursuivie pour permettre la sectorisation de cette conduite tous les 500 mètres et non comme actuellement tous les 2.5km afin de faciliter les interventions en cas de rupture ou de fuite.
- Une étude de faisabilité pour sécuriser les Saintes-Maries-de-la-Mer en eau potable dans le cadre du schéma directeur a été réalisé dont les scénarios retenus sont la réhabilitation de l'usine actuelle et la liaison avec Arles via captage du Mazet (compléments d'études en cours). Cette réhabilitation ayant pour objectif en particulier le traitement des pesticides et des boues hydroxydes produites.

Boulbon

- Maillage surpresseur du Colombier : À la suite de la remise en service du forage APIC sur le réseau de distribution du Colombier, il est nécessaire de réaliser un maillage au niveau du surpresseur du Colombier situé en aval du réservoir. Ce maillage permettra de by-passer le clapet anti-retour du surpresseur qui empêche de remplir le réservoir depuis le forage APIC. En effet, actuellement en cas de panne sur le forage Roque d'Acier, le forage APIC prend le relais mais seulement en régulation de pression sans alimenter le réservoir.
- Conduites en fonte grise (cassante) : du centre ancien sont à reprendre - rues Scala, Puits neufs, Pissantour.
- Sectorisation : Les volumes sont très faibles sur ce village et le rendement peut évoluer très vite en fonction d'une fuite, même de faible débit. Afin de mieux sectoriser le réseau pour la recherche de fuite, il serait intéressant de mettre en place deux débitmètres de sectorisations pour diviser le réseau de distribution en deux parties et ainsi





réduire le linéaire de recherche par zones. Ces deux débitmètres permettraient de sectoriser la partie Sud de Boulbon qui descend vers le Mas de Boissière quartier Chemin du Breuil.

Tarascon

- Les canalisations des rues Mounia et du Tonnelier sont dans un état de fragilité important. Il conviendrait de les renouveler.
- La canalisation route de Saint-Remy (refoulement entre la station du Roubian et le réservoir de la Montagnette) est en mauvais état. Il conviendrait d'envisager son renouvellement.
- Il serait intéressant de reprendre le maillage et le jeu de vannes entre la canalisation en fonte DN 300mm et les deux départs vers route de Boulbon et Rue George Guynemer au niveau du rond-point de la digue côté route d'Avignon. En effet, ce maillage est très important et le jeu de vannes est difficilement accessible.
- Il serait judicieux de réaliser un maillage entre le refoulement DN 300mm de la station de la Motte et la conduite de distribution DN 300 du réservoir de la Montagnette. En cas de problèmes simultanés sur la Station du Roubian et sur le réservoir de la Montagnette, cela permettrait de renvoyer l'eau dans le réseau directement depuis la station de la Motte en secours.

Saint-Martin-de-Crau

- Plan d'action sectorisation : Rajouter des vannes de sectionnements notamment sur les principaux maillages stratégiques serait intéressant. Cela permettrait de pouvoir modifier et faire évoluer la sectorisation en place mais également de minimiser les coupures lors des casses ou réparations de fuites sur les canalisations structurantes.



11.

LE CARE

*Le compte rendu financier
sur l'année d'exercice*

ACCM EAU
COMPTES ANNUELS DE RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNÉE 2020
(en application du décret du 14 mars 2005)

21/04/2021

GESTION DU SERVICE EAU POTABLE

LIBELLÉ	en milliers d'Euros	Année 2019	Année 2020	Ecart en %
PRODUITS DU DELEGATAIRE		5 966,6	6 159,8	3,2%
Produits d'exploitation				
Recette part fixe		1 118,8	1 167,0	
Recette part proportionnelle		4 031,3	4 267,2	
Autres produits				
Recettes au titre de la facturation de la redevance assainissement		116,5	120,2	
Recettes au titre de la facturation des redevances de l'agence de l'Eau		0,8	22,3	
Recettes accessoires				
Travaux de branchements neufs		445,9	378,6	
Frais d'ouverture et de fermeture des branchements		185,5	159,5	
Frais de relance		50,7	40,0	
Autres recettes accessoires		17,1	5,0	
CHARGES TOTALES		5 724,3	5 228,3	-8,7%
Charges d'exploitation		5 038,4	4 619,4	-8,3%
Personnel		2 446,9	1 974,3	
Energie électrique		209,2	234,6	
Achats d'eau		50,7	51,6	
Produits de traitement		35,0	27,8	
Analyses		39,6	31,5	
Véhicules et frais de déplacements		260,6	255,9	
Fournitures		506,8	525,4	
Sous-traitance		965,5	950,0	
Locaux		113,8	40,1	
Assurances		12,3	30,5	
Impôts, taxes et ROP		64,4	72,8	
Postes et télécommunications		40,8	37,9	
Informatique		88,8	90,4	
Non valeurs		196,3	177,7	
Fonds de solidarité locale		11,9	18,6	
Insertion par l'activité économique		6,2	18,3	
Provisions pour risques		25,0	1,8	
Autres éléments		-35,5	80,2	
Charges calculées		93,5	3,6	-96,1%
Amortissements des investissements		152,2	145,4	
Dotation au titre du renouvellement				
Equipements électromécaniques		206,5	208,8	
Branchements		181,8	183,5	
Accessoires		31,2	31,5	
Compteurs		200,3	202,2	
Dotation travaux		156,2	157,7	
Reprises au titre du renouvellement				
Equipements électromécaniques		-185,9	-334,7	
Branchements		-213,9	-92,8	
Accessoires		-19,3	-44,3	
Compteurs		-117,4	-288,8	
Reprises travaux		-298,2	-164,9	
Charges de structure		592,4	605,4	2,2%
Frais de structure		592,4	605,4	
RÉSULTAT OPERATIONNEL		242,3	931,5	284,4%
Résultat financier		-45,1	-57,9	
Résultat exceptionnel		-66,7	-33,5	
Impôt sur les Sociétés		-9,9	-236,0	
Participation des salariés		-4,8	-113,9	
RÉSULTAT NET		115,8	490,2	323,4%



METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :





- des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
- des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

Matières et Fournitures : ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
- le matériel de sécurité ;
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- la taxe foncière ;
- les redevances d'occupation du domaine public.



8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale ;
- les taxes (TVA) ;
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. Charges relatives aux Renouvellements :

« Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé et des charges réelles d'entretien électromécanique.

"Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

"Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. Charges relatives aux Investissements :



Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



ANNEXES

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES



SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES.

PRESENTATION DE
L'ENTREPRISE
ACCM EAU SAS, une
organisation et une méthode

À MARNE-LA-VALLÉE

Sébastien, Chargé gestion des réseaux | Annick, Expert CPO | Laurent, Directeur de production | Antoine, Dessinateur projeteur | Sandra, Chargée clientèle | Thomas, Responsable technique | Richard, Directeur régional | Anne-Sophie, Responsable administrative



TELEGESTION DES INSTALLATIONS - ARRET DU RTC ET DU GSMDATA

Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impactent votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC

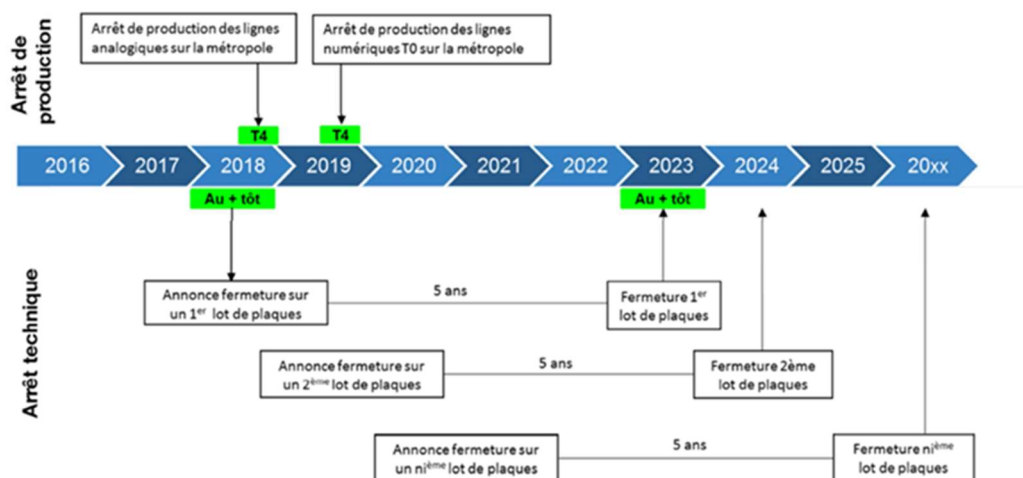


, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté, a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC a cessé le 15 Novembre 2018.

L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.



Source du document : Orange





L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

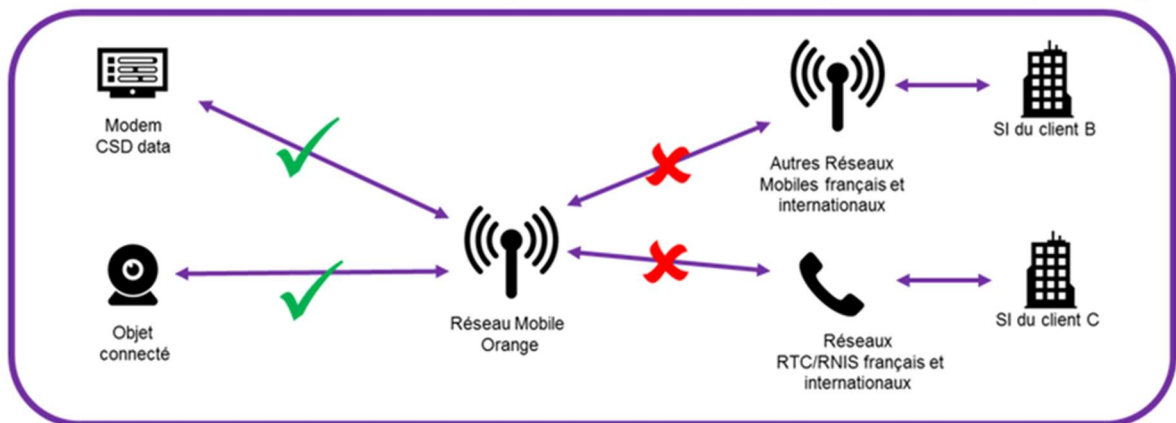
Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.



a annoncé qu'à partir du **1er janvier 2021** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entraîner une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.

Fermeture en janvier ~~2019~~ 2021 : prolongement de 2 ans par orange



Source du document Orange



a annoncé également ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et l'arrêter définitivement au **1er Janvier 2021**.



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMDData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

Evolution et aménagement à prévoir

Nouveaux modes de communications

Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.

Les communications en numérique IP permettent :

- Des temps de connexions et d'échanges d'information rapides
- Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.





Ces technologies s'appuient :

- Sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
 - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
 - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
 - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphones. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si elle est trop éloignée.
 - La Fibre Optique qui possède des performances très élevées mais encore peu déployée.

Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitant les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatiques (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.

Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires, SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau utilise une infrastructure privée opérateur et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui réduit les risques de cybercriminalité.

Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.

Aménagement à prévoir sur vos installations

Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie.

Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.

Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part dans les meilleurs délais.

Tableau des adaptations

Type de sites	Type de poste existant	Adaptation à faire	Nouvel équipement
Comptage, réservoir	Cellbox GSM Data ou équivalent 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel LS ou LT et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	S50 en GSMDData ou équivalent 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel S500 ou S4W ou équivalent et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	S500 en GSMDData 	Reparamétrage de la configuration du poste en GSM IP	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	S500 en RTC 	Remplacement de la carte Modem RTC par un Modem GSM3 Sofrel et paramétrage de la communication du poste de telegestion en GSM IP	
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	Easy en RTC 	Remplacement de la carte Modem RTC par un Modem GSM et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	
Comptage, réservoir	Telbox en RTC ou équivalent 	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel LS ou LT et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Comptage, réservoir, PR, STEP, Station de pompage, ...	S10, S50, Clip, TBC, P200 en RTC     	Remplacement du poste de télégestion par un sofrel S500 ou S4W ou équivalent et paramétrage de la communication du poste de télégestion en GSM IP	 
Gros sites de production Traitement Eau potable ou Eaux usées, Ou sites non couverts en GSMIP	S500 en RTC 	Remplacement de la carte Modem RTC par un carte Ethernet Sofrel - Mise en place routeur ADSL Privé Orange et paramétrage de la communication du poste de télégestion ADSL IP	 carte ethernet  box ADSL Privé Orange



ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens

Responsabilité civile

Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



Attestation Tous risques chantiers



12.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous
surveillance*



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Les ressources ou ouvrages de prélèvement d'eaux brutes

NOM DE L'OUVRAGE DE PRELEVEMENT	TYPE D'OUVRAGE	ANNEE DE MISE EN SERVICE	DEBIT AUTORISE EN M ³ /H	DATE ARRETE PREFECTORAL	INSTALLATION ALIMENTEE PAR L'OUVRAGE	COMMUNE
PUITS ST HYPOLYTE 1	PUITS - FORAGE	1975	700 M ³ /H	12/02/2007	ARLES - CAPTAGE DE ST HIPPOLYTE	ARLES
FORAGE ST HYPOLYTE 10	PUITS - FORAGE	1998		12/02/2007	ARLES - CAPTAGE DE ST HIPPOLYTE	ARLES
FORAGE ST HYPOLYTE 2	PUITS - FORAGE	1976		12/02/2007	ARLES - CAPTAGE DE ST HIPPOLYTE	ARLES
FORAGE ST HYPOLYTE 5	PUITS - FORAGE	1976		12/02/2007	ARLES - CAPTAGE DE ST HIPPOLYTE	ARLES
FORAGE ST HYPOLYTE 3	PUITS - FORAGE	1976		12/02/2007	ARLES - CAPTAGE DE ST HIPPOLYTE	ARLES
FORAGE ST HYPOLYTE 11	PUITS - FORAGE	1998		12/02/2007	ARLES - CAPTAGE DE ST HIPPOLYTE	ARLES
FORAGE MAZET 1	PUITS - FORAGE	1995	250 M ³ /H	21/10/1995	MAS-THIBERT-CAPTAGE ET SURPRESSEUR DU MAZET	ARLES
FORAGE MAZET 2	PUITS - FORAGE	1995		21/10/1995	MAS-THIBERT-CAPTAGE ET SURPRESSEUR DU MAZET	ARLES
FORAGE APIC	PUITS - FORAGE	1975	-	21/07/2006	BOULBON - PRODUCTION APIC	BOULBON
FORAGE 1 ROQUE D'ACIER COLOMBIER	PUITS - FORAGE	2003	-	05/01/2009	BOULBON - PRODUCTION DU COLOMBIER (ROC D'ACIER)	BOULBON
FORAGE 2 ROQUE D'ACIER COLOMBIER	PUITS - FORAGE	2003	-	05/01/2009	BOULBON - PRODUCTION DU COLOMBIER (ROC D'ACIER)	BOULBON
FORAGE 2 LA CLASTRE	PUITS - FORAGE	1990	-	21/07/2006	BOULBON - PRODUCTION LA CLASTRE	BOULBON
FORAGE 1 LA CLASTRE	PUITS - FORAGE	1990	-	21/07/2006	BOULBON - PRODUCTION LA CLASTRE	BOULBON
PRISE D'EAU PETIT RHONE	PRISE D'EAU DE SURFACE ET TOUR D'EXHAURE	1970	-	12/11/1986	STES MARIES - PRODUCTION DE SENEBIER	SAINTES-MARIES-DE-LA-MER
FORAGE MAS PAYAN	PUITS - FORAGE	1965	-	13/10/2011	ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION MAS PAYAN	SAINT-MARTIN-DE-CRAU
FORAGE 2 VAL BOISE	PUITS - FORAGE	1994	-	09/09/2008	ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION VAL BOISE	SAINT-MARTIN-DE-CRAU
FORAGE 1 VAL BOISE	PUITS - FORAGE	1994	-	- 09/06/2008	ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION VAL BOISE	SAINT-MARTIN-DE-CRAU
FORAGE 2 LION D'OR	PUITS - FORAGE	1972	-	21/08/2008	ST MARTIN DE CRAU LION D'OR PRODUCTION + RESERVOIR SUR TOUR 1000M3	SAINT-MARTIN-DE-CRAU
FORAGE 1 LION D'OR	PUITS - FORAGE	1972	-	21/08/2008	ST MARTIN DE CRAU LION D'OR PRODUCTION + RESERVOIR SUR TOUR 1000M3	SAINT-MARTIN-DE-CRAU





NOM DE L'OUVRAGE DE PRELEVEMENT	TYPE D'OUVRAGE	ANNEE DE MISE EN SERVICE	DEBIT AUTORISE EN M ³ /H	DATE ARRETE PREFECTORAL	INSTALLATION ALIMENTEE PAR L'OUVRAGE	COMMUNE
FORAGE 1 LA MOTTE	PUITS - FORAGE	1998	-	25/01/2000	TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE	TARASCON
FORAGE 2 LA MOTTE	PUITS - FORAGE	1998	-	25/01/2000	TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE	TARASCON
PUITS DU ROUBIAN	PUITS - FORAGE	1968	-	16/07/2015	TARASCON - PRODUCTION ROUBIAN	TARASCON

Arles - Station Saint-Hippolyte :

Mise en service en 1978, cette station alimente la majorité de la ville d'Arles. Cette station est composée de 5 forages et 1 puits qui alimentent une bache de reprise. 3 pompes de reprise alimentent les réservoirs de Margaillan, 1 surpression alimente le château d'eau de Raphèle et une surpression alimente le hameau de Moulès.

Cette station est reliée à la station du Mazet à Mas Thibert permettant un secours en cas d'incident.

La potabilisation de l'eau est réalisée par injection de chlore gazeux.

Arles- Station du Mazet

Cette station de production, située à Mas Thibert, alimente en eau potable le réseau de distribution « Camargue Sud » composée des hameaux de Mas Thibert, Sambuc, Salin-de-Giraud. Elle alimente également le château d'eau de Raphèle. Cette station est composée de 2 pompes de forages qui alimentent 2 bâches de reprise. A partir de ces dernières :

- 5 pompes alimentent la « Camargue sud »,
- 3 pompes alimentent le château d'eau de Raphèle.

Tarascon – Station du Roubian :

La station de production du Roubian date de 1968. Un puits d'une profondeur de 16 m et 4 m de diamètre est équipé de deux pompes de forages de 180 m³/h chacune. Elles fonctionnent en alternance et permettent d'alimenter en refoulement distribution tout le réseau de Tarascon. Une injection au chlore gazeux est effectuée en sortie de station pour le traitement des eaux. Le surplus d'eau alimente le réservoir de la Montagnette.

Tarascon – Station de la Motte :

La station de production de la Motte date de 1998. Elle a été construite afin de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Tarascon en cas de défaut sur l'unique station de production du Roubian. Elle est équipée de deux forages de 180 m³/h chacun qui alimentent une bache de reprise. Deux pompes de reprises de 180 m³/h alimentent ensuite les 3 cuves du réservoir de la Montagnette via une canalisation de diamètre 300mm en refoulement strict. Une injection au chlore gazeux est effectuée en sortie de station pour le traitement des eaux.

Saint Martin de Crau – Station du Lion d'Or :

La station de production du Lion d'Or date de 1972. Elle est équipée de deux forages, un de 100 m³/h et un second de 150 m³/h. Ces deux forages alimentent directement le château d'eau du Lion d'Or qui alimente ensuite gravitairement le réseau de distribution. Une injection au chlore gazeux est effectuée sur le remplissage du réservoir pour le traitement des eaux.

Saint-Martin-de-Crau – Station de Val boisé :

La station de production de Val Boisé a été mise en service en 1994. Elle est équipée de deux forages à débit variables entre 80 et 120 m³/h qui refoulent directement dans le réseau de distribution de Saint Martin de Crau, le surplus va au réservoir du Lion d'Or. Cette station est équipée d'un filtre à « chaussette » pour filtrer les sables fins de la nappe de Crau ainsi que d'une désinfection au chlore gazeux pour le traitement des eaux.



Saint-Martin-de-Crau – Station de Mas Payan :

La station de production de Mas Payan est équipée d'un petit forage et d'une désinfection à l'eau de Javel pour l'alimentation du hameau de Mas Payan.

Boulbon – Station de La Clastre :

La station de production de la Clastre date de 1990. Elle est équipée de deux forages de 50 m³/h qui fonctionnent en alternance. Ils alimentent le réseau du village de Boulbon par refoulement distribution jusqu'au réservoir du Cimetière qui sert de stockage. Une désinfection à la Javel via une pompe doseuse est effectuée à la sortie de la station pour le traitement de l'eau.

Boulbon – Station de Roque d'Acier :

Les deux forages de la Roque d'Acier datent de 2003 suite à une réhabilitation du site. Leur débit est de 15 m³/h chacun et ils fonctionnent en alternance. Ils alimentent le quartier dit du Colombier en passant par une usine de déférisation mais qui n'est plus en service. En effet depuis la réhabilitation des deux forages en 2003 les teneurs en fer sont en dessous des normes sanitaires. Les forages alimentent également le réservoir du Colombier qui sert de stockage. Un petit surpresseur permet de rajouter de la pression en sortie du réservoir pour l'alimentation de la ZAC qui se trouve à niveau altimétrique très proche. Le quartier des Bouisses situé sur les hauteurs est alimenté par une petite station de reprise qui est équipée d'une bâche et de deux pompes de 10 m³/h. Une désinfection à la Javel via une pompe doseuse est effectuée à la sortie de la station pour le traitement de l'eau.

Boulbon – Station Apic :

Le forage APIC d'un débit de 50 m³/h est en cours de réhabilitation et permettra, une fois sa remise en service effectuée, d'alimenter une partie du quartier du Colombier et/ou de venir en secours du forage de la Roque d'Acier. Une désinfection à la Javel via une pompe doseuse est effectuée à la sortie de la station pour le traitement de l'eau.

Saintes Maries de la Mer :

La commune des Saintes Maries de la Mer est alimentée par une eau de surface (petit Rhône) dont la turbidité est très variable. De ce fait, le traitement de l'eau est plus complexe.

La station de production du Senebier est équipée d'une station d'exhaure qui pompe l'eau brute directement dans le petit Rhône. Elle renvoie l'eau vers la station de traitement. Cette dernière est équipée de deux files de traitement avec une agitation rapide puis lente et injection de flocculant (Pax) pour faire sédimenter les matières en suspension. Une décantation lamellaire permet d'éliminer la plus grosse partie des particules. Enfin des filtres à sables finalisent le traitement et affinent la filtration. Une injection d'Ozone est effectuée en sortie de station pour la désinfection de l'eau.

L'eau traitée arrive ensuite dans une bâche de stockage. 3 pompes de reprises de 220 m³/h permettent de renvoyer l'eau vers le réservoir du Cimetière à l'entrée du centre-ville des Saintes. Une unique conduite de 12 km en DN 300 relie les deux stations.

L'eau est alors stockée au réservoir du Cimetière puis renvoyée dans le réseau de distribution par des pompes de surpression d'un débit unitaire de 200 m³/h. Une désinfection au chlore gazeux est effectuée à la sortie du réservoir pour le traitement de l'eau.

Le hameau de Pin Fourcat, qui se trouve de l'autre côté du petit Rhône est lui, alimenté par un achat d'eau à la commune de Vauvert depuis le canal du bas Rhône via une petite station de surpression qui se trouve à Sylvereal.



Les installations de production

Station	Année de mise en service	Capacité nominale	Nature de l'eau	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
ARLES - CAPTAGE DE ST HIPPOLYTE	1978	700 m3/h	Souterraine	Oui	Oui	ARLES
MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET	1995	250 m3/h	Souterraine	Oui	Oui	ARLES
BOULBON - PRODUCTION DU COLOMBIER (ROC D'ACIER)	2003	360 m3/j	Souterraine	Oui	Non	BOULBON
BOULBON - PRODUCTION LA CLASTRE	1990	2 400 m3/j	Souterraine	Oui	Non	BOULBON
BOULBON - PRODUCTION APIC	-	1 200 m3/j (en attente autorisation ARS)	Souterraine	Oui	Non	BOULBON
ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION MAS PAYAN	1965	150 m3/j	Souterraine	Oui	Non	SAINT-MARTIN-DE-CRAU
ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION VAL BOISE	1972	4 400 m3/j	Souterraine	Oui	Non	SAINT-MARTIN-DE-CRAU
ST MARTIN DE CRAU LION D'OR Production	1972	5 000 m3/j	Souterraine	Oui	Oui	SAINT-MARTIN-DE-CRAU
STES MARIES - PRODUCTION DE SENEBIER	1970	300 m3/h	Surface	Oui	Non	SAINTES-MARIES-DE-LA-MER
TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE	1998	4 800 m3/j	Souterraine	Oui	Non	TARASCON
TARASCON - PRODUCTION ROUBIAN	1968	4 000 m3/j	Souterraine	Oui	Oui	TARASCON

Les ouvrages de stockage

Châteaux d'eau et réservoirs :

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télesurveillance	Commune
Réservoir 1 Margaillan	5500 m3	40,5	34,5	37	Oui	ARLES
Réservoir 1 ZUP Barriol Intérieur	494 m3	9,95	5	5	Oui	ARLES
Réservoir 2 Margaillan	5500 m3	40,5	34,5	37	Oui	ARLES
Réservoir 2 ZUP Barriol extérieur	490 m3	9,95	5	5	Oui	ARLES
Réservoir Albaron	41 m3	25,4	10	5	Oui	ARLES
Réservoir Mas Thibert	120 m3	0	0	0	Oui	ARLES
Réservoir Saliers	58 m3	12,8	9	3	Oui	ARLES
Réservoir sur Tour Balarin	210 m3	52,5	47,5	27	Oui	ARLES
Réservoir sur Tour Raphaële	513 m3	25,4	20	10	Oui	ARLES





Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Télésurveillance	Commune
Réservoir sur Tour Salin de Giraud (hors service à ce jour)	164 m3	-	-	-	Oui	ARLES
Réservoir Cimetière	500 m3		-	-	Oui	BOULBON
Réservoir Colombier	200 m3	-	-	-	Oui	BOULBON
Réservoir du Village (hors service)	200 m3	-	-	-	Non	BOULBON
Réservoir 1 cimetière	1687 m3	4,64	1	2	Oui	SAINTES-MARIES-DE-LA-MER
Réservoir 2 cimetière	1531 m3	4	1	2	Oui	SAINTES-MARIES-DE-LA-MER
Réservoir sur tour - Lion d'Or	1000 m3				Oui	SAINT-MARTIN-DE-CRAU
Réservoir la Montagnette	3000 m3	-	-	-	Oui	TARASCON

Bâches de reprise et bâches de surpression :

Nom de la bâche	Capacité stockage	Télésurveillance	Commune	Type
Bâche de reprise 4 – Saint-Hippolyte	242 m3	Oui	ARLES	Bâche de reprise
Bâche de reprise 1 – Saint-Hippolyte	39 m3	Oui	ARLES	Bâche de reprise
Bâche de reprise 2 – Saint-Hippolyte	65m3	Oui	ARLES	Bâche de reprise
Bâche de reprise 3 – Saint-Hippolyte	65 m3	Oui	ARLES	Bâche de reprise
Bâche de reprise 1 Mazet	200 m3	Oui	ARLES	Bâche de reprise
Bâche de reprise 2 Mazet	200 m3	Oui	ARLES	Bâche de reprise
Bâche reprise 1er étage Balarin	164 m3	Oui	ARLES	Bâche de reprise
Bâche reprise Sénébier 1	126 m3	Oui	SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	Bâche de reprise
Bâche reprise Sénébier 2	454 m3	Oui	SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	Bâche de reprise
Bâche des Bouisses	10 m3	Oui	BOULBON	Bâche de surpression

Installations de surpression

Désignation	Commune	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène
ALBARON - SURPRESSION D ALBARON-LE PATY	ARLES	9 m3/h	Oui	Oui
ARLES - ACCELERATEUR DE LA MAJOR	ARLES	50 m3/h	Oui	Non
ARLES - SURPRESSION DE MARGAILLAN PLATEAU	ARLES	60 m3/h	Oui	Non
RAPHELE MOULES - ACCELERATEUR DE MOULES	ARLES	50 m3/h	Oui	Non
SALIER - SURPRESSION DE SALIER	ARLES	18 m3/h	Oui	Oui
BOULBON - SURPRESSION DU COLOMBIER	BOULBON	-	Oui	Non
BOULBON - SURPRESSION LES BOUISSES	BOULBON	10 m3/h	Oui	Non
STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	300 m3/h	Oui	Oui
SURPRESSION SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	-	Oui	Non



Le réseau

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière générale gravitaire ou sous pression, l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage etc.) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué d'équipements hydrauliques, de conduites de transport et de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

Linéaire global ACCM par matériaux :

Commune	ACCM	
Nature	ml	%
Acier	5613	0,6%
Amiante ciment	23378	2,6%
Béton	8366	0,9%
Composite	4292	0,5%
Fonte	400951	45,3%
Grès	1656	0,2%
Inconnu	26146	3,0%
Plomb	3581	0,4%
Polyéthylène	244361	27,6%
Pvc	166617	18,8%
Total	884961	100%

Linéaire des communes ACCM par matériaux :

Commune	ARLES	
Nature	ml	%
Acier	2092	0,4%
Béton	8366	1,5%
Composite	4292	0,8%
Fonte	226649	40,5%
Grès	167	0,0%
Inconnu	9019	1,6%
Plomb	3245	0,6%
Polyéthylène	215606	38,5%
Pvc	90475	16,2%
Total	559909	100,0%

Commune	BOULBON	
Nature	ml	%
Fonte	10606	47,8%
Inconnu	1808	8,2%
Polyéthylène	2487	11,2%
Pvc	7272	32,8%
Total	22173	100,0%



Commune	SAINT MARTIN DE CRAU	
Nature	ml	%
Acier	3508	3,6%
Fonte	73329	75,2%
Inconnu	2788	2,9%
Plomb	106	0,1%
Polyéthylène	6236	6,4%
Pvc	11554	11,8%
Total	97521	100,0%

Commune	SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	
Nature	ml	%
Fonte	113	1,4%
Polyéthylène	4234	52,9%
Pvc	3651	45,7%
Total général	7998	100,0%

Commune	SAINTES MARIES DE LA MER	
Nature	ml	%
Amiante ciment	23378	26,3%
Fonte	3318	3,7%
Grès	1489	1,7%
Inconnu	8818	9,9%
Polyéthylène	5603	6,3%
Pvc	46410	52,1%
Total	89017	100,0%

Commune	TARASCON	
Nature	ml	%
Acier	13	0,0%
Fonte	86937	80,2%
Inconnu	3714	3,4%
Plomb	230	0,2%
Polyéthylène	10195	9,4%
Pvc	7255	6,7%
Total	108342	100,0%



Les équipements de réseau

ARLES	
Type équipement	Nombre
Compteur	5
Plaque d'extrémité	4517
Régulateur / Réducteur	1
Vanne / Robinet	577
Vanne de branchement	17
Ventouse	43
Vidange / Purge	1140

BOULBON	
Type équipement	Nombre
Plaque d'extrémité	164
Vanne / Robinet	63
Ventouse	16

SAINT MARTIN DE CRAU	
Type équipement	Nombre
Compteur	1021
Plaque d'extrémité	112
Régulateur / Réducteur	2
Vanne / Robinet	181
Ventouse	33
Vidange / Purge	121

SAINT PIERRE DE MEZOARGUES	
Type équipement	Nombre
Clapet	34
Plaque d'extrémité	3
Vanne / Robinet	5
Vidange / Purge	3

SAINTES MARIES DE LA MER	
Type équipement	Nombre
Défense incendie	377
Plaque d'extrémité	70
Vanne / Robinet	43

TARASCON	
Type équipement	Nombre
Compteur	982
Plaque d'extrémité	288
Vanne / Robinet	128
Ventouse	31
Vidange / Purge	3



Les compteurs

Etat au 19/04/2021 :

Diamètre/ Année de fabrication	<=15mm	20mm	25mm	30mm	40mm	50mm	>50mm	Total
2021	10	0	0	0	2	0	0	12
2020	3111	196	0	6	33	0	84	3430
2019	2628	131	0	35	25	0	27	2846
2018	855	152	0	30	20	0	25	1082
2017	754	38	0	14	0	1	6	813
2016	2525	249	0	46	45	1	11	2877
2015	872	23	1	9	10	1	5	921
2014	1070	29	0	11	8	0	5	1123
2013	1056	85	0	41	7	0	2	1191
2012	860	94	0	25	4	0	7	990
2011	987	38	0	33	4	0	17	1079
2010	1242	162	0	23	4	0	7	1438
2009	3067	114	0	22	7	0	11	3221
2008	5622	333	0	186	69	0	24	6234
2007	4836	422	0	11	69	0	10	5348
2006	2794	154	0	24	13	1	11	2997
2005	2394	193	0	24	35	0	1	2647
2004	412	19	0	32	8	0	1	472
2003	205	28	1	25	7	0	1	267
2002	253	60	0	32	5	0	1	351
2001	83	12	0	8	4	0	2	109
2000	58	1	0	0	1	0	0	60
1999	5	1	0	0	0	0	1	7
<1999	66	0	0	0	1	0	0	67
Total	35765	2534	2	637	381	4	259	39582



13.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



LA GESTION CLIENTELE

Les branchements par commune :

	2017	2018	2019	2020	Evolution
ARLES	23 643	23 844	23 926	24 018	0,4%
BOULBON	740	744	759	755	-0,5%
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	2 914	2 951	2 966	2 992	0,9%
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	5 318	5 395	5 457	5 525	1,2%
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	46	49	52	53	1,9%
TARASCON	6 103	6 226	6 243	6 257	0,2%
Total	38 764	39 209	39 403	39 600	0,5%

Les clients par commune :

	2017	2018	2019	2020	Evolution
ARLES	23 509	23 634	23 697	23 740	0,2%
BOULBON	738	740	747	748	0,1%
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	2 891	2 917	2 926	2 951	0,9%
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	5 299	5 365	5 431	5 489	1,1%
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	46	49	52	53	1,9%
TARASCON	6 087	6 198	6 211	6 216	0,1%
Total	38 570	38 903	39 064	39 197	0,34%

Les volumes par commune :

	2017	2018	2019	2020	Evolution
ARLES	3 081 499	3 176 999	3 700 488	3 403 917	-8%
BOULBON	80 458	84 829	93 201	91 194	-2,2%
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	473 385	490 199	511 215	462 034	-9,6%
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	581 847	640 858	764 580	755 429	-1,2%
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	6 237	6 575	9 540	11 153	16,9%
TARASCON	834 403	853 652	998 557	968 857	-3%
Total	5 057 829	5 253 112	6 077 581	5 692 584	-6,33%

Dans le calcul du rendement de réseau, en application du décret de décembre 2013, les volumes au niveau de la synthèse sont ramenés sur 365 jours. Cependant pour être le plus représentatif par rapport à la relève réelle des compteurs, les volumes présentés ci-dessus sont ceux relevés au niveau des compteurs clients durant la période de relève.

Les dates barycentre de relève clientèle des années n et n-1 sont les suivantes :

- Arles : 15/10/2019 au 08/10/2020,
- Les Saintes-Maries-de-la-Mer : 23/11/2019 au 29/11/2020,
- Tarascon : 22/11/2019 au 15/12/2020,
- Saint-Pierre-de-Mézoargues : 22/11/2019 au 17/10/2020,
- Boulbon : 13/11/2019 au 01/11/2020,
- Saint-Martin-de-Crau : 09/12/2019 au 01/12/2020.

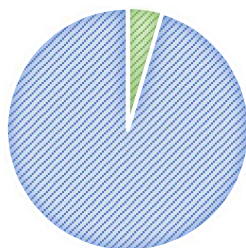


Caractéristiques des consommations hors VEG

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation
ARLES	1233	22785
BOULBON	43	712
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	4	49
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	143	2849
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	171	5354
TARASCON	222	6035
Total	1816	37784

■ Nb branchements sans consommation

■ Nb branchements avec consommation



Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Commune	2020	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
ARLES	24 018	21 460	2 176	31	351
BOULBON	755	663	78	0	14
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	2 992	2 587	315	4	86
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	5 525	5 071	358	6	90
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	53	37	14	0	2
TARASCON	6 257	5 494	647	7	109
Repartition (%)	-	89,17	9,06	0,12	1,65
Total	39 600	35 312	3 588	48	652

Les volumes consommés par tranche

Commune	2020	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
ARLES	3 403 917	1 518 074	1 191 254	529 616	164 973
BOULBON	91 194	50 302	38 599	0	2 293
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	462 034	124 222	214 847	42 568	80 397
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	755 429	386 495	235 414	108 843	24 677
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES	11 153	3 099	7 901	0	153



TARASCON	968 857	421 207	295 949	222 835	28 866
Total de la collectivité	5 692 584	2 503 399	1 983 964	903 862	301 359
Consommation moyenne par TYPE de branchement	143,75	70,89	552,94	18 830,46	462,21

Les consommations de plus de 6 000m3/an

Commune	Client	2019	2020	Evolution
ARLES		33 942	41 683	22,8%
ARLES		6 904	6 636	-3,9%
ARLES		18 464	6 282	-66%
ARLES		88 194	60 116	-31,8%
ARLES		7 207	6 773	-6%
ARLES		9 393	8 799	-6,3%
ARLES		7 063	6 731	-4,7%
ARLES		8 938	11 906	33,2%
ARLES		6 123	7 229	18,1%
ARLES		11 019	6 825	-38,1%
ARLES		0	13 398	0%
ARLES		8 826	6 382	-27,7%
ARLES		32 359	27 126	-16,2%
ARLES		200 589	151 540	-24,5%
ARLES		8 177	10 152	24,2%
ARLES		5 124	7 221	40,9%
ARLES		4 991	16 268	225,9%
ARLES		1 618	9 144	465,1%
ARLES		10 960	8 290	-24,4%
ARLES		12 477	7 811	-37,4%
ARLES		350	6 467	1747,7%
ARLES		8 311	6 148	-26%
ARLES		8 663	6 641	-23,3%
ARLES		67	6 107	9014,9%
ARLES		2 718	6 994	157,3%
ARLES		1 451	8 290	471,3%
ARLES		6 195	6 620	6,9%
ARLES		15 756	13 559	-13,9%
ARLES		3 686	11 631	215,5%
ARLES		1 495	10 900	629,1%
ARLES		27 228	24 791	-9%
ARLES		14 523	9 594	-33,9%
ARLES		7 494	6 745	-10%
ARLES		14	10 532	75128,6%
ARLES		10 279	9 464	-7,9%
ARLES		9 640	9 805	1,7%
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER		9 973	8 921	-10,5%
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER		9 677	6 055	-37,4%
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER		21 573	22 345	3,6%
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER		6 382	6 323	-0,9%
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER		10 104	7 845	-22,4%
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER		39 490	28 268	-28,4%
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER		19 777	17 157	-13,2%
SAINT-MARTIN-DE-CRAU		8 076	8 027	-0,6%
SAINT-MARTIN-DE-CRAU		11 421	11 387	-0,3%
SAINT-MARTIN-DE-CRAU		11 688	13 172	12,7%
SAINT-MARTIN-DE-CRAU		34 155	48 479	41,9%
SAINT-MARTIN-DE-CRAU		7 294	7 184	-1,5%
SAINT-MARTIN-DE-CRAU		21 387	20 594	-3,7%
TARASCON		16 099	7 305	-54,6%

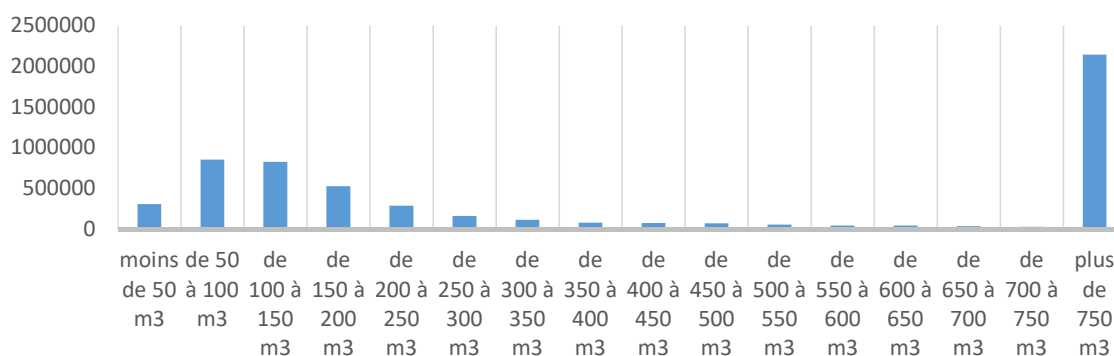


Commune	Client	2019	2020	Evolution
TARASCON		26 351	36 609	38,9%
TARASCON		19 133	23 625	23,5%
TARASCON		150 730	124 047	-17,7%
TARASCON		8 655	8 136	-6%
TARASCON		15 366	14 711	-4,3%
TARASCON		7 883	8 402	6,6%
Total		1 055 452	1 003 192	-4,95%

Spectre de consommations

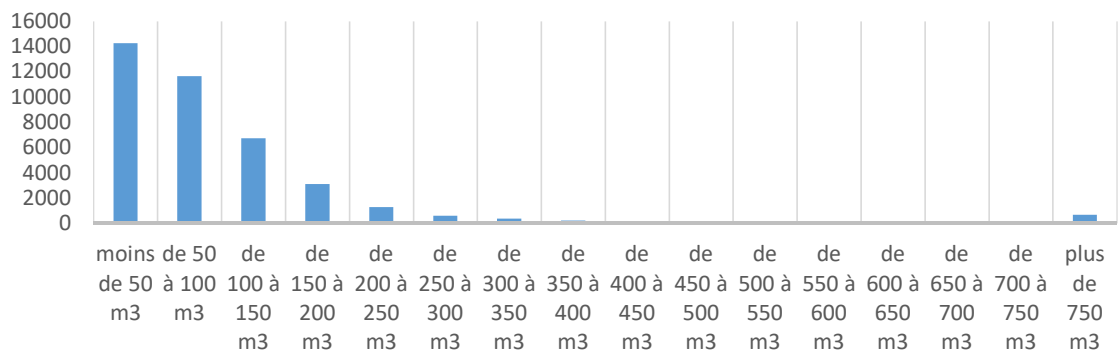
Tranche	Volume Consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m3	308168	14255
de 50 à 100 m3	856839	11649
de 100 à 150 m3	827417	6742
de 150 à 200 m3	530682	3100
de 200 à 250 m3	288567	1292
de 250 à 300 m3	165729	607
de 300 à 350 m3	116919	362
de 350 à 400 m3	81317	217
de 400 à 450 m3	77813	181
de 450 à 500 m3	73210	153
de 500 à 550 m3	58578	112
de 550 à 600 m3	45349	79
de 600 à 650 m3	45573	73
de 650 à 700 m3	39289	58
de 700 à 750 m3	32621	45
plus de 750 m3	2144513	675

Répartition des consommations par tranche





Répartition du nombre de branchement par tranche



LA FACTURE 120 M³

Globale ACCM 01/01/2021

Vos Contacts :

Accueil : 8 RUE AIMÉ ET EUGENIE COTTON
13200 ARLES
Du lundi au vendredi de 8h à 19h

Téléphone : 04 90 99 52 14 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

Dépannage 24h/24 : 04 90 99 50 89

SPECIMEN
01 Janvier 2021

Courrier : ACCM TSA 32608
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler

68

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau facturée et encaissée pour le compte de :

COMM. AGGLO. ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	26,86 €	
Consommation TTC	193,19 €	soit 0,0016 €/Litre
Total facture TTC	220,05 €	
	220,05 €	

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ARLES	225617	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		174,98 € HT	184,60 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part ACCM		Année 2021					25,46	5,50
Consommation part ACCM		Année 2021	1 à 30	30	0,6319	18,96		5,50
			31 à 120	90	1,3354	120,19		5,50
Consommation Part Voies Navigables de France		Année 2021		120	0,0178	2,14		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement - Rhône Méditerranée Corse 131700/01 COMMUNAUTE D		Année 2021		120	0,0686	8,23		5,50

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
33,60 € HT		35,45 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lutte Pollution - Rhône Méditerranée		Année 2021		120	0,2800	33,60	5,50

Total Facture	220,05 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 208,58 €
TVA sur les débits : 11,47 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.





Globale ACCM 01/01/2020

Vos Contacts :

Accueil : 8 RUE AIMÉ ET EUGENIE COTTON
13200 ARLES
Du lundi au vendredi de 8h à 19h
Le samedi de 9h à 12h

Téléphone : 04 90 99 52 14 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 19h

Dépannage 24h/24 : 04 90 99 50 89

SPECIMEN
01 Janvier 2020

Courrier : ACCM TSA 32608
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler

68

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau facturée et encaissée pour le compte de :

COMM. AGGLO. ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	27,00 €	
Consommation TTC	189,36 €	soit 0,0016 €/Litre
Total facture TTC	216,36 €	
	216,36 €	

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ARLES	225617	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		172,68 € HT	182,18 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part ACCM		Année 2020		1 à 30 31 à 120	30	0,5924	17,77	25,59	5,50
Consommation part ACCM		Année 2020			90	1,3217	118,95		5,50
Consommation Part Voies Navigables de France		Année 2020			120	0,0178	2,14		5,50
Consommation part Bassin de prélèvement - Rhône Méditerranéen-Corse		Année 2020			120	0,0686	8,23		5,50

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Lutte Pollution - Rhône Méditerranéen-Corse ARLES			120	0,2700	32,40		5,50

Total Facture	216,36 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 205,08 €
TVA sur les débits : 11,28 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.





Commune d'Arles 01/01/2021

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
***** ARLES	120 m³	356768	015 mm			Conso. simulée
Votre facture en détail						
	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %
► Distribution de l'eau potable					162,25	
Abonnement					12,73	
Part ACCM	1er semestre 2021				12,73	5,50
Consommation					149,52	
Part ACCM	1er semestre 2021	1 à 30	30	0,6319	18,96	5,50
		31 à 120	90	1,3354	120,19	5,50
Part Voies Navigables de France	1er semestre 2021		120	0,0178	2,14	5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	1er semestre 2021		120	0,0686	8,23	5,50
► Organismes publics					33,60	
Consommation					33,60	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	1er semestre 2021		120	0,2800	33,60	5,50
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,61 € / m³ soit 0,00161 € / litre HT exonéré de TVA : 0,00 € TVA 5,50 % : 10,77 € Total facture TTC : 206,62 € HT soumis à TVA : 195,85 € TVA sur les débits : 10,77 €						

Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer 01/01/2021

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
***** SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	120 m³	097510	015 mm			Conso. simulée
Votre facture en détail						
	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %
► Distribution de l'eau potable					206,68	
Abonnement					12,73	
Part ACCM	1er semestre 2021				12,73	5,50
Consommation					193,95	
Part ACCM	1er semestre 2021	1 à 30	30	0,8619	25,86	5,50
		31 à 120	90	1,7524	157,72	5,50
Part Voies Navigables de France	1er semestre 2021		120	0,0178	2,14	5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	1er semestre 2021		120	0,0686	8,23	5,50
► Organismes publics					33,60	
Consommation					33,60	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	1er semestre 2021		120	0,2800	33,60	5,50
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,00 € / m³ soit 0,00200 € / litre HT exonéré de TVA : 0,00 € TVA 5,50 % : 13,22 € Total facture TTC : 253,50 € HT soumis à TVA : 240,28 € TVA sur les débits : 13,22 €						





Commune de Boulbon 01/01/2021

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
***** BOULBON	120 m³	338778	015 mm			Conso. simulée

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					142,17		149,99
Abonnement					12,73		13,43
Part ACCM	1er semestre 2021				12,73	5,50	
Consommation					129,44		136,56
Part ACCM	1er semestre 2021	1 à 30	30	0,4386	13,16	5,50	
		31 à 120	90	1,1768	105,91	5,50	
Part Voies Navigables de France	1er semestre 2021		120	0,0178	2,14	5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	1er semestre 2021		120	0,0686	8,23	5,50	
► Organismes publics					33,60		35,45
Consommation					33,60		35,45
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	1er semestre 2021		120	0,2800	33,60	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,43 € / m³ soit 0,00143 € / litre				HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 9,67 €	Total facture TTC : 185,44 €	
				HT soumis à TVA : 175,77 €	TVA sur les débits : 9,67 €		

Commune de Tarascon 01/01/2021

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
***** TARASCON	120 m³	125535	015 mm			Conso. simulée

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					142,17		149,99
Abonnement					12,73		13,43
Part ACCM	1er semestre 2021				12,73	5,50	
Consommation					129,44		136,56
Part ACCM	1er semestre 2021	1 à 30	30	0,4386	13,16	5,50	
		31 à 120	90	1,1768	105,91	5,50	
Part Voies Navigables de France	1er semestre 2021		120	0,0178	2,14	5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	1er semestre 2021		120	0,0686	8,23	5,50	
► Organismes publics					33,60		35,45
Consommation					33,60		35,45
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	1er semestre 2021		120	0,2800	33,60	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,43 € / m³ soit 0,00143 € / litre				HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 9,67 €	Total facture TTC : 185,44 €	
				HT soumis à TVA : 175,77 €	TVA sur les débits : 9,67 €		





Commune de Saint-Martin-de-Crau 01/01/2020

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** SAINT-MARTIN-DE-CRAU	120 m³	325514	015 mm			Conso. simulée		
Votre facture en détail								
► Distribution de l'eau potable		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
						140,03		147,73
Abonnement						12,73		13,43
Part ACCM		1er semestre 2021				12,73	5,50	
Consommation						127,30		134,30
Part ACCM		1er semestre 2021	1 à 30	30	0,4386	13,16	5,50	
			31 à 120	90	1,1768	105,91	5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		1er semestre 2021		120	0,0686	8,23	5,50	
► Organismes publics						33,60		35,45
Consommation						33,60		35,45
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		1er semestre 2021		120	0,2800	33,60	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,41 € / m3 soit 0,00141 € / litre								
HT exonéré de TVA : 0,00 €				TVA 5,50 % : 9,55 €		Total facture TTC : 183,18 €		
HT soumis à TVA : 173,63 €				TVA sur les débits : 9,55 €				

Commune de Saint-Pierre de Mézoargues 01/01/2021

FACTURE SPECIMEN

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
***** TARASCON	120 m³	125535	015 mm			Conso. simulée		
Votre facture en détail								
► Distribution de l'eau potable		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
						142,17		149,99
Abonnement						12,73		13,43
Part ACCM		1er semestre 2021				12,73	5,50	
Consommation						129,44		136,56
Part ACCM		1er semestre 2021	1 à 30	30	0,4386	13,16	5,50	
			31 à 120	90	1,1768	105,91	5,50	
Part Voies Navigables de France		1er semestre 2021		120	0,0178	2,14	5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)		1er semestre 2021		120	0,0686	8,23	5,50	
► Organismes publics						33,60		35,45
Consommation						33,60		35,45
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)		1er semestre 2021		120	0,2800	33,60	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,43 € / m3 soit 0,00143 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 9,67 €		Total facture TTC : 185,44 €		
		HT soumis à TVA : 175,77 €		TVA sur les débits : 9,67 €				





14.

BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité



LES VOLUMES D'EAU

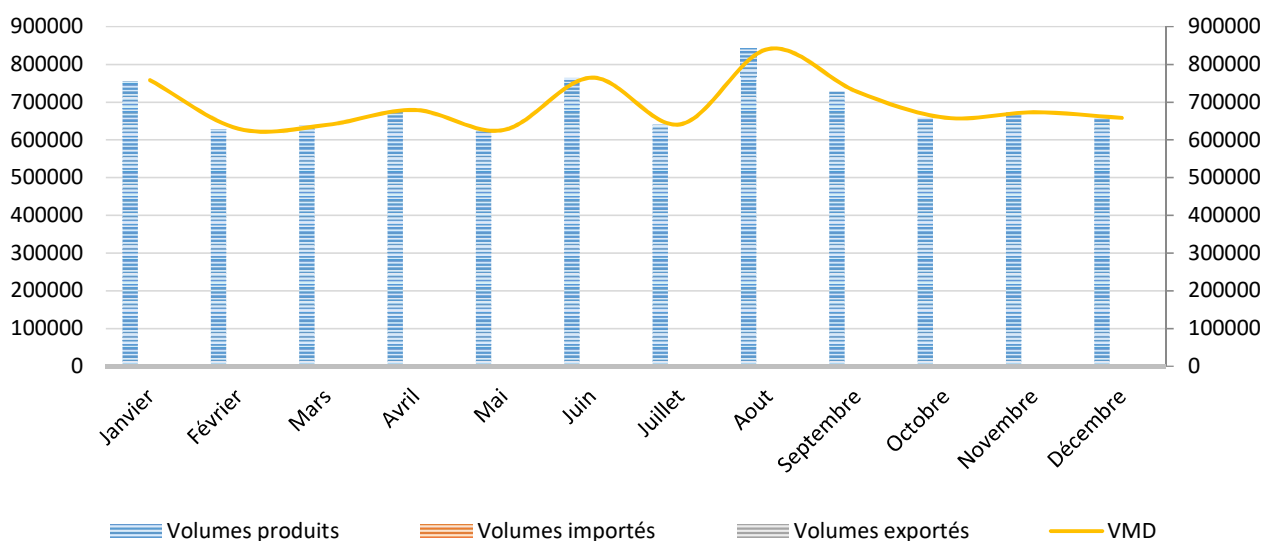
Les données présentées ci-dessous sont exprimées sur des années calendaires, comme l'indiquent les tableaux de détails mensuels.

Volume mis en distribution = Volume produit + Volume importé – Volume exporté

	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Volume produit	8 263 740	8 122 705	8 285 096	2%
Volume importé	18 177	18 244	14 578	-20,1%
Volume exporté	226	483	878	81,8%
Volume mis en distribution	8 281 691	8 140 466	8 298 796	1,9%

	2018	2019	2020	Evolution N/N-1
Janvier	635 540	651 954	758 462	16,3%
Février	610 340	681 753	629 740	-7,6%
Mars	628 793	611 934	639 611	4,5%
Avril	702 585	681 947	679 309	-0,4%
Mai	719 741	774 497	626 086	-19,2%
Juin	715 302	657 350	765 007	16,4%
Juillet	764 411	758 155	641 094	-15,4%
Aout	786 319	753 596	841 060	11,6%
Septembre	709 606	718 497	728 001	1,3%
Octobre	681 371	697 752	658 819	-5,6%
Novembre	668 390	606 389	673 170	11%
Décembre	659 293	546 642	658 437	20,5%
Total	8 281 691	8 140 466	8 298 796	1,94%

Représentation graphique des volumes mensuels sur l'année de l'exercice





Pour le calcul des indicateurs ci-dessous, les volumes utilisés sont extrapolés sur la période de relève puis ramenés sur 365j afin de se conformer au décret n°2007-675 et arrêté du 2 mai 2007 des indicateurs du maire.



Les volumes prélevés mensuels par ressource

ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE - 1317EX001 - Débitmètre Puits 1 pompe N°1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	18 898	5 326	5 451	60 167	62 318	80 496	41 913	70 735	110 931	6 564	2 863	1 946	467 608

ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE - 1317EX002 - Compteur forage N°2

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	60 914	63 807	54 549	61 493	48 984	64 565	0	31	0	19 936	66 071	64 937	505 287
2020	33 416	26 562	40 769	49 130	47 362	59 678	23 305	0	30 173	67 862	68 627	70 828	517 712

ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE - 1317EX003 - Compteur forage N°3

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	93 990	98 688	84 628	94 888	73 069	95 021	80 265	81 160	77 105	54 702	18 250	10 301	862 067
2020	75 992	55 631	84 204	9 703	8 611	20 558	69 976	101 139	83 715	71 290	73 879	74 731	729 429

ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE - 1317EX004 - Débitmètre électromagnétique forage N°5

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2020	97 971	160 264	167 408	177 760	177 175	217 661	147 389	110 743	70 476	160 303	162 469	175 122	1 824 741

ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE - 1317EX006 - Compteur forage N°11

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	2 696	27 127	11 995	1 526	16 996	45 944	44 691	38 286	46 604	21 617	27 134	23 881	308 497
2020	39 535	38 591	37 019	39 615	30 140	60 690	47 862	50 445	43 682	41 382	40 390	40 261	509 612

ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET - MAZ10

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	32 722	34 357	31 620	29 303	37 745	34 433	45 583	62 301	67 071	59 850	43 839	41 940	520 764
2020	49 879	37 608	26 699	49 257	28 097	52 619	52 571	61 141	45 484	32 129	30 719	31 253	497 456

ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET - MAZE11

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	20 199	16 404	17 146	17 029	17 888	20 799	21 252	24 408	16 650	15 611	14 195	14 778	216 359
2020	24 417	17 996	24 188	23 863	19 186	3 031	20 454	22 155	19 745	18 534	17 773	17 724	229 066

BOULBON - PRODUCTION APIC - 1317PT037 - Cpt m3 exhaure et prod. captage APIC

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	0	0	0	0	0	0	0	320	0	0	15	15	350
2020	41	38	5	65	6	0	0	1	0	2 711	3 263	2 133	8 263





BOULBON - PRODUCTION DU COLOMBIER (ROQUE D'ACIER) - m3 exhaure et production Colo-index vol brut

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	1 088	1 146	1 662	1 608	2 101	2 485	3 639	2 666	3 403	3 279	1 478	0	24 555
2020	0	2 084	2 271	2 697	3 234	3 319	4 425	1 230	0	0	0	1	19 261

BOULBON - PRODUCTION LA CLASTRE - m3 exhaure et production La Clastre

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	9 150	9 539	8 430	9 241	8 320	8 805	10 537	10 490	9 563	8 168	8 702	8 872	109 817
2020	9 889	9 741	11 914	12 804	14 172	19 350	12 925	9 451	11 887	11 249	9 575	8 643	141 600

ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION MAS PAYAN - 1317PT030 - Cpt m3 Production forage MAS PAYSAN

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	120	143	100	94	26	208	187	137	109	113	124	193	1554
2020	173	126	154	206	205	161	257	281	128	276	191	277	2 435

ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION VAL BOISE - m3 production Val Boisé

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	77 308	90 448	87 079	99 820	87 451	81 586	96 212	110 718	93 484	108 274	77 175	39 989	1 049 544
2020	53 787	34 280	57 214	59 929	58 705	73 140	71 475	74 152	73 941	76 950	91 125	70 499	795 197

ST MARTIN DE CRAU LION D'OR Production + réservoir sur tour - LION d'OR

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	20 338	18 135	8 482	7 695	15 503	34 758	31 393	15 755	13 155	58 006	37 132	71 642	331 994
2020	86 877	77 363	38 344	57 192	47 559	45 028	39 896	43 153	35 462	25 745	27 284	28 777	552 680

Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER - 1317EX007 FILE 1 SAIM11

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	4 133	10 111	14 114	23 817	23 485	30 331	43 154	31 050	30 895	19 766	4 414	63	235 333
2020	1 846	11 618	18 518	24 864	28 652	31 219	35 642	41 818	34 132	19 638	7 514	87	255 548

Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER - 1317EX008 Débitmètre Prod file2 P3 + P4

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	31 986	26 483	22 172	30 112	33 050	37 906	58 847	41 157	41 964	32 688	34 588	35 258	426 211
2020	42 954	20 311	25 173	15 494	17 043	20 900	50 874	55 543	31 242	29 579	20 580	30 580	360 273

TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE - 1317EX032 - Cpt m3 exhaure forage LA MOTTE F1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	19 647	17 989	8 352	4 957	3 245	3 456	2 356	8 658	2 276	22 726	13 071	13 888	120 621
2020	17 476	8 368	4 753	11 291	21 460	15 268	7 490	14 606	10 915	8 804	11 795	17 928	150 154





**TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE - 1317EX033 - compteur m3 exhaure forage
LA MOTTE F2**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	18 342	17 271	22 864	25 256	2 275	20 270	46 434	8 265	2 179	11 926	9 892	9 363	194 337
2020	6 821	8 469	1 763	4 938	6 883	11 060	7 034	14 582	11 184	8 851	11 808	17 904	111 297

**TARASCON - PRODUCTION ROUBIAN - 1317PT035 - Cpt m3 exhaure et prod.
ROUBIAN**

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	52 549	51 383	50 290	78 229	115 559	66 368	84 202	97 600	117 340	81 896	75 506	63 228	934 150
2020	81 177	61 295	119 486	75 993	57 106	57 786	63 240	73 029	71 466	74 762	68 814	56 958	861 112



Les volumes produits mensuels par ressource

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.
Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

Selon les cas, ce volume est donc celui qui est comptabilisé :

- ⇒ en sortie d'usine de traitement,
- ⇒ ou en sortie de station de pompage si simple désinfection,
- ⇒ ou en sortie de réservoir si alimentation gravitaire avec simple désinfection.

Ce volume peut donc être différent de celui qui est prélevé dans le milieu naturel.

ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE - 1317PT001 HIPO10

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	364 958	391 712	335 992	362 739	431 749	321 411	321 865	342 117	322 911	297 927	282 337	250 842	4 026 560
2020	379 105	333 113	310 369	344 819	329 111	431 743	278 747	427 954	385 507	357 544	365 640	370 611	4 314 263

ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE - 1317PT002 HIPO11

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	3 671	3 959	3 795	3 879	4 654	4 005	4 414	4 795	4 310	3 817	5 578	6 027	52 904
2020	8 971	7 389	5 271	5 890	5 009	7 252	3 155	6 108	4 817	761	5 398	5 000	65 021

ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET - 1317PT003 MAZE10

Débitmètre production M3 Mas Thibert vers Camargue Sud

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	32 722	34 357	31 620	29 303	37 745	34 433	45 583	62 301	67 071	59 850	43 839	41 940	520 764
2020	49 879	37 608	26 699	49 257	28 097	52 619	52 571	61 141	45 484	32 129	30 719	31 253	497 456

ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET - 1317PT004 MAZE11

Débitmètre production M3 Mas Thibert vers RE Raphèle

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	20 199	16 404	17 146	17 029	17 888	20 799	21 252	24 408	16 650	15 611	14 195	14 778	216 359
2020	24 417	17 996	24 188	23 863	19 186	3 031	20 454	22 155	19 745	18 534	17 773	17 724	229 066

BOULBON - PRODUCTION APIC - 1317PT037 - Cpt m3 exhaure et prod. captage APIC

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	0	0	0	0	0	0	0	320	0	0	15	15	350
2020	41	38	5	65	6	0	0	1	0	2 711	3 263	2 133	8 263

BOULBON - PRODUCTION DU COLOMBIER (ROQUE D'ACIER) - 1317PT038 - Cpt m3 exhaure et prod. captage Colombier

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	1 088	1 146	1 662	1 608	2 101	2 485	3 639	2 666	3 403	3 279	1 478	0	24 555
2020	0	2 084	2 271	2 697	3 234	3 319	4 425	1 230	0	0	0	1	19 261





BOULBON - PRODUCTION LA CLASTRE - 1317PT036 - Cpt m3 exhaure et prod. La Clastre

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	9 150	9 539	8 430	9 241	8 320	8 805	10 537	10 490	9 563	8 168	8 702	8 872	109 817
2020	9 889	9 741	11 914	12 804	14 172	19 350	12 925	9 451	11 887	11 249	9 575	8 643	141 600

ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION MAS PAYAN - 1317PT030 - Cpt m3 Production forage MAS PAYSAN

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	120	143	100	94	26	208	187	137	109	113	124	193	1 554
2020	173	122	154	206	205	161	257	281	128	276	191	277	2 431

ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION VAL BOISE - 1317PT025 - Cpt m3 Production VAL BOISE forage F1

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	52 895	53 944	45 188	50 484	43 400	0	27 040	49 583	42 148	59 370	34 767	17 879	476 698
2020	14 608	15 509	28 762	33 854	30 846	39 852	38 150	39 159	39 583	42 984	53 309	40 981	417 597

ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION VAL BOISE - 1317PT026 - Cpt m3 Production VAL BOISE forage F2

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	24 413	36 504	41 891	49 336	44 051	81 586	69 172	61 135	51 336	48 904	42 408	22 110	572 846
2020	39 179	18 771	28 452	26 075	27 859	33 288	33 325	34 993	34 358	33 966	37 816	29 518	377 600

ST MARTIN DE CRAU LION D'OR Production + réservoir sur tour - 1317PT027 - Cpt m3 Production LION D'OR PPE 150 m3

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 264	20 428	41 607	104 299
2020	43 509	41 287	14 064	29 921	27 546	10 044	0	0	0	0	0	0	166 371

ST MARTIN DE CRAU LION D'OR Production + réservoir sur tour - 1317PT028 - Cpt m3 Production LION D'OR PPE 100 m3

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	20 338	18 135	8 482	7 695	15 503	34 758	31 393	15 755	13 155	15 742	16 704	30 035	227 695
2020	43 368	36 076	24 280	27 271	20 013	34 984	39 896	43 153	35 462	25 745	27 284	28 777	386 309

Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER - 1317PT005 SAIM10 - Prod Sainte Marie SENEBIER

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	27 892	30 777	31 615	39 664	47 615	60 453	90 377	64 745	64 799	44 390	33 354	27 381	563 062
2020	32 105	31 453	31 052	27 494	32 003	42 183	77 562	91 207	55 565	38 827	26 984	27 687	514 122





TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE - 1317PT031 - Cpt m3 distribution usine LA MOTTE

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	40 357	31 809	33 552	30 924	5 105	20 735	47 096	16 027	4 208	15 307	25 985	19 987	291 092
2020	28 470	16 039	11 605	17 397	30 249	28 245	15 565	31 341	23 697	18 943	25 315	37 758	284 624

TARASCON - PRODUCTION ROUBIAN - 1317PT035 - Cpt m3 exhaure et prod. ROUBIAN

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	52 549	51 383	50 290	78 229	115 559	66 368	84 202	97 600	117 340	81 896	75 506	63 228	934 150
2020	81 177	61 295	119 486	75 993	57 106	57 786	63 240	73 029	71 466	74 762	68 814	56 958	861 112

Les volumes importés mensuels par ressource

Volume acheté en gros à un autre service y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme importé.

Cpt d'eau export vers Stes Maries de la Mer MONT11 - 3061VE32 MONT11 Cpt d'eau export vers les Stes Marie

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	1 625	1 974	2 213	1 769	840	1 379	1 477	1 590	1 546	1 114	969	1 748	18 244
2020	3 571	1 397	1 068	1 741	1 444	1 207	984	8	423	435	1 150	1 150	14 578



Les volumes exportés mensuels par ressource

Volume vendu en gros ou exporté à un autre service (hors industriel) y compris à titre provisoire ou de secours. Le volume exporté est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Si la fourniture se fait dans le cadre d'une adhésion entre collectivités, le volume fourni doit être tout de même être comptabilisé comme exporté et non comme volume comptabilisé à un abonné.

Les ventes d'eau aux industriels ne sont pas des ventes d'eau en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriels.

Arles - Comptages export Fourques et St Martin de Crau - 1317VE003 - Export m3 de Arles vers St Martin de Crau

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Arles - Comptages export Fourques et St Martin de Crau - 1317VE025 FOUR10 - Export M3 de Arles vers Fourques

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2020	-	-	-	-	0	57	162	151	121	47	61	34	633

➔ Nouveau comptage remplaçant FOUR10 + FOUR11

Arles - Comptages export Fourques et St Martin de Crau - FOUR10 Exp M3 Arles vers Fourques

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	0	0	4
2020	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	0

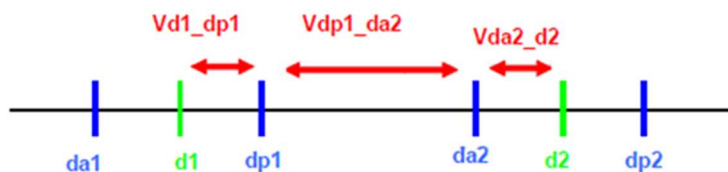
Arles - Comptages export Fourques et St Martin de Crau - FOUR11 Exp M3 Arles vers Fourques

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2019	23	33	42	47	59	75	77	73	50	0	0	0	479
2020	0	178	29	38	0	-	-	-	-	-	-	-	245



Formule de calcul

$$Vd1_d2 = Vd1_dp1 + Vdp1_da2 + Vda2_d2$$



d1 = date barycentre de la relève clientèle de l'année n-1

da1 = date de la relève MIRE antérieure à d1

da2 = date de la relève MIRE antérieure à d2

N_x_y = nombre de jour entre les dates x et y

V_x_y = volume réel entre les 2 dates x et y

$V(\text{extrapoléd1-d2}) = V(dp1-da2) + (V(da1-dp1) / N(da1-dp1) * N(d1-dp1)) + (V(da2-dp2) / N(da2-dp2) * N(da2-d2))$

d2 = date barycentre de la relève clientèle de l'année n

dp1 = date de la relève MIRE postérieure à d1

dp2 = date de la relève MIRE postérieure à d2

Les dates barycentre de relève clientèle des années n et n-1 sont les suivantes :

- Arles : 15/10/2019 au 08/10/2020,
- Les Saintes-Maries-de-la-Mer : 23/11/2019 au 29/11/2020,
- Tarascon : 22/11/2019 au 15/12/2020,
- Saint-Pierre-de-Mézoargues : 22/11/2019 au 17/10/2020,
- Boulbon : 13/11/2019 au 01/11/2020,
- Saint-Martin-de-Crau : 09/12/2019 au 01/12/2020.



LES INDICATEURS

Le rendement IDM (Indicateur du maire)

$$\text{Rendement IDM} = \frac{V \text{ consommé autorisé} + V \text{ vendu en gros}}{V \text{ produit} + V \text{ acheté en gros}}$$

Le volume consommé autorisé est la somme du volume consommé hors « vente d'eau en gros » sur 365 jours, du volume sans comptage (essai de poteaux d'incendie, arrosage, ...) et du volume de service du réseau (purges, nettoyage de réservoirs, ...).

ACCM : Le rendement IDM (Indicateur du maire)

		2017	2018	2019	2020
Volume produit		8 608 247	8 362 723	8 391 459	7 946 955
Volume acheté en gros (uniquement externe ACCM)		15 517	18 426	17 390	15 097
Volume vendu en gros (uniquement externe ACCM)		782	239	487	761
Volume consommé autorisé	Volume consommé	6 194 205	5 526 730	5 825 119	5 699 792
	Volume sans comptage et de service	80 937	223 000	221 973	130 365
Rendement IDM (%)		72,77	68,61	71,92	73,23

Les volumes sans comptage et de service du réseau sont de 130 365 m3 sur 365 jours pour ACCM, ce qui représente 1,6 % du volume mis en distribution.

Arles : Le rendement IDM (Indicateur du maire)

		2017	2018	2019	2020
Volume produit		5 161 996	5 096 680	5 064 288	4 827 170
Volume acheté en gros		0	0	0	0
Volume vendu en gros (à la commune de Fourques)		782	239	487	761
Volume consommé autorisé	Volume consommé	3 712 037	3 370 944	3 490 124	3 460 807
	Volume sans comptage et de service	45 022	110 000	111 532	57 713
Rendement IDM (%)		72,80	68,30	71,12	72,90

Le travail de recherche de fuites et le renouvellement des canalisations ont permis de continuer à améliorer le rendement en 2020. Cependant, le réseau d'Arles est vétuste et le nombre de fuites est vraiment important, limitant l'efficacité des actions. Un plan d'action a été proposé et accepté par l'Agence de l'eau afin d'ajouter quelques compteurs de sectorisation complémentaires afin de diminuer les linéaires de chaque zone.



Saintes-Maries-de-la-Mer : Le rendement IDM (Indicateur du maire)

		2017	2018	2019	2020
Volume produit		615 544	614 179	557 882	505 405
Volume acheté en gros (à la commune de Vauvert)		15 517	18 426	17 390	15 097
Volume vendu en gros		0	0	0	0
Volume consommé autorisé	Volume consommé	489 477	502 592	479 675	453 340
	Volume sans comptage et de service	19 995	20 000	19 981	10 480
Rendement IDM (%)		80,73	82,61	86,86	89,11

La sectorisation des Saintes-Maries-de-le Mer permet d'être très réactif en cas de détection de fuites ce qui aboutit à une amélioration du rendement.

Tarascon : Le rendement IDM (Indicateur du maire)

		2017	2018	2019	2020
Volume produit		1 432 504	1 260 157	1 250 106	1 117 908
Volume acheté en gros		0	0	0	0
Volume « vendu en gros » (vers Saint-Pierre-de-Mézoargues donc interne ACCM)		-	-	13 496	17 236
Volume consommé autorisé	Volume consommé	1 119 831	877 996	982 408	909 082
	Volume sans comptage et de service	5 973	30 000	29 991	16 256
Rendement IDM (%)		78,59	72,05	82,06	84,32

Pour la seconde année, le rendement de la commune de Tarascon est indépendant de la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues. A noter que les volumes « vendus en gros » de Tarascon vers Saint-Pierre-de-Mézoargues ne le sont pas réellement puisque ce sont des transferts d'eau entre communes ACCM.

Saint-Pierre-de-Mézoargues : Le rendement IDM (Indicateur du maire)

		2019	2020
Volume produit		0	0
Volume « acheté » en gros (à la commune de Tarascon interne ACCM)		13 496	17 406
Volume vendu en gros		0	0
Volume consommé autorisé	Volume consommé	9 386	12 336
	Volume sans comptage et de service	480	371
Rendement IDM (%)		73,10	73,00

Pour la seconde année, le rendement de la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues est indépendant de la commune de Tarascon. A noter que les volumes « achetés » de Saint-Pierre-de-Mézoargues à Tarascon ne le sont pas réellement puisque





ce sont des transferts d'eau entre communes ACCM. Ces volumes étant très faibles sur cette commune, le rendement peut facilement subir de forte variation d'une année à l'autre car les fuites sont plus difficiles à trouver.

Boulbon : Le rendement IDM (Indicateur du maire)

		2017	2018	2019	2020
Volume produit		169 922	141 317	132 996	163 829
Volume acheté en gros		0	0	0	0
Volume vendu en gros		0	0	0	0
Volume consommé autorisé	Volume consommé	111 662	87 219	90 474	94 028
	Volume sans comptage et de service	3 975	8 000	5 001	4 993
Rendement IDM (%)		68,05	67,38	71,79	67,45

Saint-Martin-de-Crau : Le rendement IDM (Indicateur du maire)

		2017	2018	2019	2020
Volume produit		1 228 281	1 250 390	1 386 187	1 332 643
Volume acheté en gros		0	0	0	0
Volume vendu en gros		0	0	0	0
Volume consommé autorisé	Volume consommé	767 169	687 980	773 052	770 200
	Volume sans comptage et de service	5 971	55 000	54 988	40 552
Rendement IDM (%)		62,46	59,42	59,74	60,84

Les plans de réseau transmis en 2017 ne correspondaient pas à la réalité du terrain. Un important travail a été réalisé sur le réseau de St-Martin-de-Crau et va se poursuivre en 2021 afin de mieux maîtriser et améliorer la sectorisation.



Le rendement primaire

$$\text{Rendement primaire} = \frac{V_{\text{consommé}}}{V_{\text{mis en distribution}}}$$

$$V_{\text{mis en distribution}} = V_{\text{produit}} + V_{\text{acheté}} - V_{\text{vendu}}$$

ACCM : Le rendement primaire

	2017	2018	2019	2020
Volume produit	8 608 247	8 362 723	8 391 459	7 946 955
Volume acheté en gros (uniquement externe ACCM)	15 517	18 426	17 390	15 097
Volume vendu en gros (uniquement externe ACCM)	782	239	487	761
Volume mis en distribution	8 622 982	8 380 910	8 408 632	7 961 291
Volume consommé	6 194 205	5 526 730	5 825 119	5 699 792
Rendement primaire (%)	71,83	65,94	69,28	71,59

Arles : Le rendement primaire

	2017	2018	2019	2020
Volume produit	5 161 996	5 096 680	5 064 288	4 827 170
Volume acheté en gros	0	0	0	0
Volume vendu en gros (à la commune de Fourques)	782	239	487	761
Volume mis en distribution	5 161 215	5 096 441	5 063 801	4 826 409
Volume consommé	3 712 037	3 370 944	3 490 124	3 460 807
Rendement primaire (%)	71,92	66,14	68,92	71,71

Saintes-Maries-de-la-Mer : Le rendement primaire

	2017	2018	2019	2020
Volume produit	615 544	614 179	557 882	505 405
Volume acheté en gros (à la commune de Vauvert)	15 517	18 426	17 390	15 097
Volume vendu en gros	0	0	0	0
Volume mis en distribution	631 061	632 605	575 272	520 502
Volume consommé	489 477	502 592	479 675	453 340
Rendement primaire (%)	77,56	79,45	83,38	87,10





Tarascon : Le rendement primaire

	2017	2018	2019	2020
Volume produit	1 432 504	1 260 157	1 250 106	1 117 908
Volume acheté en gros	0	0	0	0
Volume « vendu en gros » (vers Saint-Pierre-de-Mézoargues donc interne ACCM)	-	-	13 496	17 236
Volume mis en distribution	1 432 504	1 260 157	1 236 610	1 100 672
Volume consommé	1 119 831	877 996	982 408	909 082
Rendement primaire (%)	78,17	69,67	79,40	82,59

Saint-Pierre-de-Mézoargues : Le rendement primaire

	2019	2020
Volume produit	0	0
Volume « acheté » en gros (à la commune de Tarascon interne ACCM)	13 496	17 406
Volume vendu en gros	0	0
Volume mis en distribution	13 496	17 406
Volume consommé	9 386	12 336
Rendement primaire (%)	69,50	70,87

Boulbon : Le rendement primaire

	2017	2018	2019	2020
Volume produit	169 922	141 317	132 996	163 829
Volume acheté en gros	0	0	0	0
Volume vendu en gros	0	0	0	0
Volume mis en distribution	169 922	141 317	132 996	163 829
Volume consommé	111 662	87 219	90 474	94 028
Rendement primaire (%)	65,71	61,72	68,03	64,40

Saint-Martin-de-Crau : Le rendement primaire

	2017	2018	2019	2020
Volume produit	1 228 281	1 250 390	1 386 187	1 332 643
Volume acheté en gros	0	0	0	0
Volume vendu en gros	0	0	0	0
Volume mis en distribution	1 228 281	1 250 390	1 386 187	1 332 643
Volume consommé	761 198	687 980	773 052	770 200
Rendement primaire (%)	61,97	55,02	55,77	57,79



Indice Linéaire de pertes

$$\text{Indice linéaire de pertes (ILP)} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Vconsommé autorisé}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

ACCM Indice Linéaire de pertes

	2017	2018	2019	2020
Volume produit	8 608 247	8 362 723	8 391 459	7 946 955
Volume acheté en gros (uniquement externe ACCM)	15 517	18 426	17 390	15 097
Volume vendu en gros (uniquement externe ACCM)	782	239	487	761
Volume mis en distribution	8 622 982	8 380 910	8 408 362	7 961 291
Volume consommé autorisé	Volume consommé	6 194 205	5 526 730	5 825 119
	Volume sans comptage et de service	80 937	223 000	221 973
Linéaire du réseau	877	882	887	885
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	7,33	8,17	7,29	6,60

Arles Indice Linéaire de pertes

	2017	2018	2019	
Volume produit	5 161 996	5 096 680	5 064 288	4 827 170
Volume acheté en gros	0	0	0	0
Volume vendu en gros (à la commune de Fourques)	782	239	487	761
Volume mis en distribution	5 161 215	5 096 441	5 063 801	4 826 409
Volume consommé autorisé	Volume consommé	3 712 037	3 370 944	3 490 124
	Volume sans comptage et de service	45 022	110 000	111 532
Linéaire du réseau	552,63	556,9	559,8	559,9
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	6,96	7,95	7,16	6,40

Saintes-Maries-de-la-Mer Indice Linéaire de pertes

	2017	2018	2019	2020
Volume produit	615 544	614 179	557 882	505 405
Volume acheté en gros (à la commune de Vauvert)	15 517	18 426	17 390	15 097
Volume vendu en gros	0	0	0	0
Volume mis en distribution	631 061	632 605	575 272	520 502
Volume consommé autorisé	Volume consommé	489 477	502 592	479 675
	Volume sans comptage et de service	19 995	20 000	19 981
Linéaire du réseau	89,18	89,09	91,1	89,0
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)	3,74	3,38	2,28	1,74





Tarascon Indice Linéaire de pertes

		2017	2018	2019	2020
Volume produit		1 432 504	1 260 157	1 250 106	1 117 908
Volume acheté en gros		0	0	0	0
Volume « vendu en gros » (vers Saint-Pierre-de-Mézoargues donc interne ACCM)		-	-	13 496	17 236
Volume mis en distribution		1 432 504	1 260 157	1 236 610	1 100 672
Volume consommé autorisé	Volume consommé	1 119 831	877 996	982 408	909 082
	Volume sans comptage et de service	5 973	30 000	29 991	16 256
Linéaire du réseau		116,34	116,28	108,7	108,3
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)		7,22	8,30	5,65	4,43

Saint-Pierre-de-Mézoargues Indice Linéaire de pertes

		2019	2020
Volume produit		0	0
Volume « acheté » en gros (à la commune de Tarascon interne ACCM)		13 496	17 406
Volume vendu en gros		0	0
Volume mis en distribution		13 496	17 406
Volume consommé autorisé	Volume consommé	9 386	12 336
	Volume sans comptage et de service	480	371
Linéaire du réseau		7,5	8,0
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)		1,33	1,61

Boulbon Linéaire de pertes

		2017	2018	2019	2020
Volume produit		169 922	141 317	132 996	163 829
Volume acheté en gros		0	0	0	0
Volume vendu en gros		0	0	0	0
Volume mis en distribution		169 922	141 317	132 996	163 829
Volume consommé autorisé	Volume consommé	111 662	87 219	90 474	94 028
	Volume sans comptage et de service	3 975	8 000	5 001	4 993
Linéaire du réseau		22,24	22,27	22,3	22,2
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)		6,69	5,67	4,60	6,59





Saint-Martin-de-Crau Indice Linéaire de pertes

		2017	2018	2019	2020
Volume produit		1 228 281	1 250 390	1 386 187	1 332 643
Volume acheté en gros		0	0	0	0
Volume vendu en gros		0	0	0	0
Volume mis en distribution		1 228 281	1 250 390	1 386 187	1 332 643
Volume consommé autorisé	Volume consommé	767 169	687 980	773 052	770 200
	Volume sans comptage et de service	5 971	55 000	54 988	40 552
Linéaire du réseau		96,89	97,35	97,9	97,5
Indice linéaire de pertes (en m3/km/j)		13,04	14,28	15,62	14,66

Indice Linéaire de volume non compté

Indice linéaire de volume non compté (ILVNC)

$$= \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé} - \text{Volumes plan d'action}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

Un plan d'action sur les volumes non comptés a été initié en 2018 et poursuivi les années suivantes. En effet, plusieurs constats font apparaître des pertes qui nécessitent un comptage pour justifier ces volumes et les prendre en compte dans cet indicateur qui est suivi contractuellement :

- Absence de borne de puisage sur le territoire ACCM entraînant des pratiques historiques de prise d'eau sur hydrants de la part des collectivités et des entreprises : mise en place de quelques compteurs sur des hydrants,
- Mise en place de compteurs sur les analyseurs de chlore et/ou turbidimètres des stations,
- Mise en place de compteurs sur des purges de réseau.

Ces volumes quantifiés ont été intégrés dans les tableaux ci-dessous en rouge :

ACCM : Indice Linéaire de volume non compté

	2017	2018	2019	2020
Volume produit	8 608 247	8 362 723	8 391 459	7 946 955
Volume acheté en gros (uniquement externe ACCM)	15 517	18 426	17 390	15 097
Volume vendu en gros (uniquement externe ACCM)	782	239	487	761
Volume mis en distribution	8 622 982	8 380 910	8 408 362	7 961 291
Volume consommé	6 194 205	5 526 730	6 047 092	5 699 792
Volumes à intégrer « plan d'action volumes non comptés »	0	3 210	92 106	61 506
Linéaire du réseau	877	882	887	885
Indice linéaire de volume non compté	7,58	8,85	7,01	6,81

Le volume intégré en 2020 (61 506 m3) est la somme des volumes identifiés et détaillés par commune ci-dessous.





Arles : Indice Linéaire de volume non compté

	2017	2018	2019	2020
Volume produit	5 161 996	5 096 680	5 064 288	4 827 170
Volume acheté en gros	0	0	0	0
Volume vendu en gros (à la commune de Fourques)	782	239	487	761
Volume mis en distribution	5 161 215	5 096 441	5 063 801	4 826 409
Volume consommé	3 712 037	3 370 944	3 490 124	3 460 807
Volumes à intégrer « plan d'action volumes non comptés »	0	3 210	44 028	12 746
Linéaire du réseau	552,63	556,9	559,8	559,9
Indice linéaire de volume non compté	7,18	8,47	7,48	6,62

Les volumes 2020 à intégrer dans les volumes de cet indicateur sont les suivants pour la commune d'Arles :

Emplacement	Numéro compteur	Index 31/12/2019	Index et date	Volumes	Volumes extrapolés sur 365 jours
Compteurs sur hydrants					
	G17RH765083	5 250	8 081 (05/03/21)	2 831 m3 (430 j)	2 403 m3
	G19QI742236	2 250	5 200 (02/02/21)	2 950 m3 (399 j)	2 699 m3
	G19QI742240J	194	365 (05/03/21)	171 m3 (430 j)	145 m3
	G19QI742234L	710	2 936 (03/03/21)	2 226 m3 (428j)	1 898 m3
	-	155	-	-	0 m3
	G19QI747957	394	2 750 (02/02/21)	2 536 m3 (399 j)	2 155 m3
	19QI751922D	35	81 (03/03/21)	46 m3 (428 j)	39 m3
	19MI079018	53	300 (05/03/21)	247 m3 (430 j)	210 m3
	17NIO79023	0 (05/01/20)	14 (05/03/21)	14 m3 (430 j)	12 m3
	G19QI747959J	0 (18/03/20)	14 (03/03/20)	14 m3 (428 j)	12 m3
Compteurs sur stations – analyseurs de chlore					
Réservoir Margailan	-	2048	3 881 (17/03/21)	1 883 m3 (442 j)	1 514 m3
Station Saint-Hippolyte	3196	3 974	5 983 (17/03/21)	2 009 m3 (442 j)	1 659 m3
TOTAL					12 746 m3

Il est important de noter que les 10 compteurs posés sur des hydrants d'Arles représentent près de 10 000 m3 consommés sur une année. Le parc d'hydrant de la ville d'Arles étant composé de 550 appareils, les volumes pris représentent certainement un volume très important qui ne peut se justifier uniquement pour du secours incendie. Des mauvaises pratiques sont constatées régulièrement sur le terrain par différents intervenants. Il convient de rapidement mettre en place un plan d'action pour stopper ces pratiques ou faire payer l'eau via des bornes monétiques.



Saintes-Maries-de-la-Mer : Indice Linéaire de volume non compté

	2017	2018	2019	2020
Volume produit	615 544	614 179	557 882	505 405
Volume acheté en gros (à la commune de Vauvert)	15 517	18 426	17 390	15 097
Volume vendu en gros	0	0	0	0
Volume mis en distribution	631 061	632 605	575 272	520 502
Volume consommé	489 477	502 592	479 675	453 340
Volumes à intégrer « plan d'action volumes non comptés »	0	0	7 125	5 257
Linéaire du réseau	89,18	89,09	91,1	89,0
Indice linéaire de volume non compté	4,35	4,00	2,66	1,91

Les volumes 2020 à intégrer dans les volumes de cet indicateur sont les suivants pour la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer :

Emplacement	Numéro compteur	Index départ et date	Index et date	Volumes	Volumes extrapolés sur 365 jours
Compteurs sur stations – analyseurs de chlore					
Réservoir du Cimetière (compteur de besoins de service chlore, turbidité etc.)	149140	23 049 (31/12/19)	28 946 (17/03/21)	5 897 m3 (442 j)	4 870 m3
Déchetterie	G16QI766196V	981 (26/06/19)	1640 (08/03/21)	659 m3 (621 j)	387 m3
TOTAL					5 257 m3

Tarascon : Indice Linéaire de volume non compté

	2017	2018	2019	2020
Volume produit	1 432 504	1 260 157	1 250 106	1 117 908
Volume acheté en gros	0	0	0	0
Volume « vendu en gros » (vers Saint-Pierre-de-Mézoargues donc interne ACCM)	-	-	13 496	17 236
Volume mis en distribution	1 432 504	1 260 157	1 236 610	1 100 672
Volume consommé	1 119 831	877 996	982 408	909 082
Volumes à intégrer « plan d'action volumes non comptés »	0	0	6 153	4 798
Linéaire du réseau	116,34	116,28	108,7	108,3
Indice linéaire de volume non compté	7,36	9,00	6,25	4,72

Les volumes 2020 à intégrer dans les volumes de cet indicateur sont les suivants pour la commune de Tarascon :

Emplacement	Numéro compteur	Index départ (31/12/19)	Index et date	Volumes	Volumes extrapolés sur 365 jours
Compteurs sur hydrants					
Hydrant place Verdun	G17RI740349	620	1 172 (08/03/21)	552 m3 (433 j)	465 m3
Compteurs sur stations – analyseurs de chlore					
Station Saint-Pierre-de-Mézoargues	44688	7 832	9 154 (17/03/21)	1 322 m3 (442 j)	1 092 m3
Station La Motte	3UA011379	2 076	4 022 (18/03/21)	1 946 m3 (443 j)	1 603 m3
Station du Roubian	9UA153258	10 457	12 444 (18/03/21)	1 987 m3 (443 j)	1 637 m3
TOTAL					4 798 m3



Saint-Pierre-de-Mézoargues : Indice Linéaire de volume non compté

	2019	2020
Volume produit	0	0
Volume « acheté » en gros (à la commune de Tarascon interne ACCM)	13 496	17 406
Volume vendu en gros	0	0
Volume mis en distribution	13 496	17 406
Volume consommé	9 386	12 336
Volumes à intégrer « plan d'action volumes non comptés »	0	0
Linéaire du réseau	7,5	8,0
Indice linéaire de volume non compté	1,50	1,74

Boulbon : Indice Linéaire de volume non compté

	2017	2018	2019	2020
Volume produit	169 922	141 317	132 996	163 829
Volume acheté en gros	0	0	0	0
Volume vendu en gros	0	0	0	0
Volume mis en distribution	169 922	141 317	132 996	163 829
Volume consommé	111 662	87 219	90 474	94 028
Volumes à intégrer « plan d'action volumes non comptés »	0	0	10 359	11 479
Linéaire du réseau	22,24	22,27	22,3	22,2
Indice linéaire de volume non compté	7,18	6,66	3,95	7,21

Les volumes 2020 à intégrer dans les volumes de cet indicateur sont les suivants pour la commune de Boulbon :

Emplacement	Numéro compteur	Index départ (31/12/19)	Index et date	Volumes	Volumes extrapolés sur 365 jours
Compteurs sur stations – analyseurs de chlore					
Suppression Colombier	3UA25532	1 998	3 421 (17/03/21)	1 423 m3 (442 j)	1 175 m3
Station La Clastre	35739	5 641	8 249 (17/03/21)	2 608 m3 (442 j)	2 154 m3
TOTAL					3 329 m3

Le vol d'eau identifié sur le quartier des Bouisses à Boulbon en 2019 a continué sur le 1^{er} trimestre 2020, il a été estimé à **1 900 m3** sur cette période.

Comme évoqué dans les *Faits Marquants de l'année* (page 8), la ligne aérienne de communication entre le déferriseur et le réservoir sur le site du forage Roque d'acier était sujette à de nombreux défauts, notamment le passage en trop plein du réservoir. Ce volume surversé a été quantifié à **6 250 m3** en 2020, jusqu'à la mise en place du module radio.

Le total pour la commune de Boulbon à prendre en compte dans l'indicateur des volumes non comptés est donc de 11 479 m3.



Saint-Martin-de-Crau : Indice Linéaire de volume non compté

	2017	2018	2019	2020
Volume produit	1 228 281	1 250 390	1 386 187	1 332 643
Volume acheté en gros	0	0	0	0
Volume vendu en gros	0	0	0	0
Volume mis en distribution	1 228 281	1 250 390	1 386 187	1 332 643
Volume consommé	761 198	687 980	773 052	770 200
Volumes à intégrer « plan d'action volumes non comptés »	0	0	24 441	27 226
Linéaire du réseau	96,89	97,35	97,9	97,5
Indice linéaire de volume non compté	13,21	15,83	16,47	15,04

Les volumes 2020 à intégrer dans les volumes de cet indicateur sont les suivants pour la commune de Saint-Martin-de Crau:

Emplacement	Numéro compteur	Index départ (31/12/19)	Index et date	Volumes	Volumes extrapolés sur 365 jours
Compteurs sur stations – turbidimètre					
Station Val boisé	125704	11 674	36 120 (18/03/21)	24 446 m3 (443 j)	20 142 m3
Compteurs sur stations – analyseurs de chlore					
Station Val boisé	11379	14 906	22 144 (18/03/21)	7 238 m3 (443 j)	5 964 m3
Lion D'OR	J19FA296655	0 (22/01/2020)	1 293 (18/03/21)	1 293 m3 (421 j)	1 121 m3
TOTAL					27 226 m3

Indice Linéaire de consommation

$$\text{Indice linéaire de consommation (ILC)} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume exporté}}{\text{Linéaire de réseau} * 365j}$$

	2017	2018	2019	2020
Volume produit	8 608 247	8 362 723	8 391 459	7 946 955
Volume acheté en gros	15 517	18 426	17 390	15 097
Volume vendu en gros	782	239	487	761
Volume mis en distribution	8 622 982	8 380 910	8 408 362	7 961 291
Volume consommé autorisé	6 275 142	5 526 730	6 047 092	5 830 157
Linéaire du réseau	877	882	887	885
Indice linéaire de consommation (m3/km/j)	19,6	17,86	18,67	18,05



CONSOMMATION D'ENERGIE

	2017	2018	2019*	2020
Arles - Bureau	0	2 429	44 000	43 071
ARLES - ACCELERATEUR DE LA MAJOR	21 016	17 152	19 002	20 851
ARLES - ALBARON SURPRESSION D ALBARON-LE PATY	41 602	10 099	9 955	8 910
ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE	1 266 410	1 156 482	1 227 411	1 173 394
ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET	353 493	350 210	385 334	358 474
Arles - Pompage Raphaelle Moules	- 542	238	395	433
ARLES - PONT DE CRAU - RESERVOIR ET REPRISE DE BALARIN	17 636	16 441	29 007	26 598
ARLES - RAPHELE MOULES - ACCELERATEUR DE MOULES	16 329	20 064	26 200	24 290
ARLES - SALIER - SURPRESSION DE SALIER	6 304	6 280	6 528	6 156
Arles - secto Pont de Trinquette	98	12	- 31	45
ARLES - SURPRESSION DE MARGAILLAN PLATEAU	12 061	18 801	37 790	44 224
ARLES_RAPHELE MOULES Réservoir + Surpresseur de RAPHELE	501	433	446	317
ARLES Réservoir 2x490m3 + Surpression ZUP EAU BARRIOL	35 339	40 103	35 414	36 401
BOULBON - PRODUCTION APIC	1 892	- 1 403	205	12 039
BOULBON - PRODUCTION DU COLOMBIER (ROQUE D'ACIER)	14 218	16 817	12 595	10 065
BOULBON - PRODUCTION LA CLASTRE	26 965	33 783	26 456	39 977
BOULBON - SURPRESSION DU COLOMBIER	4 107	10 883	12 706	7 756
BOULBON - SURPRESSION LES BOUISSES	7 740	5 405	7 915	4 070
SAINT PIERRE DE MEZOARGUES - SURPRESSION MEZOARGUES	3 239	5 020	6 951	4 235
ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION MAS PAYAN	1 451	460	598	571
ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION VAL BOISE	305 496	368 024	356 104	269 582
ST MARTIN DE CRAU LION D'OR Production + réservoir sur tour	53 460	146 833	152 386	230 237
Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER	155 797	186 949	158 731	165 272
STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	154 177	149 594	127 054	111 659
TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE	95 983	121 903	98 301	78 697
TARASCON - PRODUCTION ROUBIAN	217 024	268 865	265 325	262 453
TARASCON - RESERVOIR LA MONTAGNETTE - 3000 m3	447	322	277	326
Total	2 812 243	2 952 199	3 047 055	2 940 103

*Des régularisations de factures de la part du fournisseur d'énergie ont amené le total 2019 à être corrigé par rapport aux chiffres indiqués dans le Rapport Annuel de l'année dernière.

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie



15.

LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

*La qualité de l'eau, notre
priorité*



L'EAU BRUTE

Synthèse des analyses sur l'eau brute

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)
Bactériologique	14	0
Physico-chimique	14	21
Nombre total d'échantillons	14	21

L'EAU POINT DE MIS EN DISTRIBUTION

Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	46	46	100	17	17	100
Physico-chimique	46	42	91	83	82	99
Nombre total d'échantillons	46	42	91	83	82	99

Détail des non-conformités sur l'eau point de mise en distribution

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Turbidité Formazine Néphélométrique	SAUR	20/02/20	BOULBON - PRODUCTION DU COLOMBIER (ROQUE D'ACIER)	NFU	1	2,3	Sortie station Roque d'Acier
Bentazone	ARS	28/07/20	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	µg/l	0,1	0,26	BASSIN DU CIMETIERE Robinet
Bentazone	ARS	17/08/20	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	µg/l	0,1	0,19	BASSIN DU CIMETIERE Robinet
Azoxystrobine	ARS	17/08/20	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	µg/l	0,1	0,59	BASSIN DU CIMETIERE Robinet
Pesticides	ARS	17/08/20	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	µg/l	0,5	0,83	BASSIN DU CIMETIERE Robinet
Azoxystrobine	ARS	02/09/20	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	µg/l	0,1	0,24	BASSIN DU CIMETIERE Robinet
Turbidité Formazine Néphélométrique	ARS	02/10/20	BOULBON - PRODUCTION APIC	NFU	1	2,1	Sortie station Apic



Commentaire sur l'eau point de mise en distribution

① : Dépassements Pesticides : Saintes Marie de la Mer sur Bassin du Cimetière :

L'installation ne dispose pas de système de traitement des pesticides. Traitement de la turbidité par coagulation et filtration sur sable. Contre analyse ARS/CARSO réalisée le Lundi 17 août : Nouveau dépassement.

Le 02/09/2020 - Retour conformité : Bentazone = 0,071 microg/l.

- ➔ Pour donner suite à ces dépassements et aux nombreuses non-conformités sur différentes molécules de pesticides, de nouvelles analyses, dans le cadre du contrôle réglementaire, ont programmées tous les mois jusqu'à fin d'année 2020.
En complément et en accord avec l'ARS (13), il a été convenu de renforcer le programme de surveillance sur les pesticides en 2021.

② : Dépassements Turbidité :

- **Boulbon - Sortie station Roque d'Acier : 20 Fév. 2020**
Suite mail d'information, planification et réalisation d'une contre analyse. Retour conformité le 06 mars 2020 :
 - Mesure Labo ACCM : - Boulbon : Station Roque d'acier : 0,95 NFU (> RQ).
 - Boulbon : Surpresseur, sortie analyseur de chlore : 1,14 NFU
- **Boulbon – Production APIC : 02 Oct. 2020**
 - ➔ Turbidité 2,1 > 1 NFU. Turbidité consécutive à la remise en service du forage et au suivi ARS. Mesure SAUR le 09 Oct. 0,95 NFU



L'EAU DISTRIBUEE

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	168	168	100	99	99	100
Physico-chimique	182	181	99	100	100	100
Nombre total d'échantillons	182	181	99	100	100	100

Détail des non-conformités sur l'eau distribuée

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Nickel	ARS	21/02/20	Arles - réseau MAS THIBERT	µg/l	20	85	MAS THIBERT point aléatoire

Commentaire sur l'eau distribuée

Suite mail d'alerte d'ARS : Dépassement Limite de Qualité Nickel : Mas Thibert – Pharmacie Av. Alain Guigue

- ⇒ Planification et réalisation d'une contre analyse :
- Analyse 1er jet pharmacie, : 6,4 microg/l < 20
 - Analyse après écoulement pharmacie, : 1 microg/l < 20
 - Analyse contradictoire chez un autre abonné. : 2,6 microg/l < 20



NOUVELLE DIRECTIVE EUROPEENNE

La nouvelle Directive Européenne (UE) 2020/2184, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, est parue au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 décembre 2020.

Le nouveau texte a pour objectif de promouvoir l'eau du robinet, et suit cinq axes d'évolution :

- l'**accès à l'eau potable pour tous**, en réponse à la 1^{ère} initiative citoyenne européenne « L'eau, un droit humain »,
- l'évaluation de la **sécurité sanitaire** de l'eau, du captage au robinet, fondée sur une analyse des risques, pour repérer et traiter ces derniers de façon proactive,
- l'**actualisation** de la liste des critères à suivre pour déterminer la qualité de l'eau, basé sur un partenariat avec l'OMS pour la mise à jour des paramètres et des valeurs paramétriques,
- l'**harmonisation** entre les Etats membres des dispositions des matériaux en contact avec l'eau potable,
- le renforcement de la **transparence** pour les consommateurs en ce qui concerne la qualité et la fourniture de l'eau potable, afin d'améliorer la confiance dans l'eau du robinet.

En particulier, l'**article 4.3**, dédié à la maîtrise des pertes en eau, demande aux Etats membres d'évaluer les niveaux de fuite d'eau sur leur territoire, pour les services >10 000 m³/j ou >50 000 habitants. D'ici 2028, la Commission européenne fixera un seuil au-delà duquel un plan d'actions de réduction des fuites sera nécessaire.

L'**article 5** et les annexes I (A, B, C et D) dressent la liste des nouveaux paramètres entrant dans le contrôle de la qualité d'eau, et de ceux dont la valeur paramétrique a été révisée :

Evolution	Paramètres	Limites de qualité
Nouveaux paramètres	Chlorates	0,25 mg/l
	Chlorites	0,25 mg/l
	Bisphénol A	2,5 µg/l
	AHA (sommés de 5)	60 µg/l
	Uranium chimique	30 µg/l
	Microcystines LR	1 µg/l
	PFAS (somme de 20)	0,1 µg/l
	Total PFAS	0,5 µg/l
Relèvement de la limite de qualité	Antimoine	10 µg/l
	Bore	1,5 mg/l
	Sélénium	20 µg/l
Evolution	Paramètres	Limites de qualité
Abaissement de la limite de qualité	Chrome	25 µg/l
	Plomb	5 µg/l

Une précision est également apportée quant à la notion de pertinence des métabolites de pesticides.



Les articles 7 à 10 décrivent la gestion de la sécurité sanitaire assurée par la mise en place d'un **Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)** :

- l'article 7 fait une présentation de l'approche globale, de la ressource jusqu'au robinet, fondée sur l'évaluation et la gestion des risques. Il introduit également les délais obligatoires de mise en œuvre : de 4,5 ans à 6 ans, en fonction de la taille du service et sous la responsabilité de la PRPDE. Une révision doit être réalisée autant que nécessaire, sans dépasser un délai de 6 ans.

- l'article 8, déclinaison du PGSSE au niveau de la ressource : recensement des points de captage, recensement des dangers et des sources de pollution, surveillance des paramètres pertinents pour les dangers et les sources de pollution recensées.

- l'article 9, déclinaison du PGSSE au niveau de la production et de la distribution : évaluation des risques liés à l'approvisionnement.

- l'article 10 déclinaison du PGSSE au niveau des réseaux privés : évaluation des risques liés à la distribution domestique, aux produits et matériaux en contact avec l'eau potable, et surveillance des paramètres plomb et Légionelles.

L'article 11 fixe et uniformise à l'échelle européenne, les principes applicables et les exigences minimales pour les matériaux en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine.

L'article 13 encadre le suivi de la qualité de l'eau par votre opérateur, avec notamment la référence de qualité de la turbidité en sortie de traitement fixée à 0,3 NFU dans 95% des échantillons.

L'article 15 maintient le principe des dérogations pour encadrer certaines non-conformités mais le limite à certaines situations et n'autorise qu'un seul renouvellement (3 + 3 ans au maximum).

L'article 16 a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales. Les Etats membres sont ainsi enjoins à prendre des mesures pour garantir l'accès à l'eau, en particulier pour les populations vulnérables,

Enfin, **l'article 17** vise **améliorer la confiance** du consommateur en l'eau du robinet et sa connaissance de ses consommations avec la diffusion régulière d'une information complète de l'eau potable distribuée (qualité, prix, volume, méthode de production ...)

L'Etat Français dispose de deux ans pour transposer la Directive Européenne dans la réglementation nationale, à l'exception des nouveaux paramètres (+ 3 ans) et de la mise en œuvre des premiers PGSSE (+ 4,5 à 6 ans).

SAUR anticipe d'ores et déjà les futures évolutions réglementaires. En particulier, SAUR pourra être votre partenaire et vous accompagner pour la mise en place de votre PGSSE.



METABOLITES DE PESTICIDES

L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

La présence de métabolites de pesticide dans les ressources en eau et dans l'eau destinée à la consommation humaine (EDCH) est liée principalement à la dégradation de leur substance mère conduisant à leur formation dans l'environnement.

La notion de **pertinence** d'un métabolite de pesticide repose sur un objectif de protection de la santé associée à la consommation d'eau.

La nouvelle Directive Européenne 2020/2184 précise qu'un « métabolite de pesticide est jugé pertinent pour les eaux destinées à la consommation humaine s'il y a lieu de considérer qu'il possède des propriétés intrinsèques comparables à celles de la substance mère en ce qui concerne son activité cible pesticide ou qu'il fait peser (par lui-même ou par ses produits de transformation) un risque sanitaire pour les consommateurs ».

L'ANSES apporte une définition similaire dans son avis du 30 janvier 2019.

Dans son instruction du 18 décembre 2020, la **Direction Générale de la Santé** classe les métabolites de pesticides de la manière suivante :

- métabolites pertinents, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l,
- métabolites non pertinents, auxquels est associée la valeur de vigilance dans l'EDCH de 0,9 µg/l,
- métabolites dont la pertinence n'a pas été caractérisée, auxquels est associée la limite de qualité réglementaire dans l'EDCH de 0,1 µg/l.

Le jugement de la pertinence d'un métabolite relève exclusivement de la compétence de l'ANSES.

Ainsi, dans son dernier avis du 14 janvier 2021, L'ANSES a établi la pertinence des métolachlores ESA et NOA, et la non-pertinence du métolachlore OXA.

FACE AUX METABOLITES : LE CARBOPLUS® DE SAUR, VÉRITABLE BARRIÈRE CONTRE LES MICROPOLLUANTS

SAUR a développé le procédé **CarboPlus®**, qui permet d'éliminer un très large spectre de micropolluants dans l'eau, dont les métabolites de pesticides, à un coût maîtrisé.

Le CarboPlus est un réacteur à lit de Charbon Actif fluidisé à renouvellement continu, qui offre les avantages suivants :

- Une **efficacité élevée et constante** grâce au renouvellement continu du charbon actif et à la masse importante de charbon actif en contact avec l'eau
- Procédé **compact**, qui permet son intégration facile dans une usine existante
- Investissement **pérenne** : technologie évolutive pouvant s'adapter aux variations de pollutions et aux évolutions réglementaires en matière de micropolluants.

SAUR dispose également d'un « **Observatoire des pesticides et de leurs métabolites** », qui permet le suivi de ces molécules, détectées dans les ressources et dans les EDCH des exploitations gérées par SAUR ou non.

Grâce à cet observatoire, nos Experts ont accès également la liste des pesticides vendus à l'échelle de chaque département. Ils peuvent connaître également la tendance des détections et essayer de prédire les substances qui poseront problèmes demain pour les **tester** sur nos procédés de traitement, **cibler** les campagnes de mesures et être ainsi **en amont de vos besoins**.





NITRATES

La Commission Européenne a récemment mis en demeure la France en raison des quantités excessives de nitrates dans l'eau potable distribuée ($> 50 \text{ mg/l}$).

La présence des nitrates dans les eaux est due :

- à leur présence naturelle dans l'environnement,
- à une contamination de la ressource en eau par des activités humaines.

En cas de pollution de votre ressource par les nitrates, SAUR peut vous accompagner pour trouver la solution technique la mieux adaptée à votre situation :

- Filtration biologique, avec le **Bionitracycle**®,
- Résines échangeuses d'ions, avec le **Nitracylce**®,

MANGANESE

Le manganèse ne présente pas de risques sanitaires mais peut être à l'origine des nuisances suivantes :

- la dégradation des propriétés organoleptiques de l'eau : goût « métallique » et coloration de l'eau ;
- le développement de micro-organismes dans les réseaux de distribution ;
- la formation de dépôt dans les réseaux de distribution avec risque de relargage ultérieur et remise en suspension de manganèse particulaire dans l'eau (taches noires sur le linge).

Dans son avis du 7 septembre 2020 relatif à la présence de manganèse dans l'EDCH, l'ANSES rappelle les conclusions et recommandations formulées dans son avis du 20 avril 2018 :

- une valeur sanitaire maximale de $60 \mu\text{g/l}$ pour le manganèse dans l'EDCH est proposée ;
- la référence de qualité actuelle de $50 \mu\text{g/l}$ pallie le risque des nuisances évoquées ci-dessous.

En cas de présence excessive de manganèse dans votre ressource, nos experts sauront être force de proposition : mise en œuvre d'une oxydation au permanganate de potassium, filtration sur dioxyde de manganèse ...



CVM

Le chlorure de vinyle monomère est un produit chimique strictement synthétique, dont la présence dans l'eau de consommation est principalement liée à sa migration à partir de conduites en PVC posées avant 1980 sur les réseaux de distribution.

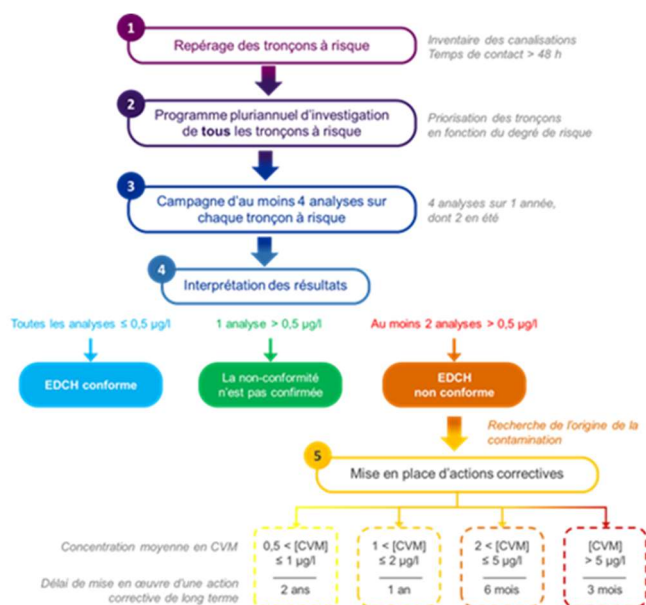
Outre la nature et l'ancienneté de la conduite, deux facteurs favorisent son relargage dans l'eau : le temps de contact de l'eau dans la conduite et sa température.

En avril 2020, une **nouvelle instruction de la DGS** est parue, avec comme évolutions majeures :

- **Votre collectivité**, en tant que la PRPDE et Maître d'ouvrage, devient responsable de la gestion de la problématique CVM, en raison de votre connaissance du réseau et votre obligation à veiller à la qualité sanitaire de l'eau distribuée.

- Un **diagnostic CVM** doit être mené sur l'ensemble des conduites à risque (évalué en fonction de la nature de la conduite, de sa date de pose et du temps de contact de l'eau) avec la mise en place d'un plan pluriannuel de réalisation des campagnes d'analyses.

- En cas de non-conformité confirmée ($> 0,5 \mu\text{g/l}$), le délai de mise en œuvre d'actions correctives **pérennes** dépend de la concentration en CVM : entre 3 mois (cas les plus critiques) et 2 ans.



SAUR se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche :

- **Modélisation hydraulique** des réseaux pour connaître les temps de contact
- Mise en place d'un **programme pluriannuel** d'échantillonnage et réalisation des campagnes d'analyses
- **Proposition** d'actions correctives

De plus, Saur mène en 2021 une **expérimentation** sur des territoires pilotes avec une solution de traitement individuel, la **carafe aérente**, qui offrirait en cas de situation de crise CVM :

- Une alternative à la distribution d'eau en bouteille,
- Une substitution aux purges de réseau, très consommatrices d'eau.



16.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau



DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Indicateur global ACCM :

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	96,97%	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		858,129	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		884,961	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	96,93%	15
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		857,823	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		884,961	
Total Partie B :		30	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		65	
VALEUR DE L'INDICE		110	



Sous-service d'Arles

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	10
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	98,32%	5
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		550,486	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		559,909	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	96,00%	15
Linéaire de réseau eau potable avec âge renseigné au 31/12 (kml)		537,490	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		559,909	
Total Partie B :		30	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248	OUI	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		65	
VALEUR DE L'INDICE		110	



Sous-service des Saintes-Maries-de-la-Mer

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	10
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	89,85%	3
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		79,979	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		89,017	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	98,81%	15
Linéaire de réseau eau potable avec âge renseigné au 31/12 (kml)		87,954	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		89,017	
Total Partie B :		28	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248	OUI	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		65	
VALEUR DE L'INDICE		108	



Sous-service de Boulbon

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	10
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	91,59%	4
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		20,307	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		22,173	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	97,19%	15
Linéaire de réseau eau potable avec âge renseigné au 31/12 (kml)		21,549	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		22,173	
Total Partie B :		29	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Cliquez ici pour taper du texte.	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248	OUI	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		65	
VALEUR DE L'INDICE		109	



Sous-service de Tarascon

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	10
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	96,57%	5
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		104,625	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		108,342	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	97,25%	15
Linéaire de réseau eau potable avec âge renseigné au 31/12 (kml)		105,358	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		108,342	
Total Partie B :		30	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248	OUI	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		65	
VALEUR DE L'INDICE		110	



Sous-service de Saint-Pierre-de-Mézoargues

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	10
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	100%	5
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		7,998	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		7,998	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	100%	15
Linéaire de réseau eau potable avec âge renseigné au 31/12 (kml)		7,998	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		7,998	
Total Partie B :		30	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248	OUI	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		65	
VALEUR DE L'INDICE		110	



Sous-service de Saint-Martin-de-Crau

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	10
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	97,14%	5
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		94,733	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		97,521	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	99,95%	15
Linéaire de réseau eau potable avec âge renseigné au 31/12 (kml)		97,473	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		97,521	
Total Partie B :		30	
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	NON	0
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248	NON	10
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		OUI	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	OUI	5
Total Partie C :		65	
VALEUR DE L'INDICE		110	



17.

LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Arles	ARLES - ALBARON SURPRESSION D ALBARON-LE PATY	Réservoir Albaron - 41 m3	10/06/20
Arles	ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET	Bâche de reprise 1 Mazet	28/05/20
Arles	ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET	Bâche de reprise 2 Mazet	28/05/20
Arles	ARLES - PONT DE CRAU - RESERVOIR ET REPRISE DE BALARIN	Bâche reprise 1er étage Balarin - 164 m3	22/09/20
Arles	ARLES - PONT DE CRAU - RESERVOIR ET REPRISE DE BALARIN	Réservoir sur Tour Balarin - 210 m3	24/09/20
Arles	ARLES - PONT DE CRAU - RESERVOIR ET REPRISE DE BALARIN	Réservoir sur Tour Balarin - 210 m3	22/09/20
Arles	ARLES - PONT DE CRAU - RESERVOIR ET REPRISE DE BALARIN	Réservoir sur Tour Balarin - 210 m3	22/09/20
Arles	ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA	Bâche de reprise 1 Saint Hippolyte - 39 m3	29/09/20
Arles	ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA	Bâche de reprise 2 Saint Hippolyte - 65 m3	29/09/20
Arles	ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA	Bâche de reprise 3 Saint Hippolyte - 65 m3	28/09/20
Arles	ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA	Bâche de reprise 4 Saint Hippolyte - 242 m3	29/09/20
Arles	ARLES - SALIER - SURPRESSION DE SALIER	Réservoir Saliers 58 m3	10/06/20
Arles	ARLES - SURPRESSION DE MARGAILLAN PLATEAU	Réservoir 1 Margaillan - 5500 m3	26/05/20
Arles	ARLES - SURPRESSION DE MARGAILLAN PLATEAU	Réservoir 1 Margaillan - 5500 m3	26/05/20
Arles	ARLES - SURPRESSION DE MARGAILLAN PLATEAU	Réservoir 2 Margaillan - 5500 m3	08/06/20
Arles	ARLES - SURPRESSION DE MARGAILLAN PLATEAU	Réservoir 2 Margaillan - 5500 m3	10/06/20
Arles	ARLES_ Réservoir 2x490m3 + Suppression ZUP EAU BARRIOL	Réservoir 1 ZUP Barriol Intérieur 494 m3	28/09/20
Arles	ARLES_ Réservoir 2x490m3 + Suppression ZUP EAU BARRIOL	Réservoir 2 ZUP Barriol extérieur 490 m3	02/10/20
Boulbon	BOULBON - RESERVOIR DU CIMETIERE 500m3	BOULBON - Réservoir cimetière 500 m3	24/09/20
Boulbon	BOULBON - RESERVOIR DU CIMETIERE 500m3	BOULBON - Réservoir cimetière 500 m3	23/09/20
Boulbon	BOULBON - RESERVOIR DU COLOMBIER 200 m3	Réservoir Colombier 200 m3	23/09/20
Boulbon	BOULBON - RESERVOIR DU COLOMBIER 200 m3	Réservoir Colombier 200 m3	23/09/20
Boulbon	BOULBON - SURPRESSION LES BOUISSSES	BOULBON - Bâche des Buissses - 10m3	23/09/20
Saintes-Maries-de-la-Mer	Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER	Bâche reprise Sénébier 1 - 126 m3	27/05/20





Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Saintes-Maries-de-la-Mer	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	Réservoir 1 cimetière - 1687 m3	27/05/20
Saintes-Maries-de-la-Mer	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	Réservoir 2 cimetière - 1531 m3	10/06/20
Tarascon	TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE	Bâche de pompage	30/09/20
Tarascon	TARASCON - RESERVOIR LA MONTAGNETTE - 3000 m3	Réservoir la Montagnette - 3000 m3	30/09/20
Tarascon	TARASCON - RESERVOIR LA MONTAGNETTE - 3000 m3	Réservoir la Montagnette - 3000 m3	25/09/20
Tarascon	TARASCON - RESERVOIR LA MONTAGNETTE - 3000 m3	Réservoir la Montagnette - 3000 m3	23/09/20

* Le réservoir du Lion d'Or n'a pas été nettoyé en 2020 pour des raisons de sécurité. Il est prévu en 2021.

Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Arles	07/01/20		150	0
Arles	07/01/20		2000	0
Arles	07/01/20		150	1
Arles	08/01/20		2000	0
Arles	08/01/20		280	1
Arles	08/01/20		500	1
Arles	09/01/20		2500	1
Arles	10/01/20		2500	1
Arles	13/01/20		2000	1
Arles	14/01/20		150	1
Arles	14/01/20		100	1
Arles	14/01/20		1500	0
Arles	15/01/20		100	1
Arles	15/01/20		2570	4
Arles	16/01/20		150	1
Arles	16/01/20		500	0
Arles	27/01/20		8300	7
Arles	29/01/20		2000	1
Arles	29/01/20		50	0
Arles	29/01/20		5400	3
Arles	05/02/20		250	1
Arles	06/02/20		3550	6
Arles	07/02/20		9750	3
Arles	17/02/20		100	1
Arles	19/02/20		1250	0
Arles	19/02/20		5050	4
Arles	21/02/20		350	1
Arles	26/02/20		7500	0
Arles	28/02/20		8000	0
Arles	02/03/20		10000	3
Arles	06/03/20		350	1
Arles	09/03/20		4806	4
Arles	18/03/20		19150	9





Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Arles	19/03/20		6	0
Arles	24/03/20		2500	4
Arles	25/03/20		8500	5
Arles	26/03/20		2500	0
Arles	02/04/20		4000	2
Arles	24/04/20		12000	1
Arles	28/04/20		50	1
Arles	30/04/20		800	0
Arles	30/04/20		7500	3
Arles	07/05/20		10000	3
Arles	11/05/20		900	0
Arles	11/05/20		1500	1
Arles	13/05/20		2000	0
Arles	13/05/20		500	0
Arles	14/05/20		1500	1
Arles	15/05/20		2000	2
Arles	18/05/20		6300	2
Arles	20/05/20		4500	1
Arles	02/06/20		2600	2
Arles	02/06/20		2800	2
Arles	03/06/20		2000	3
Arles	10/06/20		3000	0
Arles	12/06/20		8000	4
Arles	22/06/20		2500	2
Arles	24/06/20		2500	1
Arles	24/06/20		1800	1
Arles	24/06/20		500	0
Arles	29/06/20		2000	1
Arles	30/06/20		800	1
Arles	30/06/20		2500	5
Arles	01/07/20		1500	2
Arles	01/07/20		2	1
Arles	02/07/20		1500	0
Arles	03/07/20		2500	0
Arles	20/07/20		500	0
Arles	20/07/20		400	1
Arles	20/07/20		2000	3
Arles	21/07/20		2500	3
Arles	22/07/20		1000	0
Arles	23/07/20		800	1
Arles	28/07/20		1500	1
Arles	29/07/20		2000	2
Arles	30/07/20		1600	0
Arles	31/07/20		1800	0
Arles	03/08/20		1500	1
Arles	04/08/20		150	1
Arles	05/08/20		800	0
Arles	05/08/20		120	1
Arles	05/08/20		250	0



Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Arles	06/08/20		800	0
Arles	07/08/20		800	0
Arles	19/08/20		2	1
Arles	24/08/20		100	1
Arles	25/08/20		500	1
Arles	25/08/20		2500	1
Arles	26/08/20		1500	0
Arles	03/09/20		2500	2
Arles	09/09/20		350	1
Arles	06/10/20		2500	0
Arles	07/10/20		150	1
Arles	07/10/20		2500	1
Arles	09/10/20		500	1
Arles	15/10/20		2500	1
Arles	16/10/20		2500	3
Arles	19/10/20		10500	6
Arles	30/10/20		2500	4
Arles	30/10/20		250	0
Arles	02/11/20		2500	0
Arles	04/11/20		1000	0
Arles	05/11/20		250	0
Arles	06/11/20		1250	1
Arles	06/11/20		1200	0
Arles	09/11/20		2900	1
Arles	10/11/20		14100	11
Arles	12/11/20		250	0
Arles	17/11/20		8100	2
Arles	26/11/20		24000	7
Arles	30/11/20		9700	4
Arles	14/12/20		14200	9
Arles	15/12/20		2500	2
Arles	22/12/20		27550	3
Arles	28/12/20		10	0
Arles	31/12/20		27000	0
Boulbon	06/11/20		11000	2
Boulbon	01/12/20		2500	1
Saintes-Maries-de-la-Mer	14/01/20		250	1
Saintes-Maries-de-la-Mer	14/01/20		150	0
Saintes-Maries-de-la-Mer	16/01/20		120	1
Saintes-Maries-de-la-Mer	09/06/20		50	1
Saintes-Maries-de-la-Mer	24/09/20		2	1
Saintes-Maries-de-la-Mer	04/12/20		43500	7
Saintes-Maries-de-la-Mer	22/12/20		2500	1



Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Saint-Martin-de-Crau	22/01/20	[REDACTED]	250	0
Saint-Martin-de-Crau	23/01/20	[REDACTED]	2000	0
Saint-Martin-de-Crau	29/01/20	[REDACTED]	31200	0
Saint-Martin-de-Crau	06/02/20	[REDACTED]	750	3
Saint-Martin-de-Crau	17/02/20	[REDACTED]	2025	5
Saint-Martin-de-Crau	27/02/20	[REDACTED]	500	1
Saint-Martin-de-Crau	02/03/20	[REDACTED]	350	1
Saint-Martin-de-Crau	03/04/20	[REDACTED]	6200	0
Saint-Martin-de-Crau	24/04/20	[REDACTED]	24000	0
Saint-Martin-de-Crau	04/05/20	[REDACTED]	100	1
Saint-Martin-de-Crau	05/05/20	[REDACTED]	1500	0
Saint-Martin-de-Crau	07/05/20	[REDACTED]	3	1
Saint-Martin-de-Crau	04/06/20	[REDACTED]	9400	1
Saint-Martin-de-Crau	02/07/20	[REDACTED]	200	1
Saint-Martin-de-Crau	29/09/20	[REDACTED]	100	1
Saint-Martin-de-Crau	21/10/20	[REDACTED]	2200	3
Saint-Martin-de-Crau	23/10/20	[REDACTED]	1	1
Saint-Martin-de-Crau	30/10/20	[REDACTED]	5500	11
Saint-Martin-de-Crau	04/11/20	[REDACTED]	13400	4
Tarascon	03/02/20	[REDACTED]	3000	1
Tarascon	21/02/20	[REDACTED]	250	1
Tarascon	23/03/20	[REDACTED]	1	1
Tarascon	31/03/20	[REDACTED]	50	0
Tarascon	01/04/20	[REDACTED]	6000	5
Tarascon	24/04/20	[REDACTED]	12000	5
Tarascon	28/04/20	[REDACTED]	500	1
Tarascon	25/08/20	[REDACTED]	851	2
Tarascon	02/10/20	[REDACTED]	9000	4
Tarascon	20/10/20	[REDACTED]	3250	4



Les recherches de fuites

Les loggers fixes (180 appareils) et 60 branchements EAR permettent d'avoir les informations par GSM chaque jour, rendant le suivi des réseaux très réactif. Ces appareils fixes peuvent être néanmoins déplacés selon les objectifs.

En 2020, sur ACCM, 66 % du linéaire de réseau a été inspecté dans le cadre des campagnes de recherche de fuites soit environ 588 km. Les campagnes de recherches de fuites sont réalisées par manœuvre de vannes, pré-localisation acoustique grâce à des capteurs acoustiques mobiles, puis par corrélation et enfin écoute au sol.

Des recherches sur les rues « fuyardes » sont également programmées pour repérer les fuites qui sortent sur les chaussées. Un suivi des volumes pompés en eau usées sur les postes de relevages est également réalisé et en cas de grosse augmentation en l'absence de pluie, une recherche de fuite est lancée dans le secteur avoisinant le poste.



Le fonds de travaux canalisations et branchements

Canalisations

Fond de travaux :

- Draille de Frustier : 500ml
- Rue Claudius Bard : 55ml
- Chemin de Compostelle : 50ml
- Rue Prospère Mérimée : 205ml
- Rue des Sirènes : 100ml
- Mas d'Albaron : 40ml
- Rue Godefroid : 29ml
- Rue Fanton : 18ml
- Rue Muscadelle : 100ml

⇒ Total : **1 097** ml renouveler en 2020

Travaux ACCM (Arles) :

- Rue des Lavandis (AEP)
- Avenue Bachaga Boualem (EU)
- Rue Gustave Eyglument (AEP et EU)
- Chemin des Minimes (AEP et EU)
- Four qui Passe (AEP et EU)

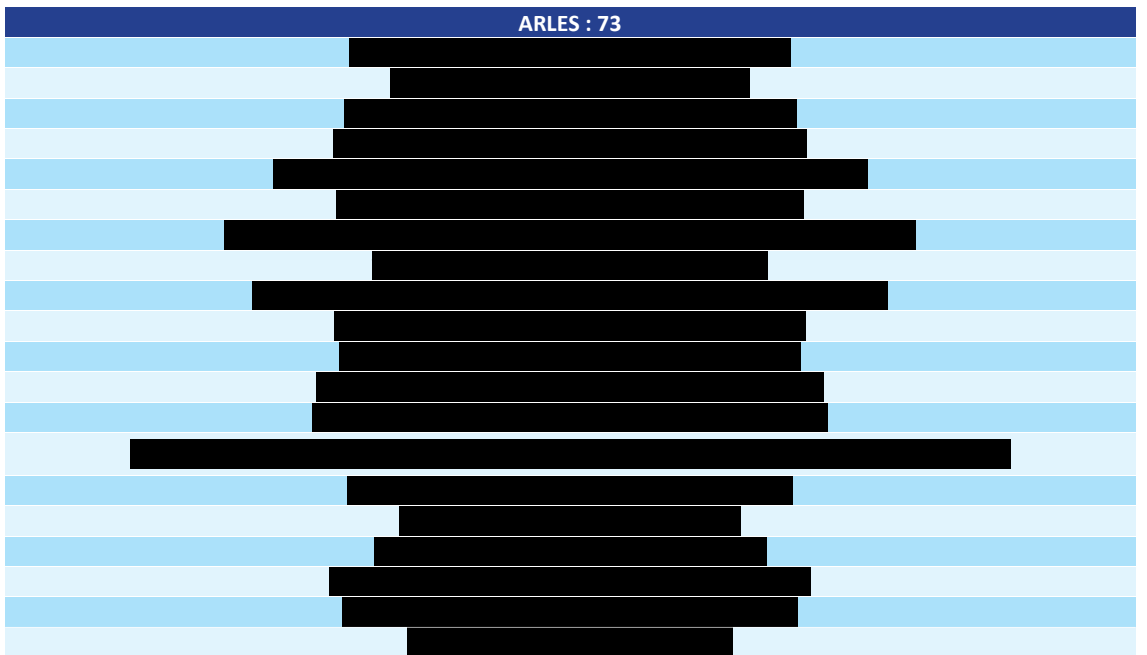
Année	Montants réalisés	Linéaire
2016	154 k€	842 ml (8 rues)
2017	225 k€	1 417 ml (14 rues)
2018	379 k€	2 273 ml (11 rues)
2019	303 k€	1 496 ml (10 rues)
2020	161 k€	1 097 ml (9 rues)
TOTAL	1 222 k€	7 107 ml (52 rues)

Plusieurs « rues à fuites importantes » n'ont pu être réalisées pour diverses raisons (ACCM et Mairies Arles).

Branchements

86 branchements ont été renouvelés en 2020.

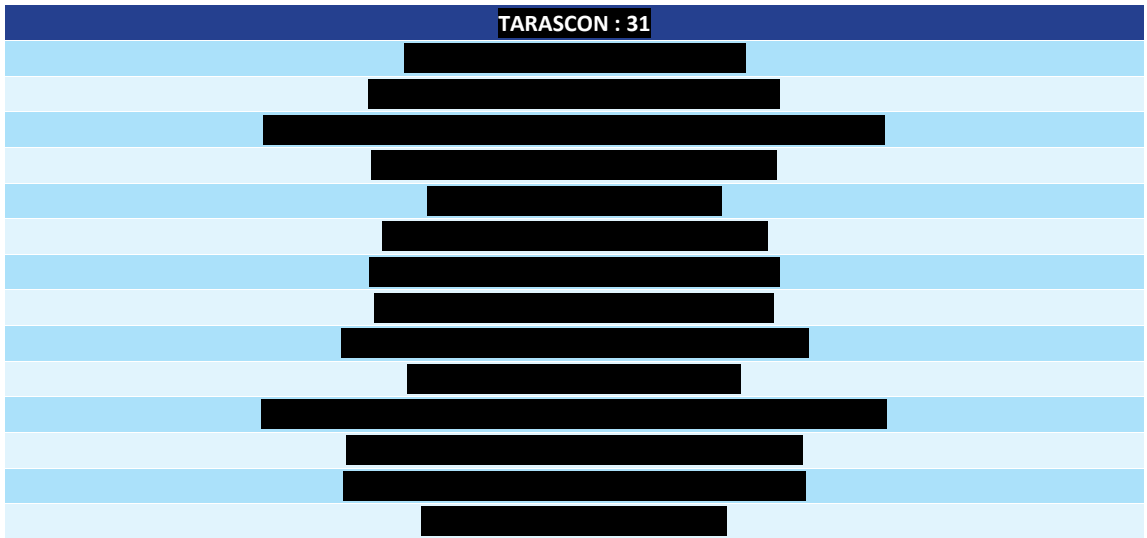
Année	Nombre réalisé	Reste à faire (contrat)
		2 183 (contrat)
2016	134	2 049
2017	157	1 892
2018	244	1 648
2019	214	1 434
2020	86	1348
TOTAL	835	



Type de bois	Nb de boullons
BOULBON : 7	1
	2
	3
	2
	1
	1
	2
	3

LES SAINTES-MARIES-DE-LA-MER : 12

[illegible]





Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées 2018	Nombre de casse/fuites réparées 2019	Nombre de casse/fuites réparées 2020
Arles	279	242	262
Boulbon	6	6	6
Saintes-Maries-de-la-Mer	12	10	9
Saint-Martin-de-Crau	20	15	23
Saint-Pierre-de-Mézoargues	0	1	0
Tarascon	7	15	19
Total	324	289	319

Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Arles	Polyéthylène	63	01/01/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	07/01/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	08/01/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	10/01/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	10/01/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	500	15/01/20	[REDACTED]
Arles	Plomb	40	16/01/20	[REDACTED]
Arles	Plomb	40	16/01/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	17/01/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	17/01/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	20/01/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	21/01/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	60	21/01/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	21/01/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	23/01/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	24/01/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	80	24/01/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	40	27/01/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	28/01/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	40	28/01/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	03/02/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	05/02/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	05/02/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	06/02/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	60	07/02/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	10/02/20	[REDACTED]
Arles	Plomb	40	12/02/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	60	13/02/20	[REDACTED]
Arles	Plomb	40	14/02/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	17/02/20	[REDACTED]
Arles	Plomb	20	18/02/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	19/02/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	60	20/02/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	20/02/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	27/02/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	28/02/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	28/02/20	[REDACTED]



Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Arles	Fonte	200	04/03/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	04/03/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	05/03/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	05/03/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	09/03/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	125	09/03/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	11/03/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	40	11/03/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	12/03/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	13/03/20	[REDACTED]
Arles	Plomb	40	17/03/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	17/03/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	19/03/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	80	20/03/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	60	23/03/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	25/03/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	25/03/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	26/03/20	[REDACTED]
Arles	Plomb	25	26/03/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	150	26/03/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	30/03/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	30/03/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	30/03/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	30/03/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	02/04/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	50	03/04/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	60	06/04/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	07/04/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	08/04/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	09/04/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	200	14/04/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	80	17/04/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	200	27/04/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	40	28/04/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	80	28/04/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	29/04/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	60	05/05/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	06/05/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	07/05/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	60	12/05/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	13/05/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	13/05/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	14/05/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	16/05/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	16/05/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	20/05/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	20/05/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	40	22/05/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	25/05/20	[REDACTED]



Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Arles	Pvc	160	25/05/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	26/05/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	26/05/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	26/05/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	60	28/05/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	28/05/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	03/06/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	40	03/06/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	08/06/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	10/06/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	60	11/06/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	12/06/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	60	12/06/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	15/06/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	16/06/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	40	16/06/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	17/06/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	17/06/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	150	19/06/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	19/06/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	22/06/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	25/06/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	125	26/06/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	26/06/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	27/06/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	27/06/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	30/06/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	40	30/06/20	[REDACTED]
Arles	-	-	30/06/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	03/07/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	200	04/07/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	150	06/07/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	40	07/07/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	60	09/07/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	09/07/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	09/07/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	09/07/20	[REDACTED]
Arles	Plomb	20	10/07/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	400	13/07/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	40	15/07/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	60	16/07/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	17/07/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	150	17/07/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	17/07/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	18/07/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	21/07/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	40	21/07/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	40	22/07/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	80	22/07/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	40	22/07/20	[REDACTED]



Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Arles	Polyéthylène	63	23/07/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	24/07/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	24/07/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	80	24/07/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	27/07/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	27/07/20	[REDACTED]
Arles	Acier	80	28/07/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	30/07/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	30/07/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	40	30/07/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	200	03/08/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	150	04/08/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	05/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	06/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	06/08/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	60	06/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	08/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	10/08/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	40	10/08/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	200	10/08/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	11/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	12/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	12/08/20	[REDACTED]
Arles	Plomb	42	13/08/20	[REDACTED]
Arles	-	-	14/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	18/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	18/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	18/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	19/08/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	175	20/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	21/08/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	60	21/08/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	21/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	21/08/20	[REDACTED]
Arles	-	-	21/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	21/08/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	125	23/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	24/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	24/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	25/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	40	26/08/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	200	27/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	27/08/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	27/08/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	28/08/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	28/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	28/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	31/08/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	40	01/09/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	60	01/09/20	[REDACTED]



Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Arles	Polyéthylène	50	01/09/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	02/09/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	80	04/09/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	04/09/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	04/09/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	08/09/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	09/09/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	60	09/09/20	[REDACTED]
Arles	Inconnu	-	10/09/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	14/09/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	15/09/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	17/09/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	18/09/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	50	18/09/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	18/09/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	21/09/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	22/09/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	23/09/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	23/09/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	23/09/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	24/09/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	125	28/09/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	29/09/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	29/09/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	30/09/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	01/10/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	200	05/10/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	08/10/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	09/10/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	12/10/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	125	14/10/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	14/10/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	40	14/10/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	15/10/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	15/10/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	16/10/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	23/10/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	23/10/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	100	26/10/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	50	26/10/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	80	29/10/20	[REDACTED]
Arles	Pvc	160	02/11/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	02/11/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	02/11/20	[REDACTED]
Arles	Fonte	60	04/11/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	05/11/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	05/11/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	06/11/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	13/11/20	[REDACTED]
Arles	Polyéthylène	63	18/11/20	[REDACTED]



Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Arles	Polyéthylène	63	20/11/20	
Arles	Polyéthylène	180	24/11/20	
Arles	Polyéthylène	63	24/11/20	
Arles	Fonte	200	25/11/20	
Arles	Fonte	100	25/11/20	
Arles	Polyéthylène	63	27/11/20	
Arles	Polyéthylène	63	01/12/20	
Arles	Polyéthylène	63	03/12/20	
Arles	Polyéthylène	63	03/12/20	
Arles	Pvc	160	04/12/20	
Arles	Polyéthylène	50	09/12/20	
Arles	-	-	10/12/20	
Arles	Fonte	40	11/12/20	
Arles	Fonte	60	14/12/20	
Arles	Fonte	100	14/12/20	
Arles	Fonte	200	15/12/20	
Arles	Fonte	80	16/12/20	
Arles	Fonte	60	16/12/20	
Arles	Fonte	80	17/12/20	
Arles	Fonte	80	18/12/20	
Arles	Fonte	100	19/12/20	
Arles	Fonte	80	23/12/20	
Arles	Polyéthylène	63	24/12/20	
Arles	Plomb	40	29/12/20	
Arles	Plomb	25	30/12/20	
Arles	Fonte	150	31/12/20	
Boulbon	Fonte	150	18/05/20	
Boulbon	Inconnu	-	16/06/20	
Boulbon	Polyéthylène	200	29/06/20	
Boulbon	Fonte	200	09/11/20	
Boulbon	Inconnu	-	27/11/20	
Boulbon	Inconnu	100	30/11/20	
Saintes-Maries-de-la-Mer	Pvc	110	23/01/20	
Saintes-Maries-de-la-Mer	Grès	250	01/02/20	
Saintes-Maries-de-la-Mer	Pvc	110	10/03/20	
Saintes-Maries-de-la-Mer	Polyéthylène	50	06/10/20	
Saintes-Maries-de-la-Mer	Inconnu	125	06/10/20	
Saintes-Maries-de-la-Mer	Inconnu	-	26/10/20	
Saintes-Maries-de-la-Mer	Grès	300	29/10/20	
Saintes-Maries-de-la-Mer	Pvc	90	13/11/20	
Saintes-Maries-de-la-Mer	Pvc	110	04/12/20	
Saint-Martin-de-Crau	Pvc	80	02/01/20	
Saint-Martin-de-Crau	-	-	08/01/20	



Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Saint-Martin-de-Crau	Fonte	100	10/02/20	
Saint-Martin-de-Crau	Fonte	100	18/02/20	
Saint-Martin-de-Crau	Pvc	63	21/02/20	
Saint-Martin-de-Crau	Pvc	63	15/03/20	
Saint-Martin-de-Crau	Fonte	100	16/03/20	
Saint-Martin-de-Crau	Pvc	63	19/03/20	
Saint-Martin-de-Crau	Pvc	63	05/05/20	
Saint-Martin-de-Crau	Polyéthylène	63	03/06/20	
Saint-Martin-de-Crau	Fonte	90	14/06/20	
Saint-Martin-de-Crau	Fonte	100	08/07/20	
Saint-Martin-de-Crau	Fonte	200	16/07/20	
Saint-Martin-de-Crau	Fonte	100	18/08/20	
Saint-Martin-de-Crau	Pvc	63	02/09/20	
Saint-Martin-de-Crau	Pvc	63	10/09/20	
Saint-Martin-de-Crau	Fonte	100	29/09/20	
Saint-Martin-de-Crau	Fonte	250	01/10/20	
Saint-Martin-de-Crau	Fonte	100	19/11/20	
Saint-Martin-de-Crau	Fonte	150	30/11/20	
Saint-Martin-de-Crau	Fonte	250	01/12/20	
Saint-Martin-de-Crau	Pvc	63	04/12/20	
Saint-Martin-de-Crau	Fonte	90	14/12/20	
Tarascon	Fonte	150	03/01/20	
Tarascon	Fonte	60	05/01/20	
Tarascon	Fonte	80	07/01/20	
Tarascon	Fonte	100	21/01/20	
Tarascon	Fonte	150	04/02/20	
Tarascon	Fonte	200	20/02/20	
Tarascon	Pvc	140	24/02/20	
Tarascon	Fonte	80	03/04/20	
Tarascon	Fonte	60	08/04/20	
Tarascon	Fonte	300	24/04/20	
Tarascon	Fonte	150	22/06/20	
Tarascon	Fonte	60	03/09/20	
Tarascon	Pvc	63	09/10/20	
Tarascon	Fonte	100	20/10/20	
Tarascon	Fonte	100	02/11/20	
Tarascon	Pvc	63	03/11/20	
Tarascon	Fonte	80	19/11/20	
Tarascon	Fonte	100	01/12/20	
Tarascon	Fonte	100	14/12/20	



Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées 2018	Nombre de casse/fuites réparées 2019	Nombre de casse/fuites réparées 2020
Arles	42	72	92
Boulbon	0	6	2
Saintes-Maries-de-la-Mer	7	12	12
Saint-Martin-de-Crau	7	13	23
Saint-Pierre-de-Mézoargues	0	0	1
Tarascon	7	18	24
Total	63	121	154

Avec le travail de recherche de fuites qui s'intensifie, le nombre de réparation de fuites sur branchements augmente significativement.

Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
Arles	14/01/20	[REDACTED]
Arles	20/01/20	[REDACTED]
Arles	20/01/20	[REDACTED]
Arles	21/01/20	[REDACTED]
Arles	25/01/20	[REDACTED]
Arles	29/01/20	[REDACTED]
Arles	31/01/20	[REDACTED]
Arles	11/02/20	[REDACTED]
Arles	11/02/20	[REDACTED]
Arles	17/02/20	[REDACTED]
Arles	19/02/20	[REDACTED]
Arles	10/03/20	[REDACTED]
Arles	11/03/20	[REDACTED]
Arles	20/03/20	[REDACTED]
Arles	24/03/20	[REDACTED]
Arles	25/03/20	[REDACTED]
Arles	27/03/20	[REDACTED]
Arles	31/03/20	[REDACTED]
Arles	01/04/20	[REDACTED]
Arles	14/04/20	[REDACTED]
Arles	15/04/20	[REDACTED]
Arles	16/04/20	[REDACTED]
Arles	17/04/20	[REDACTED]
Arles	21/04/20	[REDACTED]
Arles	22/04/20	[REDACTED]
Arles	23/04/20	[REDACTED]
Arles	29/04/20	[REDACTED]
Arles	30/04/20	[REDACTED]
Arles	02/05/20	[REDACTED]
Arles	11/05/20	[REDACTED]
Arles	13/05/20	[REDACTED]
Arles	19/05/20	[REDACTED]
Arles	20/05/20	[REDACTED]
Arles	27/05/20	[REDACTED]



Commune	Date	Adresse
Arles	28/05/20	[REDACTED]
Arles	29/05/20	[REDACTED]
Arles	02/06/20	[REDACTED]
Arles	05/06/20	[REDACTED]
Arles	05/06/20	[REDACTED]
Arles	05/06/20	[REDACTED]
Arles	18/06/20	[REDACTED]
Arles	22/06/20	[REDACTED]
Arles	25/06/20	[REDACTED]
Arles	06/07/20	[REDACTED]
Arles	07/07/20	[REDACTED]
Arles	10/07/20	[REDACTED]
Arles	10/07/20	[REDACTED]
Arles	10/07/20	[REDACTED]
Arles	13/07/20	[REDACTED]
Arles	16/07/20	[REDACTED]
Arles	17/07/20	[REDACTED]
Arles	20/07/20	[REDACTED]
Arles	20/07/20	[REDACTED]
Arles	22/07/20	[REDACTED]
Arles	24/07/20	[REDACTED]
Arles	29/07/20	[REDACTED]
Arles	29/07/20	[REDACTED]
Arles	31/07/20	[REDACTED]
Arles	01/08/20	[REDACTED]
Arles	02/08/20	[REDACTED]
Arles	03/08/20	[REDACTED]
Arles	04/08/20	[REDACTED]
Arles	10/08/20	[REDACTED]
Arles	12/08/20	[REDACTED]
Arles	24/08/20	[REDACTED]
Arles	25/08/20	[REDACTED]
Arles	31/08/20	[REDACTED]
Arles	03/09/20	[REDACTED]
Arles	04/09/20	[REDACTED]
Arles	04/09/20	[REDACTED]
Arles	10/09/20	[REDACTED]
Arles	11/09/20	[REDACTED]
Arles	21/09/20	[REDACTED]
Arles	22/09/20	[REDACTED]
Arles	29/09/20	[REDACTED]
Arles	30/09/20	[REDACTED]
Arles	01/10/20	[REDACTED]
Arles	15/10/20	[REDACTED]
Arles	16/10/20	[REDACTED]
Arles	19/10/20	[REDACTED]
Arles	22/10/20	[REDACTED]
Arles	02/11/20	[REDACTED]
Arles	03/11/20	[REDACTED]
Arles	09/11/20	[REDACTED]



Commune	Date	Adresse
Arles	25/11/20	[REDACTED]
Arles	27/11/20	[REDACTED]
Arles	27/11/20	[REDACTED]
Arles	04/12/20	[REDACTED]
Arles	05/12/20	[REDACTED]
Arles	08/12/20	[REDACTED]
Arles	17/12/20	[REDACTED]
Arles	30/12/20	[REDACTED]
Boulbon	15/07/20	[REDACTED]
Boulbon	28/08/20	[REDACTED]
Saintes-Maries-de-la-Mer	03/01/20	[REDACTED]
Saintes-Maries-de-la-Mer	22/01/20	[REDACTED]
Saintes-Maries-de-la-Mer	17/02/20	[REDACTED]
Saintes-Maries-de-la-Mer	28/03/20	[REDACTED]
Saintes-Maries-de-la-Mer	08/06/20	[REDACTED]
Saintes-Maries-de-la-Mer	18/06/20	[REDACTED]
Saintes-Maries-de-la-Mer	07/08/20	[REDACTED]
Saintes-Maries-de-la-Mer	24/09/20	[REDACTED]
Saintes-Maries-de-la-Mer	13/10/20	[REDACTED]
Saintes-Maries-de-la-Mer	15/10/20	[REDACTED]
Saintes-Maries-de-la-Mer	16/10/20	[REDACTED]
Saintes-Maries-de-la-Mer	22/10/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	09/01/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	10/02/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	02/03/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	02/03/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	20/03/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	20/04/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	07/05/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	20/05/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	29/05/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	09/06/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	24/06/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	07/07/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	08/07/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	15/07/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	21/07/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	11/08/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	25/08/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	14/09/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	15/09/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	29/10/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	10/11/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	20/11/20	[REDACTED]
Saint-Martin-de-Crau	29/12/20	[REDACTED]
Saint-Pierre-de-Mézoargues	16/03/20	[REDACTED]
Tarascon	02/01/20	[REDACTED]
Tarascon	13/01/20	[REDACTED]
Tarascon	13/01/20	[REDACTED]
Tarascon	24/03/20	[REDACTED]



Commune	Date	Adresse
Tarascon	27/03/20	[REDACTED]
Tarascon	02/04/20	[REDACTED]
Tarascon	07/04/20	[REDACTED]
Tarascon	16/04/20	[REDACTED]
Tarascon	23/04/20	[REDACTED]
Tarascon	27/04/20	[REDACTED]
Tarascon	27/04/20	[REDACTED]
Tarascon	29/05/20	[REDACTED]
Tarascon	24/06/20	[REDACTED]
Tarascon	20/07/20	[REDACTED]
Tarascon	20/08/20	[REDACTED]
Tarascon	01/09/20	[REDACTED]
Tarascon	02/09/20	[REDACTED]
Tarascon	28/09/20	[REDACTED]
Tarascon	29/09/20	[REDACTED]
Tarascon	02/10/20	[REDACTED]
Tarascon	19/10/20	[REDACTED]
Tarascon	02/11/20	[REDACTED]
Tarascon	13/11/20	[REDACTED]
Tarascon	04/12/20	[REDACTED]

Synthèse des interventions d'entretien des équipements et accessoires sur le réseau

Commune	Nature	Nombre d'intervention d'entretien
Arles	Entretien / Vérification de ventouses	166
Arles	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	8
Arles	Manoeuvre de vannes	3
Arles	Purge de réseau	9
Boulbon	Vérification ponctuelle de vanne	1
Saintes-Maries-de-la-Mer	Entretien / Vérification de ventouses	3
Saintes-Maries-de-la-Mer	Manoeuvre de vannes	8
Saint-Martin-de-Crau	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	3
Saint-Martin-de-Crau	Purge de réseau	1
Saint-Pierre-de-Mézoargues	Purge de réseau	1
Tarascon	Entretien / Vérification de ventouses	8
Tarascon	Manoeuvre de vannes	1
Total		212



Les interventions réalisées pour tiers

Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) entrantes :

COMMUNE	ATU	DICT	DT	DT_DICT	AUTRE
ARLES	48	267	231	497	
BOULBON		5	13	16	
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES		1	6	6	
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	3	15	27	37	
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	16	66	39	114	
TARASCON	5	60	89	124	
	72	414	405	794	

Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) sortantes (chantiers SAUR – Construire Sans Détruire) :

COMMUNE	ATU	DICT	DT	CONJOINTE
ARLES	375	2	7	92
BOULBON	9			6
SAINT-PIERRE-DE-MEZOARGUES				2
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	21			13
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	37			40
TARASCON	53	3		25

ATU : Avis Travaux Urgent

DICT : Déclaration d'Intention Commencement de Travaux

DPA : Demande de Permission et d'Autorisation de Voirie

DT : Déclaration de projet de Travaux

IP : Information Préalable aux Travaux

LR : Lettre de Rappel

NR : Nouvelle Réglementation (Document à jour)

Chantiers SAUR (Construire sans détruire) :



LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Synthèse des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Arles	9	1	10
Boulbon	6	0	6
Saintes-Maries-de-la-Mer	6	0	6
Saint-Martin-de-Crau	4	0	4
Tarascon	2	0	2
Total	27	1	28

Détail des interventions de maintenance 2ème niveau

Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Arles	ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE	1317PT002 HIPO11 - Compteur production M3 - de St Hippolyte	09/01/20	Curatif
Arles	ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE	FORAGE Saint Hyppolite N°10 (170 m3/h à 32 m)	05/02/20	Curatif
Arles	ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE	1317PT002 HIPO11 - Compteur production M3 - de St Hippolyte	03/03/20	Curatif
Arles	ARLES - PONT DE CRAU - RESERVOIR ET REPRISE DE BALARIN	Pompe de reprise N°3	16/07/20	Curatif
Arles	ARLES - PONT DE CRAU - RESERVOIR ET REPRISE DE BALARIN	Pompe de reprise N°1	16/07/20	Curatif
Arles	ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE	Pompe immergée forage N°2	22/07/20	Curatif
Arles	ARLES - SALIER - SURPRESSION DE SALIER	Capteur de pression refoulement	12/08/20	Curatif
Arles	ARLES - SALIER - SURPRESSION DE SALIER	Chloro-détendeur 1	12/08/20	Curatif
Arles	ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE	ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE	27/11/20	Préventif
Arles	ARLES_Réservoir 2x490m3 + Surpression ZUP EAU BARRIOL	1317SU003_Débitmètre sortie Surpression ZUP EAU BARRIOL	29/12/20	Curatif
Boulbon	BOULBON - PRODUCTION APIC	1317PT037 - Cpt m3 exhaure et prod. captage APIC	09/01/20	Curatif
Boulbon	BOULBON - PRODUCTION LA CLASTRE	Pompe doseuse Javel	14/02/20	Curatif
Boulbon	BOULBON - PRODUCTION DU COLOMBIER (ROQUE D'ACIER)	Télétransmission	22/09/20	Curatif
Boulbon	BOULBON - PRODUCTION APIC	1317PT037 - Cpt m3 exhaure et prod. captage APIC	14/12/20	Curatif
Boulbon	BOULBON - SURPRESSION LES BOUISSES	Pompe de reprise verticale	24/12/20	Curatif
Boulbon	BOULBON - SURPRESSION LES BOUISSES	Pompe de reprise verticale	24/12/20	Curatif
Saintes-Maries-de-la-Mer	Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER	1317PT005_SAMI10 - Prod Sainte Marie SENEBIER	10/01/20	Curatif





Commune	Installation	Equipement	Date	Type
Saintes-Maries-de-la-Mer	Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER	1317EX007 Débitmètre Prod file1 P1 + P2	23/01/20	Curatif
Saintes-Maries-de-la-Mer	Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER	1317EX008 Débitmètre Prod file2 P3 + P4	23/01/20	Curatif
Saintes-Maries-de-la-Mer	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	11/02/20	Curatif
Saintes-Maries-de-la-Mer	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	02/06/20	Curatif
Saintes-Maries-de-la-Mer	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	10/11/20	Curatif
Saint-Martin-de-Crau	ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION MAS PAYAN	1317PT030 - Cpt m3 Production forage MAS PAYSAN	09/01/20	Curatif
Saint-Martin-de-Crau	ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION VAL BOISE	1317PT026 - Cpt m3 Production VAL BOISE forage F2	10/01/20	Curatif
Saint-Martin-de-Crau	ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION VAL BOISE	1317PT025 - Cpt m3 Production VAL BOISE forage F1	10/01/20	Curatif
Saint-Martin-de-Crau	ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION VAL BOISE	ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION VAL BOISE	02/06/20	Curatif
Tarascon	TARASCON - PRODUCTION ROUBIAN	TARASCON - PRODUCTION ROUBIAN	17/01/20	Curatif
Tarascon	TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE	Analyseur de taux de chlore (x1) GRUNDF	22/09/20	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Installation	Equipement	Date
Arles	ARLES_RAPHELE MOULES Réservoir + Surpresseur de RAPHELE	ARLES_RAPHELE MOULES Réservoir + Surpresseur de RAPHELE	30/06/20
Arles	ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET	ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET	31/08/20
Arles	ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE	ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE	31/08/20
Arles	ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA	ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA	31/08/20
Arles	ARLES - ALBARON SURPRESSION D ALBARON-LE PATY	ARLES - ALBARON SURPRESSION D ALBARON-LE PATY	01/09/20
Arles	ARLES - SALIER - SURPRESSION DE SALIER	ARLES - SALIER - SURPRESSION DE SALIER	01/09/20
Arles	ARLES_Réservoir 2x490m3 + Surpression ZUP EAU BARRIOL	ARLES_Réservoir 2x490m3 + Surpression ZUP EAU BARRIOL	01/09/20
Arles	ARLES - SURPRESSION DE MARGAILLAN PLATEAU	ARLES - SURPRESSION DE MARGAILLAN PLATEAU	01/09/20
Boulbon	BOULBON - SURPRESSION DU COLOMBIER	BOULBON - SURPRESSION DU COLOMBIER	23/06/20
Boulbon	BOULBON - RESERVOIR DU COLOMBIER 200 m3	BOULBON - RESERVOIR DU COLOMBIER 200 m3	23/06/20
Boulbon	BOULBON - PRODUCTION LA CLASTRE	BOULBON - PRODUCTION LA CLASTRE	23/06/20
Boulbon	BOULBON - SURPRESSION LES BOUISES	BOULBON - SURPRESSION LES BOUISES	23/06/20





Saintes-Maries-de-la-Mer	Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER	Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER	01/07/20
Saintes-Maries-de-la-Mer	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	01/07/20
Saint-Martin-de-Crau	ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION MAS PAYAN	ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION MAS PAYAN	16/07/20
Saint-Martin-de-Crau	ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION VAL BOISE	ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION VAL BOISE	16/07/20
Saint-Pierre-de-Mézoargues	SAINT PIERRE DE MEZOARGUES - SURPRESSION MEZOARGUES	SAINT PIERRE DE MEZOARGUES - SURPRESSION MEZOARGUES	24/06/20
Tarascon	TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE	TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE	24/06/20

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Installation	Equipement	Date
Arles	ARLES - SALIER - SURPRESSION DE SALIER	IPN de roulement	02/07/20
Arles	ARLES - SALIER - SURPRESSION DE SALIER	Potence sur pied nue château d'eau	02/07/20
Arles	ARLES - SALIER - SURPRESSION DE SALIER	Monorail avec chariot groupe électrogène	02/07/20
Arles	ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET	Monorail avec chariot et palan Mazet n°1	31/08/20
Arles	ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET	Chariot local surpresseur bâtiment n°1	31/08/20
Arles	ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET	Palan électrique à câble (a désactiver)	31/08/20
Arles	ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET	Chariot porte palan N°1 (a désactiver)	31/08/20
Arles	ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET	Potence murale avec chariot et palan Bâtiment n°2 captage et	31/08/20
Arles	ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET	Potence murale avec chariot et palan n°2	31/08/20
Arles	ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET	Palan électrique à chaîne N°1 (a désactiver)	31/08/20
Arles	ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET	Chariot porte palan N°2 (a désactiver)	31/08/20
Arles	ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET	Palan électrique à chaîne N°2 (a désactiver)	31/08/20
Arles	ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET	Chariot	31/08/20
Arles	ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA	Palan à chaîne	31/08/20
Arles	ARLES_Réservoir 2x490m3 + Surpression ZUP EAU BARRIOL	Monorail avec chariot local pompes	01/09/20
Arles	ARLES - SURPRESSION DE MARGAILLAN PLATEAU	Monorail avec chariot et palan	01/09/20
Arles	ARLES - SURPRESSION DE MARGAILLAN PLATEAU	Chariot porte palan (A désactiver)	01/09/20
Boulbon	BOULBON - SURPRESSION LES BOUISSES	Levage	23/06/20
Saintes-Maries-de-la-Mer	Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER	Potence de manutention à colonne	01/07/20



Commune	Installation	Equipement	Date
Saintes-Maries-de-la-Mer	Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER	Potence de manutention exhaures	01/07/20
Saintes-Maries-de-la-Mer	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	Rail de manutention	01/07/20
Saintes-Maries-de-la-Mer	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	Palan de manutention	01/07/20
Saintes-Maries-de-la-Mer	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	Chariot porte palan	01/07/20
Saintes-Maries-de-la-Mer	STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE	IPN de roulement	01/07/20
Saint-Pierre-de-Mézoargues	SAINT PIERRE DE MEZOARGUES - SURPRESSION MEZOARGUES	Matériel de levage	24/06/20
Saint-Pierre-de-Mézoargues	SAINT PIERRE DE MEZOARGUES - SURPRESSION MEZOARGUES	Levage (local surpresseurs)	24/06/20



LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2020	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13004CO00014 - Arles - secto Charcot Hopital (Fourchon) / IQE00004731 - 1317CS001 HOPI10 - Charcot Hopital	1317CS001 HOPI10 - Charcot Hopital	Programmé au contrat	TOTAL	17/11/2020	4 545
13004PT00001 - ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE / KIS00000329 - PC Supervision	PC Supervision	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	5 800
13004PT00001 - ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE / NCA00007291 - Armoire BT tertiaire	Armoire BT tertiaire	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	4 730
13004PT00001 - ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE / NPA00000288 - cables de liaison tranche 2	cables de liaison tranche 2	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	5 886
13004PT00001 - ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE / NPA00000289 - cables de liaison tranche 3	cables de liaison tranche 3	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	5 886
13004PT00001 - ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE / NPA00000816 - Ensemble cables d'alimentation électrique	Ensemble cables d'alimentation électrique	Non programmé au contrat	TOTAL	10/04/2020	4 505
13004PT00001 - ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE / NPD00000943 - cables de liaison tranche 2	cables de liaison tranche 2	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	5 886
13004PT00001 - ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE / NPD00002134 - Secdctionneur général BT	Secdctionneur général BT	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	2 733
13004PT00001 - ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE / NPD00002135 - Disjoncteur général BT	Disjoncteur général BT	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	1 577
13004PT00001 - ARLES - CAPTAGES DE ST HYPPOLITE / PIM00001656 - Pompe immergée forage N°2	Pompe immergée forage N°2	Programmé au contrat	TOTAL	16/09/2020	4 205
13004PT00002 - ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET / DAM00001906 - Réservoir de surpression	Réservoir de surpression	Programmé au contrat	TOTAL	21/07/2020	1 970
13004PT00002 - ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET / IAN00002675 - Analyseur de chlore	Analyseur de chlore	Programmé au contrat	TOTAL	17/07/2020	3 165
13004PT00002 - ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET / IAN00002678 - Analyseur de chlore DEPOLOX 5	Analyseur de chlore DEPOLOX 5	Programmé au contrat	TOTAL	23/10/2020	3 605
13004PT00002 - ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET / NPV00002184 - Variateur pompe N° 1	Variateur pompe N° 1	Programmé au contrat	TOTAL	21/10/2020	1 988
13004PT00002 - ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET / NPV00002185 - Variateur pompe N° 2	Variateur pompe N° 2	Programmé au contrat	TOTAL	21/10/2020	1 988
13004PT00002 - ARLES - MAS THIBERT - CAPTAGE ET SUPPRESSEUR DU MAZET / VAN03492436 - Vanne régulation chlore automatique	Vanne régulation chlore automatique	Non programmé au contrat	TOTAL	30/06/2020	3 960
13004SG00001 - ARLES - PONT DE CRAU - RESERVOIR ET REPRISE DE BALARIN / VAN00598445 - Vanne de remplissage	Vanne de remplissage	Programmé au contrat	TOTAL	14/02/2020	1 317





Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2020	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13004SG00002 - ARLES_Réservoir 2x490m3 + Supression ZUP EAU BARRIOL / DAM00001843 - Ballon anti-bélier 2	Ballon anti-bélier 2	Programmé au contrat	TOTAL	03/11/2020	2 839
13004SG00002 - ARLES_Réservoir 2x490m3 + Supression ZUP EAU BARRIOL / IFE00003422 - 1317SU003_Débitmètre sortie Supression ZUP EAU BARRIOL	1317SU003_Débitmètre sortie Supression ZUP EAU BARRIOL	Programmé au contrat	TOTAL	19/11/2020	1 545
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / JCE00000970 - Ventilateur armoie de Cde	Ventilateur armoie de Cde	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	435
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / KNA00000924 - Automate programmable	Automate programmable	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	23 400
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / NCA00007294 - Ensemble cellules TGBT	Ensemble cellules TGBT	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	23 400
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / NCA00007295 - Ensemble cellules BT	Ensemble cellules BT	Programmé au contrat	TOTAL	18/11/2020	47 000
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / NCA00007296 - Armoire BT	Armoire BT	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	4 000
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / NCA00007297 - Coffret de télésurveillance St Hippolyte	Coffret de télésurveillance St Hippolyte	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	630
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / NGR00000590 - Onduleur de secours automate	Onduleur de secours automate	Programmé au contrat	TOTAL	01/07/2020	1 006
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / NGR00000590 - Onduleur de secours automate	Onduleur de secours automate	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	1 051
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / NPD00002139 - Disjoncteur général armoire BT	Disjoncteur général armoire BT	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	1 644
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / NPV00001466 - Démarreur Reprise N°2	Démarreur Reprise N°2	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	5 968
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / NPV00001467 - Démarreur Reprise N°3	Démarreur Reprise N°3	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	5 968
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / NPV00002215 - Variateur pompe N° 1 puits	Variateur pompe N° 1 puits	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	2 250
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / NPV00002217 - Démarreur Reprise N°1	Démarreur Reprise N°1	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	5 968
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / NPV00002220 - Variateur Forage N° 10	Variateur Forage N° 10	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	2 250
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / NPV00018359 - Variateur pompe forage n°2	Variateur pompe forage n°2	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	2 250
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / NPV00018360 - Variateur pompe forage n°3	Variateur pompe forage n°3	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	2 250
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / NPV00018361 - Variateur pompe forage n°5	Variateur pompe forage n°5	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	2 250
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / NPV00018362 - Variateur pompe forage n°11	Variateur pompe forage n°11	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	2 250
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / NPV00018363 - Variateur pompe N°2 puits	Variateur pompe N°2 puits	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	2 250
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / NPV00018364 - Variateur pompe N°3 puits	Variateur pompe N°3 puits	Programmé au contrat	TOTAL	25/11/2020	2 250





Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2020	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / PCS00004345 - Pompe de reprise N°1	Pompe de reprise N°1	Programmé au contrat	TOTAL	30/09/2020	28 284
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / PCS00004348 - Pompe de surpression Moulès	Pompe de surpression Moulès	Programmé au contrat	TOTAL	09/03/2020	3 548
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / VCL00012923 - Clapet anti-retour Ppe N°1	Clapet anti-retour Ppe N°1	Programmé au contrat	TOTAL	28/09/2020	1 700
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / XTU00009911 - Canalisation refoulement Ppe N°1	Canalisation refoulement Ppe N°1	Programmé au contrat	TOTAL	16/12/2020	1 970
13004SR00001 - ARLES - REPRISE DE SAINT HIPPOLYTE - SEA / XTU00009912 - Canalisation aspiration Ppe N°2	Canalisation aspiration Ppe N°2	Programmé au contrat	TOTAL	16/12/2020	1 970
13004SS00001 - ARLES - SURPRESSION DE MARGAILLAN PLATEAU / DAM00001941 - Réservoir anti béliér	Réservoir anti béliér	Programmé au contrat	TOTAL	07/07/2020	2 195
13004SS00001 - ARLES - SURPRESSION DE MARGAILLAN PLATEAU / IAN00002728 - Transducteur de mesure de chlore	Transducteur de mesure de chlore	Programmé au contrat	TOTAL	18/05/2020	992
13004SS00002 - ARLES - SALIER - SURPRESSION DE SALIER / PCS00004403 - Pompe de surpression N°2	Pompe de surpression N°2	Programmé au contrat	TOTAL	24/02/2020	1 244
13004SS00002 - ARLES - SALIER - SURPRESSION DE SALIER / PCS00004404 - Pompe de surpression N°3	Pompe de surpression N°3	Programmé au contrat	TOTAL	24/02/2020	1 245
13004SS00003 - ARLES - ALBARON SURPRESSION D ALBARON-LE PATY / BCL00001427 - Chloromètre détenteur N°1	Chloromètre détenteur N°1	Programmé au contrat	TOTAL	06/11/2020	1 684
13004SS00003 - ARLES - ALBARON SURPRESSION D ALBARON-LE PATY / BCL00001432 - Hydroéjecteur Albaron	Hydroéjecteur Albaron	Programmé au contrat	TOTAL	05/11/2020	459
13004SS00003 - ARLES - ALBARON SURPRESSION D ALBARON-LE PATY / BPD00001974 - Pompe doseuse de secours Albaron	Pompe doseuse de secours Albaron	Programmé au contrat	TOTAL	07/10/2020	835
13004SS00003 - ARLES - ALBARON SURPRESSION D ALBARON-LE PATY / BPD00001975 - Pompe doseuse de secours Le Paty	Pompe doseuse de secours Le Paty	Programmé au contrat	TOTAL	07/10/2020	835
13004SS00003 - ARLES - ALBARON SURPRESSION D ALBARON-LE PATY / DAM00001946 - Réservoir de surpression	Réservoir de surpression	Programmé au contrat	TOTAL	07/07/2020	2 540
13004SS00003 - ARLES - ALBARON SURPRESSION D ALBARON-LE PATY / DAM00001948 - Réservoir de surpression	Réservoir de surpression	Programmé au contrat	TOTAL	07/07/2020	2 540
13004SS00003 - ARLES - ALBARON SURPRESSION D ALBARON-LE PATY / ICA00004534 - Capteur de pression analogique	Capteur de pression analogique	Programmé au contrat	TOTAL	24/06/2020	477
13004SS00003 - ARLES - ALBARON SURPRESSION D ALBARON-LE PATY / IFE00003656 - 1317RE009 - Débitmètre surpresseur Albaron	1317RE009 - Débitmètre surpresseur Albaron	Programmé au contrat	TOTAL	08/09/2020	787
13004SS00003 - ARLES - ALBARON SURPRESSION D ALBARON-LE PATY / IRE00005558 - Transducteur de mesure de débit	Transducteur de mesure de débit	Programmé au contrat	TOTAL	08/09/2020	783
13004SS00003 - ARLES - ALBARON SURPRESSION D ALBARON-LE PATY / NCA00007413 - Coffret pilotage chloration Albaron	Coffret pilotage chloration Albaron	Programmé au contrat	TOTAL	05/11/2020	1 662
13017PT00002 - BOULBON - PRODUCTION DU COLOMBIER (ROQUE D'ACIER) / NPA00000309 - Réseau de transport électrique vers les forages	Réseau de transport électrique vers les forages	Programmé au contrat	TOTAL	24/09/2020	6 890
13017PT00002 - BOULBON - PRODUCTION DU COLOMBIER (ROQUE D'ACIER) / NPA00000311 - Raccordements électrique des effecteurs	Raccordements électrique des effecteurs	Programmé au contrat	TOTAL	16/04/2020	2 371
13017PT00003 - BOULBON - PRODUCTION LA CLASTRE / DAM00001356 - Ballon anti-béliér	Ballon anti-béliér	Programmé au contrat	TOTAL	08/07/2020	1 203





Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2020	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13017PT00003 - BOULBON - PRODUCTION LA CLASTRE / ICT00002283 - Pressostat	Pressostat	Programmé au contrat	TOTAL	27/05/2020	248
13017PT00003 - BOULBON - PRODUCTION LA CLASTRE / NPV00001281 - Variateur de vitesse (pompe)	Variateur de vitesse (pompe)	Programmé au contrat	TOTAL	27/05/2020	961
13017PT00004 - BOULBON - PRODUCTION APIC / GOU00001210 - Porte externe (double)	Porte externe (double)	Programmé au contrat	TOTAL	16/11/2020	2 567
13017PT00004 - BOULBON - PRODUCTION APIC / IQA00000890 - 1317PT037 - Cpt m3 exhaure et prod. captage APIC	1317PT037 - Cpt m3 exhaure et prod. captage APIC	Programmé au contrat	TOTAL	04/12/2020	995
13017PT00004 - BOULBON - PRODUCTION APIC / KST00066889 - Télésurveillance	Télésurveillance	Non programmé au contrat	TOTAL	20/10/2020	2 084
13017SS00001 - BOULBON - SURPRESSION LES BOUISSES / DAM00001302 - Ballon de surpression	Ballon de surpression	Programmé au contrat	TOTAL	20/11/2020	2 839
13017SS00001 - BOULBON - SURPRESSION LES BOUISSES / GOU00001219 - Porte externe (local surpresseurs)	Porte externe (local surpresseurs)	Programmé au contrat	TOTAL	16/11/2020	2 226
13017SS00001 - BOULBON - SURPRESSION LES BOUISSES / PCS00002988 - Pompe de reprise verticale	Pompe de reprise verticale	Programmé au contrat	TOTAL	20/11/2020	968
13017SS00001 - BOULBON - SURPRESSION LES BOUISSES / PCS00002989 - Pompe de reprise verticale	Pompe de reprise verticale	Programmé au contrat	TOTAL	20/11/2020	968
13017SS00001 - BOULBON - SURPRESSION LES BOUISSES / VDA00008981 - Robinet à flotteur	Robinet à flotteur	Programmé au contrat	TOTAL	20/10/2020	4 315
13017SS00002 - BOULBON - SURPRESSION DU COLOMBIER / IAN00001620 - Analyseur de taux de chlore	Analyseur de taux de chlore	Non programmé au contrat	TOTAL	24/09/2020	3 150
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / FAS00000042 - Déhumidificateur air ozoneur	Déhumidificateur air ozoneur	Programmé au contrat	TOTAL	24/02/2020	3 895
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / IRE00005551 - Indicateur de pression Les Ecart	Indicateur de pression Les Ecart	Programmé au contrat	TOTAL	12/10/2020	507
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / IRE00005553 - Indicateur de débit Stes Maries	Indicateur de débit Stes Maries	Programmé au contrat	TOTAL	12/10/2020	507
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / KST00006873 - Poste Local 1317 SR SENEBIER	Poste Local 1317 SR SENEBIER	Programmé au contrat	TOTAL	10/11/2020	2 597
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / NGR00000593 - Onduleur de secours automate	Onduleur de secours automate	Programmé au contrat	TOTAL	26/05/2020	826
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / VAN00593659 - Actionneur vanne sortie filtre N°3	Actionneur vanne sortie filtre N°3	Programmé au contrat	TOTAL	07/05/2020	611
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / VAN00593661 - Actionneur vanne lavage eau filtre N°3	Actionneur vanne lavage eau filtre N°3	Non programmé au contrat	TOTAL	07/05/2020	611
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / VAN00593662 - Actionneur vanne sortie filtre N°4	Actionneur vanne sortie filtre N°4	Programmé au contrat	TOTAL	07/05/2020	611
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / VAN00593664 - Actionneur vanne lavage eau filtre N°4	Actionneur vanne lavage eau filtre N°4	Programmé au contrat	TOTAL	07/05/2020	611
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / VAN00593668 - Actionneur vanne sortie filtre N°1	Actionneur vanne sortie filtre N°1	Programmé au contrat	TOTAL	07/05/2020	611
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / VAN00593670 - Actionneur vanne lavage air filtre N°1	Actionneur vanne lavage air filtre N°1	Programmé au contrat	TOTAL	07/05/2020	611
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / VAN00593672 - Actionneur vanne lavage eau filtre N°1	Actionneur vanne lavage eau filtre N°1	Programmé au contrat	TOTAL	07/05/2020	611





Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2020	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / VAN00593674 - Actionneur vanne sortie filtre N°2	Actionneur vanne sortie filtre N°2	Programmé au contrat	TOTAL	07/05/2020	611
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / VAN00593675 - Actionneur vanne lavage air filtre N°2	Actionneur vanne lavage air filtre N°2	Programmé au contrat	TOTAL	07/05/2020	611
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / VAN00593677 - Actionneur vanne lavage eau filtre N°2	Actionneur vanne lavage eau filtre N°2	Programmé au contrat	TOTAL	07/05/2020	611
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / VAN00596381 - Actionneur vanne lavage air filtre N°4	Actionneur vanne lavage air filtre N°4	Non programmé au contrat	TOTAL	07/05/2020	611
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / VAN00598639 - Actionneur vanne lavage air filtre N°3	Actionneur vanne lavage air filtre N°3	Programmé au contrat	TOTAL	07/05/2020	611
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / XTU00010019 - Canalisation aspiration Ppes N°1 et N°2	Canalisation aspiration Ppes N°1 et N°2	Programmé au contrat	TOTAL	24/06/2020	3 988
13096PT00001 - Stes Maries - PRODUCTION DE SENEBIER / XTU00010034 - Ensemble canalisations filtre N°2	Ensemble canalisations filtre N°2	Programmé au contrat	TOTAL	05/11/2020	2 139
13096SS00001 - STES MARIES - SURPRESSION DU CIMETIERE / BCL00001318 - Inverseur de bouteilles	Inverseur de bouteilles	Non programmé au contrat	TOTAL	15/06/2020	1 061
13097CO00014 - Saint Martin de Crau - comptage secto Rue des Romarins / IFE00029992 - 1317CS044 - St Martin de Crau compteur secto rue de Romarins	1317CS044 - St Martin de Crau compteur secto rue de Romarins	Non programmé au contrat	TOTAL	19/11/2020	4 551
13097PT00003 - ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION MAS PAYAN / BPD00001496 - Pompe doseuse + Crépine d'aspiration + T	Pompe doseuse + Crépine d'aspiration + T	Programmé au contrat	TOTAL	15/10/2020	896
13097PT00003 - ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION MAS PAYAN / RCB00000886 - Bac à javel	Bac à javel	Programmé au contrat	TOTAL	15/10/2020	455
13097PT00004 - ST MARTIN DE CRAU - PRODUCTION VAL BOISE / IAN00001991 - Analyseur de taux de chlore (eau traitée)	Analyseur de taux de chlore (eau traitée)	Programmé au contrat	TOTAL	22/06/2020	2 970
13097PT00005 - ST MARTIN DE CRAU LION D'OR Production + réservoir sur tour / GBT00006476 - Porte externe (bois) Local Chlore	Porte externe (bois) Local Chlore	Programmé au contrat	TOTAL	16/11/2020	2 424
13097PT00005 - ST MARTIN DE CRAU LION D'OR Production + réservoir sur tour / GBT00006478 - Porte externe (double) Local exploitatio	Porte externe (double) Local exploitatio	Programmé au contrat	TOTAL	16/11/2020	2 792
13108PT00001 - TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE / BCL00001449 - Cane d'injection (x1)	Cane d'injection (x1)	Programmé au contrat	TOTAL	30/06/2020	463
13108PT00001 - TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE / BCL00001450 - Hydro-éjecteur (x1)	Hydro-éjecteur (x1)	Programmé au contrat	TOTAL	30/06/2020	318
13108PT00001 - TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE / BCL00001451 - Rotamètre (x1)	Rotamètre (x1)	Non programmé au contrat	TOTAL	30/06/2020	394
13108PT00001 - TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE / BCL00001452 - Cane d'injection (x1)	Cane d'injection (x1)	Programmé au contrat	TOTAL	30/06/2020	528
13108PT00001 - TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE / BCL00001453 - Hydro-éjecteur (x1)	Hydro-éjecteur (x1)	Programmé au contrat	TOTAL	01/07/2020	361
13108PT00001 - TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE / BCL00001454 - Rotamètre (x1)	Rotamètre (x1)	Non programmé au contrat	TOTAL	30/06/2020	394
13108PT00001 - TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE / BCL00001455 - Tableau de gestion de l'eau process (x1)	Tableau de gestion de l'eau process (x1)	Programmé au contrat	TOTAL	30/06/2020	1 707
13108PT00001 - TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE / BCL00001456 - Vacuostat (x1)	Vacuostat (x1)	Programmé au contrat	TOTAL	30/06/2020	487
13108PT00001 - TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE / BCL00001457 - Inverseur de bouteille manuel (x1) GRUN	Inverseur de bouteille manuel (x1) GRUN	Programmé au contrat	TOTAL	30/06/2020	661





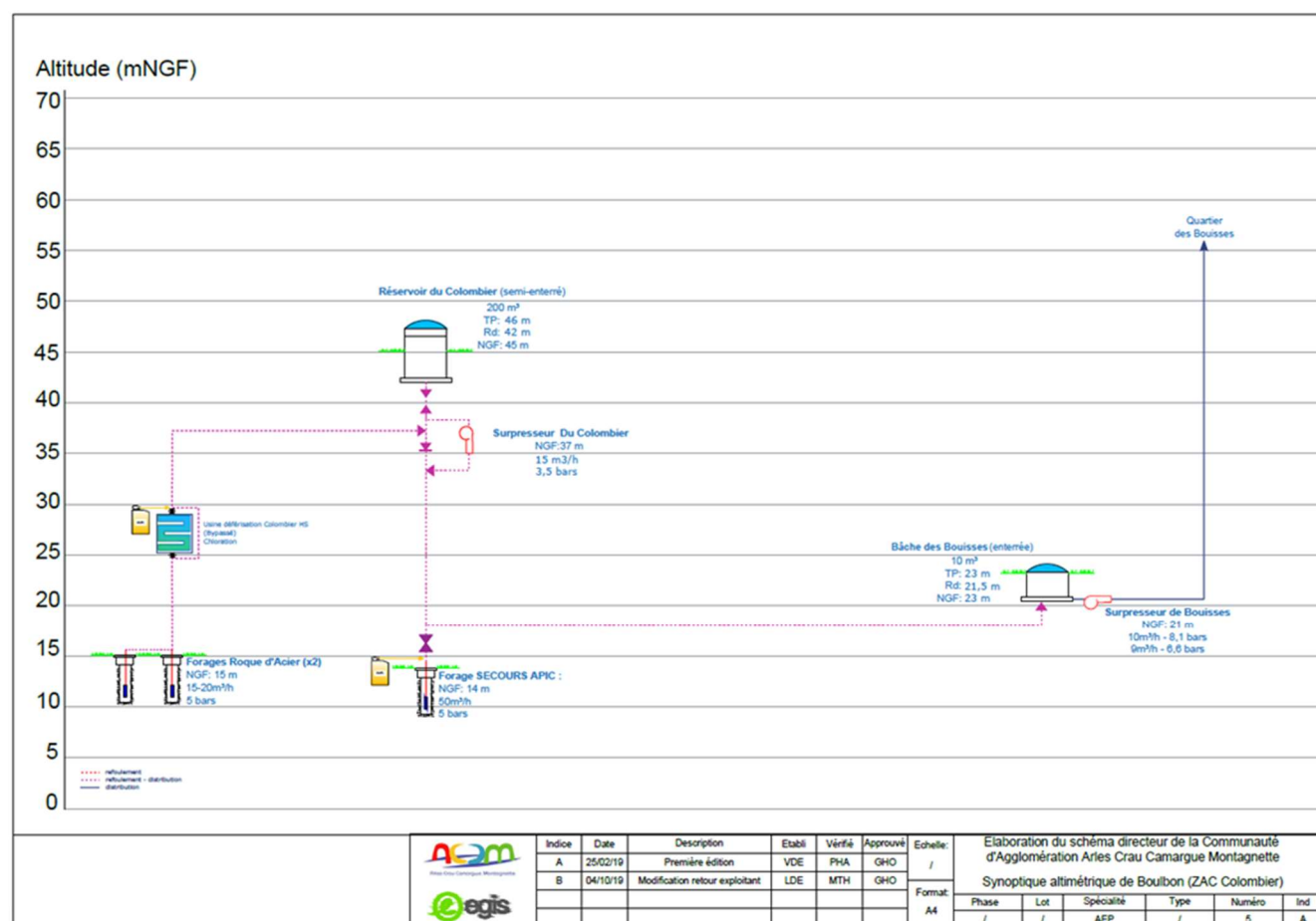
Renouvellement Réalisé en compte au : 31/12/2020	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
13108PT00001 - TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE / BCL00001458 - Chloromètre - détendeur (x1) GRUNDFOS -	Chloromètre - détendeur (x1) GRUNDFOS -	Programmé au contrat	TOTAL	30/06/2020	781
13108PT00001 - TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE / BCL00001459 - Chloromètre - détendeur (x1) GRUNDFOS -	Chloromètre - détendeur (x1) GRUNDFOS -	Programmé au contrat	TOTAL	30/06/2020	781
13108PT00001 - TARASCON - PRODUCTION LA MOTTE / IAN00002788 - Analyseur de taux de chlore (x1) GRUNDF	Analyseur de taux de chlore (x1) GRUNDF	Programmé au contrat	TOTAL	30/06/2020	3 100

La garantie pour la continuité de service

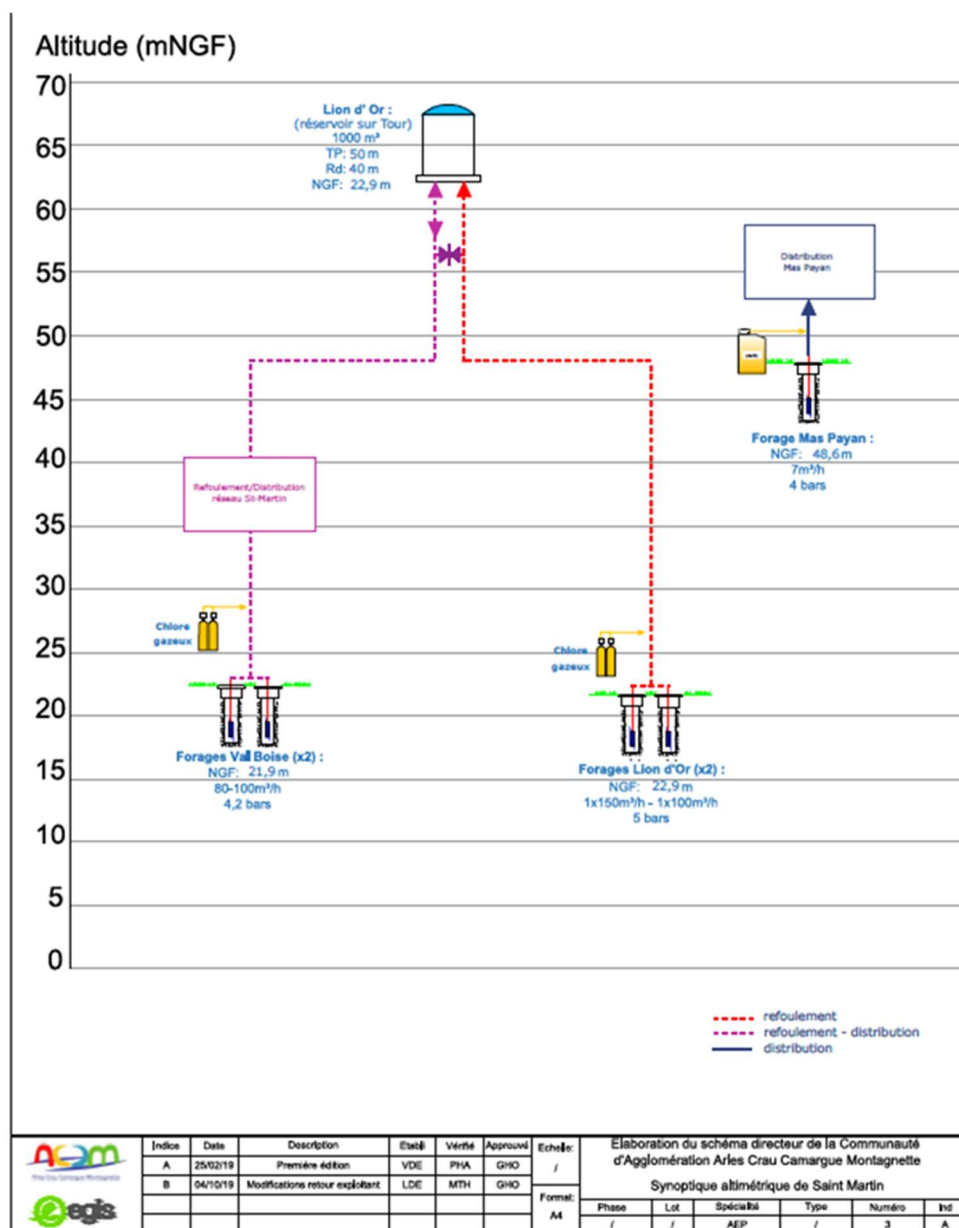
Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Pas d'opérations réalisées au titre de la garantie en 2020.

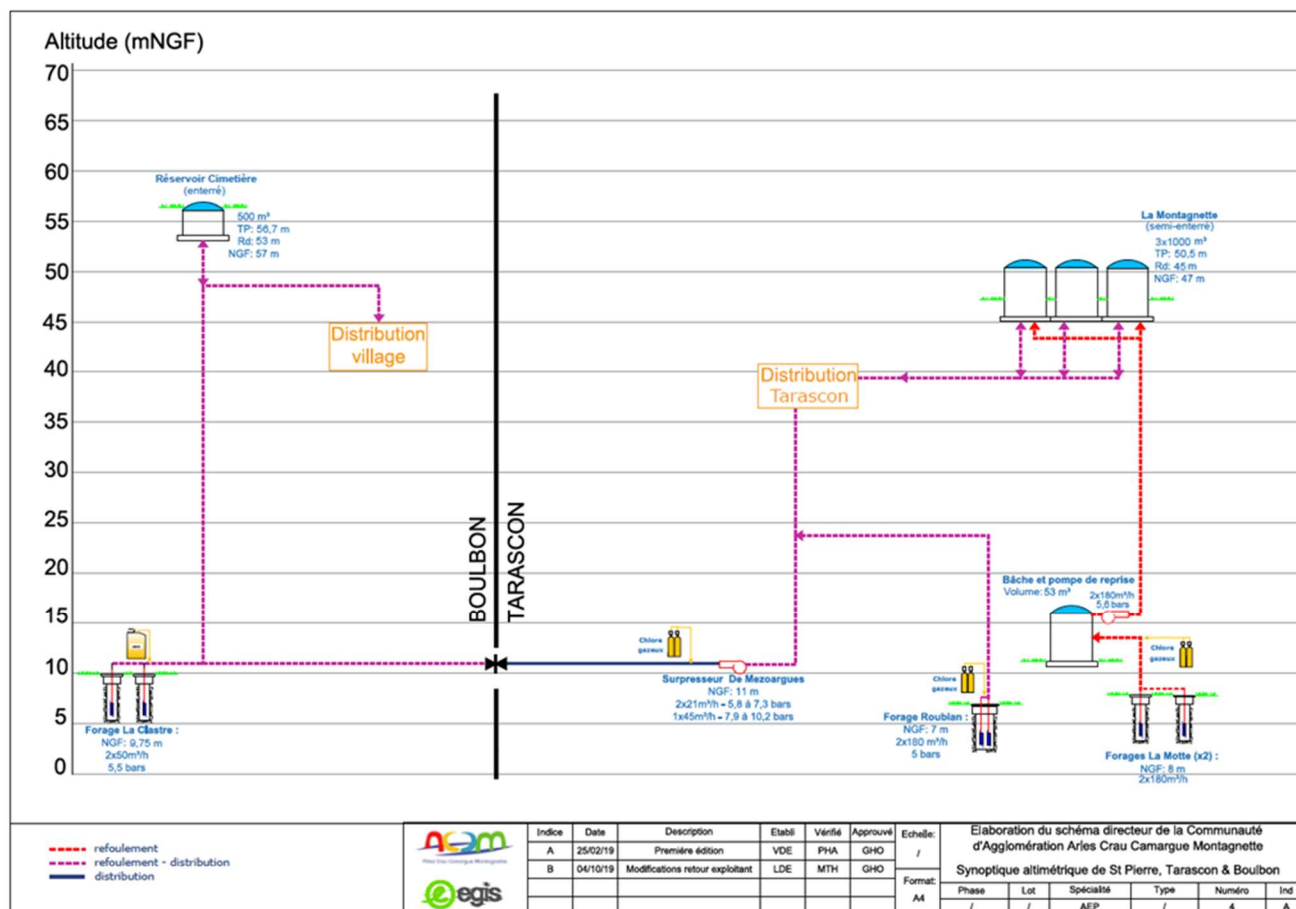
Boulbon



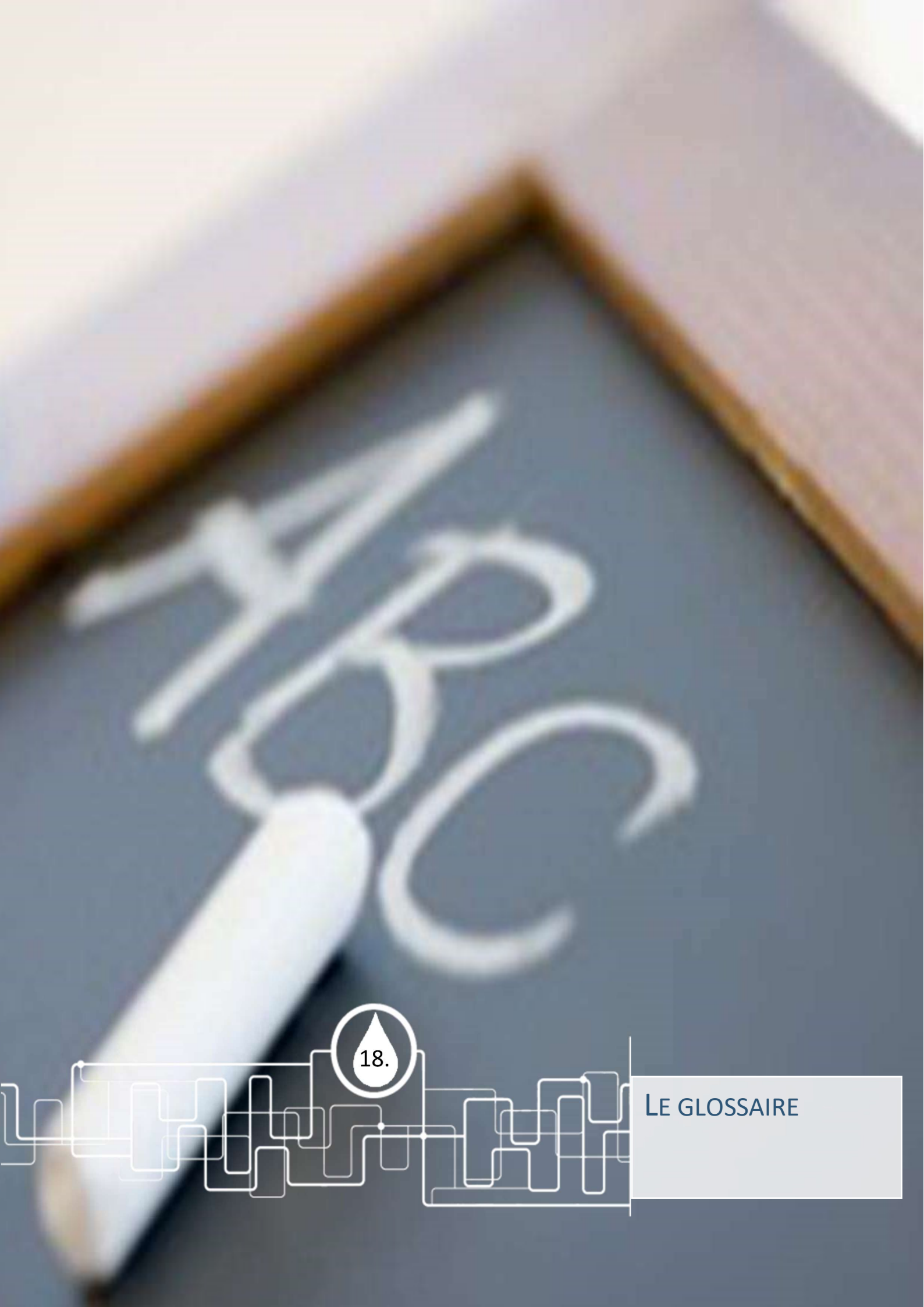
Saint-Martin-de-Crau



Tarascon/Saint-Pierre de Mézoargues







18.

LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonnés : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).



Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Déléguataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Déléguataire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Déléguataire, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Déléguataire (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relèvement des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Déléguataire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.



Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Déléataire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.



Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommé autorisé : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

Volume consommé hors VEG : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

Volume de pointe : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volume eau brute : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume importé (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).



Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

Volume besoin usine : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat . Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

Volume eau traitée : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.



19.

LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES



Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2020 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE

- **Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire**
Adoptée le 21 janvier par l'Assemblée nationale et le 30 janvier par le Sénat, sur la base d'un texte consensuel issu de la commission mixte paritaire. Le texte prévoit notamment les avancées suivantes :
 - **POINTS D'EAU EN VILLE (ARTICLE 77 ET ARTICLE 107)**
 - ⇒ OBLIGATION FAITE AUX ERP, A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022, D'ÊTRE EQUIPES D'AU MOINS UNE FONTAINE D'EAU POTABLE ACCESSIBLE AU PUBLIC, RACCORDEE AU RESEAU D'EAU POTABLE ;
 - ⇒ RENVOI A UN DECRET POUR PRECISER LES MODALITES D'APPLICATION ET LES CATEGORIES D'ETABLISSEMENTS SOUMIS A L'OBLIGATION ;
 - ⇒ INSCRIPTION DANS LES SCHEMAS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DEFINIS PAR LES COMMUNES ET LEUR GROUPEMENTS DES ZONES DANS LESQUELLES IL EST PERTINENT D'INSTALLER DES FONTAINES D'EAU POTABLE.
- **Décret n° 2020-296 du 23 mars 2020 relatif à la procédure d'enquête publique simplifiée applicable aux modifications mineures des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine**
Pris en application des articles L. 1321-2 et L. 1321-2-2 du Code de la santé publique, le décret prévoit la mise en œuvre d'une procédure d'enquête simplifiée en cas de révision des périmètres de protection déjà existants et de modification de l'acte portant déclaration d'utilité publique pour des modifications mineures. Le décret est applicable aux captages pour lesquels un arrêté d'ouverture d'enquête publique relative à la révision des périmètres de protection et des servitudes afférentes est publié postérieurement au 26 mars 2020.
- **Décret n° 2020-954 du 31 juillet 2020 relatif aux agences de l'eau**
Le décret modifie la composition des conseils d'administration des Agences de l'eau pour prendre en compte les évolutions apportées aux collèges des Comités de bassin et aux modalités de désignation des membres des conseils d'administration des Agences de l'eau définies par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et du paysage. Il prolonge ou interrompt également les mandats actuels des membres des conseils d'administration, jusqu'à fin 2020 afin d'en permettre le renouvellement.
- **Décret n° 2020-1062 du 17 août 2020 relatif aux comités de bassin**
Afin de tenir compte des évolutions apportées par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, le décret introduit la déconcentration des nominations des membres des Comités de bassins au Préfet coordonnateur de bassin, ainsi que des dispositions visant à favoriser le renouvellement des membres et apporte des précisions quant au fonctionnement des Comités de bassins.
- **Décret n° 2020-1094 du 27 août 2020 relatif à la sécurité sanitaire des eaux et des aliments**
Le texte détermine les conditions d'utilisation de l'eau de mer propre, la procédure d'autorisation, les modalités de surveillance et de contrôle, ainsi que les sanctions applicables.





➤ **Arrêté du 4 février 2020 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité (NOR : TREL2002366A)**

Le montant de la contribution des agences de l'eau, mentionnée à l'article 135 de la loi de finances pour 2018 modifié, au profit de l'Office français de la biodiversité s'établit pour l'année 2020 à 331 894 272 euros.

➤ **Arrêté du 27 février 2020 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2020 (NOR : TREL2000344A)**

L'arrêté fixe pour chaque Agence de l'eau les plafonds pour l'année 2020 des taxes et redevances perçues.

➤ **Arrêté du 2 avril 2020 modifiant l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (NOR : TREL1934662A) (JORF du 6 mai 2020)**

L'arrêté intègre les éléments du décret n° 2018-847 du 4 octobre 2018 dans l'arrêté du 17 mars 2006 et actualise son contenu en vue de la préparation du troisième cycle de gestion de la Directive cadre sur l'eau (2022-2027) :

- COMPLETER LES ELEMENTS COMPOSANT LE SDAGE EN MATIERE D'INFORMATION DU PUBLIC ET DE CONSULTATIONS (CONTENU DU RESUME ET AJOUT DE LA DECLARATION PREVUE A L'ARTICLE L. 122-9 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT) ;
- L'ATTEINTE DES OBJECTIFS RELATIFS AUX EAUX DE SURFACE ET AUX EAUX SOUTERRAINES, AINSI QUE D'AUTRES ELEMENTS A PREVOIR DANS CES TABLEAUX DE SYNTHESE DES OBJECTIFS ;
- LES ELEMENTS PREVUS EN COMPLEMENT DU REGISTRE DES ZONES PROTEGEES PREVUES A L'ARTICLE R. 212-4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, EN PARTICULIER POUR CE QUI CONCERNE L'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE (CAPTAGES PRIORITAIRES...) ;
- QUELQUES PRECISIONS SUR LA CARTOGRAPHIE DES ZONES DE SAUVEGARDE POUR L'ALIMENTATION FUTURE EN EAU POTABLE.

➤ **Arrêté du 7 mai 2020 modifiant l'arrêté du 4 février 2020 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité (NOR : TREL2011678A)**

L'arrêté modifie l'arrêté du 4 février 2020 relatif aux contributions financières dues par chaque Agence de l'eau à l'OFB, pour l'année 2020.

➤ **Arrêté du 8 août 2020 relatif aux modalités d'instauration d'un simple périmètre de protection immédiate pour les captages d'eau destinée à la consommation humaine pris en application des dispositions de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique**

L'arrêté précise les modalités et la procédure à respecter pour instaurer un simple périmètre de protection immédiate autour des captages définis à l'alinéa 3 de l'article L. 1321-2 du code de la santé publique dans sa rédaction issue de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.



ENVIRONNEMENT

Décret n° 2020-844 du 3 juillet 2020 relatif à l'autorité environnementale et à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Le décret prévoit une réforme de l'autorité environnementale et de l'autorité chargée de mener l'examen au cas par cas pour les projets relevant du champ de l'évaluation environnementale. Il maintient la compétence du préfet de région, pour mener dans la plupart des cas, l'examen au cas par cas des projets locaux et confie à la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable la compétence d'autorité environnementale pour ces mêmes projets.

➤ **Arrêté du 30 juin 2020 définissant les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement (NOR : TREL2011759A)**

L'arrêté fixe les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relevant de la rubrique IOTA n° 3.3.5.0 relative aux « Travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif, définis par un arrêté du ministre en charge de l'environnement », parmi lesquels :

- ARASEMENT OU DERASEMENT D'OUVRAGE EN LIT MINEUR ;
- DESENDIGUEMENT ;
- DEPLACEMENT DU LIT MINEUR POUR AMELIORER LA FONCTIONNALITE DU COURS D'EAU OU RETABLISSEMENT DU COURS D'EAU DANS SON LIT D'ORIGINE ;
- RESTAURATION DE ZONES HUMIDES.



EXPLOITATION DES OUVRAGES

- **Décret n° 2020-886 du 20 juillet 2020 relatif aux modalités d'accès aux informations de consommation et de facturation liées aux consommations de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire dans les immeubles collectifs dotés de dispositifs d'individualisation des frais de chauffage, de froid ou d'eau chaude sanitaire et dans les immeubles raccordés à un réseau de chaleur ou de froid**
Le décret définit la fréquence et les modalités d'information, d'une part, des occupants sur les consommations de chaleur, de froid ou d'eau chaude sanitaire de la quantité de chaleur, de froid et d'eau chaude sanitaire consommée, dans les immeubles collectifs d'habitation ou mixte, et d'autre part, des propriétaires ou des syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage professionnel et d'habitation raccordés à un réseau de chaleur ou de froid.
- **Arrêté du 25 juin 2020 relatif aux matériaux et produits métalliques destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement qui entrent en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP20112895A)**
L'arrêté définit les conditions auxquelles doivent répondre les matériaux et produits métalliques mis sur le marché et destinés aux installations de production, de distribution et de conditionnement, neuves ou faisant l'objet de rénovation, et qui entrent en contact avec l'EDCH en application de l'article R. 1321-48 du Code de la santé publique. Il précise les exigences relatives à l'innocuité de ces matériaux et produits métalliques et les conditions d'attestation du respect de ces dispositions avant leur mise sur le marché, dans le cadre de la délivrance des attestations de conformité sanitaire (ACS). Le texte entre en vigueur le 1^{er} décembre 2020.
- **Arrêté du 14 janvier 2019 relatif aux conditions de mise sur le marché des produits introduits dans les installations utilisées pour le traitement thermique des eaux destinées à la consommation humaine (NOR : SSAP1826692A)**
L'arrêté définit les exigences applicables aux produits introduits dans les installations utilisées pour le traitement thermique d'EDCH afin de limiter l'impact sur la santé des personnes, en cas d'absorption d'eau destinée à la consommation humaine contaminée accidentellement par ces produits.
- **Instruction n° DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020 modifiant l'instruction n° DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012 relative au chlorure de vinyle monomère dans l'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP2010990J)**
L'instruction vient modifier la précédente instruction sur le repérage des canalisations en polychlorure de vinyle susceptible de contenu du CVM résiduel risquant de migrer vers les EDCH, et à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement de la limite de qualité des EDCH, en ce qui concerne les modalités d'intervention des ARS et la mise en œuvre des mesures de gestion.
- **Avis relatif aux modules de filtration membranaire utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP2004308V)**
L'avis fixe la liste et la date de validité des attestations de conformité sanitaire (ACS) émises par les laboratoires habilités par le ministère chargé de la santé pour les modules de filtration membranaire utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine.
- **Avis relatif aux réacteurs équipés de lampes à rayonnement ultraviolet utilisés pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine (NOR : SSAP2004311V)**



L'avis fixe la liste et la date de validité des attestations de conformité sanitaire (ACS) émises par les laboratoires habilités par le ministère chargé de la santé pour les réacteurs équipés de lampes à rayonnement ultraviolet utilisés pour le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine.

- **Directive (UE)2020/2184 du 16 /12/2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (refonte). JOUE, L 435, 23/12/2020.**

Aspects sociaux de l'accès à l'eau pour tous dans l'UE. Leur mise en œuvre nécessitera l'adoption de nouvelles dispositions législatives en droit interne et des financements supplémentaires.



DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

➤ **Décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires**

Afin de faciliter la relance de l'économie, le décret relève le seuil de passation sans publicité ni mise en concurrence des marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 70 000 €HT, jusqu'au 10 juillet 2021 inclus. Il en va de même pour les lots qui portent sur des travaux (et dont le montant est inférieur à 70 000 €HT), à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur total estimée de tous les lots.

➤ **Décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020 relatif aux avances dans les marchés publics**

Le décret modifie les conditions de versement et de remboursement des avances dans les marchés publics :

- LES AVANCES NE SONT PLUS PLAFONNÉES À 60 % DU MONTANT TTC INITIAL DU MARCHÉ ;
- L'ACHETEUR PEUT VERSER AU TITULAIRE UNE AVANCE D'UN MONTANT SUPÉRIEUR À 30 % SANS OBLIGATION POUR CE DERNIER DE FOURNIR UNE GARANTIE FINANCIÈRE (CELA RESTE UNE SIMPLE FACULTE) ;
- DANS LE SILENCE DU MARCHÉ, LE DÉMARRAGE DU REMBOURSEMENT DE L'AVANCE COMMENCE :
 - DES QUE LE MONTANT DES PRESTATIONS EXÉCUTÉES ATTEINT 65 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ POUR LES AVANCES INFÉRIEURES OU ÉGALES À 30 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ,
 - DES LA PREMIÈRE DEMANDE DE PAIEMENT LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE VERSEE DÉPASSE 30 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ ;
- LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE EST INFÉRIEUR À 80 % DU MONTANT TTC DU MARCHÉ, SON REMBOURSEMENT DOIT ÊTRE TERMINÉ LORSQUE LE MONTANT DES PRESTATIONS EXÉCUTÉES PAR LE TITULAIRE ATTEINT 80 % DU MONTANT TTC ;
- LORSQUE LE MONTANT DE L'AVANCE DÉPASSE LES 80 %, L'AVANCE EST, DANS LE SILENCE DU MARCHÉ, INTÉGRALEMENT REMBOURSEE LORSQUE LE MONTANT TTC DES PRESTATIONS EXÉCUTÉES ATTEINT LE MONTANT DE L'AVANCE ACCORDÉE.

➤ **Arrêté du 12 février 2020 fixant un modèle d'avis pour la passation des marchés publics répondant à un besoin d'une valeur estimée entre 90 000 € hors taxes et les seuils de procédure formalisée (NOR : ECOM2004461A)**

Le modèle annexé à l'arrêté correspond à l'avis de marché mentionné au 2° de l'article R. 2131-12 du Code de la commande publique. L'arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et s'appliquera aux marchés publics pour lesquels un avis de marché est envoyé à la publication à compter de cette date.

➤ **Arrêté du 28 juillet 2020 fixant le modèle de certificat de cessibilité des créances issues de marchés publics**

Pris en application du 2° de l'article R. 2191-46 et de l'article R. 2391-28 du Code de la commande publique, l'arrêté fixe le modèle de certificat de cessibilité d'une créance issue d'un marché.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

➤ **Loi n° 2020-43 du 27 janvier 2020 autorisant la ratification du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales**

La loi permet à la France de ratifier le protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales. Le protocole additionnel vise « à faire entrer dans le champ d'application de la Charte le droit pour tout citoyen qui réside dans la circonscription de la collectivité locale de participer aux affaires de cette collectivité locale ». Le Protocole définit le droit de participer aux affaires d'une collectivité locale comme « le droit de s'efforcer de déterminer ou d'influencer l'exercice des compétences de la collectivité locale ». Ainsi, les États doivent établir ou maintenir un cadre législatif qui facilite l'exercice du droit de participer aux affaires d'une collectivité locale.





- **Décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020, relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique**
Le décret précise les conditions dans lesquelles il peut être dérogé à l'interdiction qui est faite aux agents publics d'exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative. Il fixe en particulier la liste exhaustive des activités susceptibles d'être exercées à titre accessoire. Il précise également l'obligation de déclaration à laquelle sont soumis à la fois les dirigeants des sociétés et associations recrutés par l'administration et les agents à temps non complet ou exerçant des fonctions à temps incomplet lorsqu'ils exercent une activité privée lucrative. Le décret détermine les modalités du contrôle déontologique exercé par l'administration ou la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), selon le cas, lors d'une demande d'autorisation pour accomplir un service à temps partiel pour créer ou reprendre une entreprise ou d'une demande de cessation de fonctions, définitive ou temporaire, pour exercer une activité privée lucrative. Il fixe la liste des emplois pour lesquels la saisine de la HATVP est obligatoire pour ces deux types de demandes. Enfin, il détermine les modalités du contrôle préalable à la nomination à certains emplois d'une personne ayant exercé une activité privée au cours des trois années précédentes. Il entre en vigueur le 1^{er} février 2020.
- **Décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet**
Le préfet de région ou de département peut déroger à des normes édictées par les services de l'Etat pour prendre uniquement des décisions individuelles relevant de sa compétence, notamment en matière d'environnement, agriculture et forêt. La dérogation doit être justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales et répondre à certaines conditions de fond et de forme. La décision de déroger prend la forme d'un arrêté motivé, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.
- **Décret n° 2020-634 du 25 mai 2020 portant application de l'article L. 1116-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la demande de prise de position formelle adressée au représentant de l'Etat**
Le décret crée les articles R. 1116-1 et suivants du CGCT, qui organisent la formalisation des échanges entre l'autorité de saisine et le représentant de l'Etat compétent au titre du contrôle de légalité de l'acte concerné : les conditions de la saisine du représentant de l'Etat et de la réponse portée à la connaissance du demandeur, le contenu de la demande et la procédure relative à la transmission de pièces complémentaires, ainsi que le point de départ au délai de 3 mois au terme duquel le silence gardé par le représentant de l'Etat vaut absence de prise de position formelle.
- **Décret n° 2020-556 du 11 mai 2020 relatif à l'application de l'article L. 1611-3-2 du code général des collectivités territoriales**
Le décret précise les conditions que doivent remplir les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux pour demander à adhérer à l'Agence France Locale.
- **Décret n° 2020-606 du 19 mai 2020 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales**
Le décret détermine les modalités d'application de mesures votées en loi de finances pour 2020, notamment pour la majoration de la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux, la création d'un nouveau fonds de péréquation départemental, les règles de calcul des dotations allouées aux communes nouvelles, la possibilité de répartition dérogatoire de la dotation globale de fonctionnement selon des critères locaux et la nouvelle dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.